





CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE,

PAR CÉSAR-GUILLAUME

DE LA LUZERNE,

Ancien Évêque de Langres.



A LANGRES,

De l'Imprimerie de LAURENT-BOURNOT,

Avec les caractères de sa Fonderie.

M. DCCC. IX.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

Dignité de l'état ecclésiastique.

Si l'apôtre des nations recommande à ses disciples de Corinthe d'avoir devant les yeux leur haute vocation (1). Si le grand pape saint Léon exhorte tous les fidèles à considérer l'éminence de leur dignité, afin de ne rien faire qui y déroge (2); prêtres du Seigneur, vous qui êtes, non de simples fidèles, mais les chefs des fidèles; vous qui portez le caractère, non-seulement de disciples de Jésus-Christ,

(1) Videte vocationem vestram, fratres. (1 Corinth. 1, 26.)

(2) Agnosce, ô christiane, dignitatem tuam: et divinæ consors factus naturæ, noli in veterem vilitatem degeneri conversatione redire. (S. Leo sermo 1, de nat. Dom.)

mais de ses ministres ; vous, qu'en appelant avec tous vos frères à la gloire éternelle, Dieu a de plus revêtus du pouvoir de les y élever, quelle grande, quelle auguste, quelle imposante opinion ne devez-vous pas concevoir de la sublimité de l'état auquel la Providence vous a élevés ? Pour vous en former une idée, considérez-le sous ses divers points de vue ; en lui-même, dans son principe, dans sa nature, dans son objet, dans ses fonctions.

Dieu est dans le ciel, et l'homme sur la terre. Le ministère ecclésiastique est placé par le Seigneur entre l'un et l'autre ; appartenant au ciel par son origine, à la terre par ses fonctions. Ambassadeur de Dieu auprès des hommes (1), intercesseur des hommes auprès de Dieu (2), par ce double caractère, le prêtre se trouve un être intermédiaire

---

(1) Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. (2 Cor. v, 20.)

(2) Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini ; et dicent : Parce Domine, parce populo tuo. (Joël II, 17.)

entre le Créateur et la créature. Il notifie à l'homme les volontés de Dieu : il présente à Dieu les vœux de l'homme. Il reçoit du ciel ce qu'il apporte à la terre : il prend sur la terre ce qu'il élève jusqu'au ciel. Il sollicite les bienfaits divins : et il les distribue. Ainsi, s'il est permis de comparer l'Etre infini à ce qu'il y a de plus révéré parmi les ouvrages de ses mains, nos souverains veulent que nos demandes viennent à eux par leurs ministres; et que ce soit par le même canal que leurs grâces se répandent sur nous. Tel est aussi, pour employer une comparaison plus relevée encore, et par là plus exacte, tel est le ministère qu'exercent envers le genre humain ces esprits célestes députés à notre garde, dont le nom même d'anges annonce qu'ils sont, ainsi que les prêtres les envoyés du Très-Haut (1). L'Esprit Saint déclare par son prophète que le prêtre est l'ange du Dieu

(1) Qui facis angelos tuos spiritus. (Ps. CIII, 4.) Nonne omnes (angeli) sunt administratorii spiritus, in ministerium missi, propter eos qui hæreditatem capient salutis? (Hebr. I, 14.)

des armées (1). S. Jean dans son apocalypse raconte qu'à l'aspect d'un esprit céleste il se prosterne devant lui pour l'adorer. Garde-toi de le faire, répond l'ange : je ne suis que le serviteur de Dieu, ainsi que toi, et que tes frères qui comme toi portent le témoignage de Jésus-Christ (2). Le ministère sacré est l'échelle mystérieuse que vit en songe Jacob, dont le pied étoit sur la terre, et le sommet dans le ciel, et sur le haut de laquelle Dieu étoit appuyé. Les prêtres sont les anges que le saint patriarche vit montans et descendans, pour entretenir la communication du ciel à la terre (3).

Hommes vis-à-vis des anges, les mi-

---

(1) Angelus Domini exercituum est. (Malach. II, 7.)

(2) Cecidi ante pedes ejus, ut adorarem eum : et dicit mihi : vide ne feceris. Conservus tuus sum et fratrum tuorum habentium testimonium Jesu. (Apoc. XIX, 10.)

(3) Viditque in somnis scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlum; angelos quoque Dei ascendentes et descendentes per eam ; et Dominum innixum scalæ. (Gen. XXVIII, 12, 13.)

nistres sacrés sont comme des anges à l'égard du reste des hommes. Ils doivent se considérer comme une classe particulière absolument séparée du vulgaire des mortels. Ils le doivent : et c'est Dieu qui leur donne cette idée de l'état dans lequel il les a placés. De même qu'il avoit séparé Israël des autres nations, pour en faire son propre peuple (1), de même, parmi les enfans d'Israël, il avoit séparé des autres tribus la tribu de Lévi, pour qu'étant à lui plus spécialement encore, elle fût entièrement consacrée à son service (2). Dans sa loi nouvelle il a suivi le même ordre. Il a élevé un mur de

---

(1) Eritis mihi peculium de cunctis populis :.... regnum sacerdotale, et gens sancta. (Exod. XIX, 5, 6.)

Ego Dominus Deus vester qui separavi vos à cæteris populis. (Levit. XX, 24.)

(2) Consecrabis oblatos Domino, ac separabis de medio filiorum Israël, ut sint mei. (Num. VIII, 13, 14.)

Audite filii Levi : Num parum vobis est, quod separavit vos Deus Israël ab omni populo, et junxit sibi ; ut serviretis ei in cultu tabernaculi, et staretis coram frequentiâ populi, et ministraretis ei. (Ibid. XVI, 8, 9.)

séparation entre le peuple chrétien, et les nations infidèles ; entre les enfans de son église, et les partisans des sectes étrangères : et ensuite, parmi les observateurs de sa vraie loi, il a tiré de la masse commune, il a approché de lui, il a séparé des autres hommes, et a élevé au-dessus d'eux une sorte d'hommes privilégiée, qu'il a, par une destination spéciale, par une consécration solennelle, attachée à son service. Vous n'êtes plus de ce monde, disoit Jésus-Christ aux premiers de ses ministres, quoique ce soit parmi le monde que je vous aye choisis (1). Séparez-moi dit l'Esprit Saint, Saul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai élevés (2). Séparation totale, non seulement d'état, mais de fonctions; qui rend le laïc inhabile au ministère ecclésiastique, et les occupations laïcales indignes du ministre de l'église.

(1) De mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo. (Joan. xv, 19.)

(2) Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus Sanctus : segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos. (Act. XIII, 2.)

En instituant le sacrement de l'ordre, et en ordonnant qu'on ne fût introduit dans son sanctuaire que par un rit sacré, le divin Sauveur a divisé le genre humain en deux classes; et l'a soumis à deux autorités; comme il l'avoit fait naître pour deux destinations différentes. L'homme est créé pour deux états; pour la vie présente, et pour la vie future; pour le temps, et pour l'éternité. De là résultent les deux puissances auxquelles il est assujetti. La puissance temporelle des souverains lui commande dans tout ce qui est relatif à l'ordre temporel; et a pour objet de lui faire mener une vie heureuse et paisible dans le siècle présent (1). La puissance spirituelle de l'Eglise le régit dans l'ordre du salut; et son objet est de le conduire à l'éternelle félicité. L'une et l'autre autorité émane de Dieu : et on péche également contre lui en désobéissant, soit à l'une, soit à l'autre. Mais entre les deux il y a cette différence. Ce qui concerne ses ministres de l'ordre

(1) Ut quietam et tranquillam vitam agamus. (1 Timoth., 11, 2.)

temporel, Dieu l'a abandonné aux hommes. Ce qui regarde les ministres de sa religion, Dieu se l'est réservé; comme étant plus immédiatement relatif à lui. Ce sont les hommes qui donnent des lois à la société de ce monde : les hommes qui règlent les formes de son gouvernement : les hommes qui en nomment les magistrats. Dans la société céleste, c'est Dieu qui dicte les lois : Dieu qui détermine le gouvernement : Dieu qui élit, qui appelle, qui envoye les chefs. Chaque ministre de l'Eglise a droit de dire, comme le prophète, c'est de Dieu que vient mon élévation (1).

Le motif qui a fait descendre Jésus-Christ du ciel en terre a été le grand œuvre du salut des hommes. Lorsqu'il a quitté la terre pour remonter dans le ciel, le même motif lui a fait établir le ministère ecclésiastique. Il l'a laissé après lui, pour continuer ce qu'il avoit commencé. Il n'y a pas eu d'interruption, il n'y a pas de diversité, entre les fonctions

---

(1) Domini est assumptio nostra. (Ps. LXXXVIII, 19.)

de ses ministres; et celles qu'il exerçoit. Son sacerdoce est ici bas ce qu'il y étoit lui-même, non pas en tant que Dieu, mais comme homme. Ses prêtres sont comme lui pasteurs, comme lui pères spirituels, comme lui médiateurs, comme lui sauveurs, comme lui rédempteurs. C'est le même ministère qu'il a ouvert dans la Judée, qu'il y a rempli pendant trois années, et qui, d'après son institution, et son précepte, s'est propagé sur toute la terre, et se prolonge dans toute l'étendue des siècles. Il y a plus encore : entre Jésus-Christ et son sacerdoce il existe, non-seulement une succession, une continuité, mais même une identité de ministère. Assis à la droite de son père il est toujours ce qu'il étoit parmi nous le Pontife éternel (1). En confiant ses fonctions à ses ministres, il ne s'en est pas

---

(1) Hic autem eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium : unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum; semper vivens ad interpellandum pro nobis. (Hebr. VII, 24, 25.)

Talem habemus pontificem, qui consedit in dexterâ sedis magnitudinis in cœlis. (Ibid. VIII, 1,

départi. Tout ce que font les prêtres, ils le font, non-seulement d'après l'ordre de Jésus-Christ, au nom de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ, mais encore avec Jésus-Christ. Tout ce qu'ils opèrent sur la terre, Jésus-Christ le produit conjointement avec eux dans le ciel. S'ils portent au Père éternel les vœux des peuples, Jésus-Christ les lui présente. S'ils sèment la parole évangélique, Jésus-Christ la fait germer. S'ils confèrent les sacremens, Jésus-Christ en fait jaillir la grâce. S'ils prononcent la rémission des péchés, Jésus-Christ ratifie leur sentence. S'ils immolent la victime du salut, Jésus-Christ est le principal sacrificateur. Il n'y a pas un acte du ministère sacerdotal, qui ne soit en même temps un acte de Jésus-Christ; et qui ne tire son mérite et son efficacité de la coopération de Jésus-Christ.

Quelle grande, quelle sublime idée nous donne ce divin Sauveur de cette union intime du ministère apostolique avec le sien, quand il la compare à l'union qui ne fait qu'une nature de lui et de Dieu le Père. Ecoutez-le

établissant en plusieurs endroits entre lui et ses apôtres la relation qui est entre son Père et lui. La mission qu'il leur donne est la même que celle qu'il a reçue. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoye (1). Les effets en sont les mêmes. Celui qui vous reçoit, me reçoit; et celui qui me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé (2). Quiconque vous écoute m'écoute : et quiconque vous méprise me méprise; et, en me méprisant, méprise celui dont je suis l'envoyé (3). La doctrine qu'il leur enseigne est celle qu'il a apprise de son Père (4). Il n'est qu'un avec son Père (5) : et de même ses ministres entr'eux ne

---

(1) Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. (Joan. xx, 21.)

(Qui recipit vos me recipit : et qui me recipit recipit eum qui me misit.

(3) Qui vos audit, me audit : et qui vos spernit, me spernit; qui autem me spernit, spernit eum qui misit me. (Luc x, 16.)

(4) Omnia quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis. (Joan. xv, 15.)

(5) Ego et Pater unum sumus. (Joan. x, 30.)

doivent faire qu'un (1). Dieu le Père étoit dans Jésus-Christ se réconciliant le monde : et Jésus-Christ confère à ses prêtres le même ministère de réconciliation (2). La gloire qu'il a reçue de son Père, il la leur reporte (3). Le Père est toujours avec le Fils, et le Fils avec le Père (4) : et Jésus-Christ promet à ses apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation du siècle (5). Tout jugement a été donné à Jésus-Christ par son Père (6) : et Jésus-Christ déclare à ses apôtres que, lorsqu'il siégera sur le trône de sa majesté il les établira sur des

(1) Sint unum, sicut et nos unum sumus. (Joan. XVII, 22.)

(2) Dedit nobis ministerium reconciliationis : quoniam quidem Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi. (2 Cor. V, 18, 19.)

(3) Ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis. (Joan. XVII, 22.)

(4) Pater in me est; et ego in Patre. (Joan. X, 38.)

(5) Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. (Matth. XXVIII, 20.)

(6) Pater omne judicium dedit filio. (Joan. V, 22.)

sièges, pour juger les tribus d'Israël (1). Admirable dignité de nos augustes fonctions! Toute la Trinité y concourt. Elles sont émanées du Père, confiées par le Fils, fécondées par le Saint-Esprit.

Nous reconnoissons, nous révérons, nous chérissons deux grands bienfaits de Dieu envers nous; notre création; et notre sanctification. Dans la première de ces deux œuvres, il lui a plu de déployer sa toute-puissance : il a agi seul. Dans la seconde, il a voulu, il a daigné s'associer des coopérateurs. Les prêtres, selon saint Paul, sont les coadjuteurs de Dieu (2). En fondant dans ce monde un royaume qui n'est pas de ce monde, et dont il s'est réservé la puissance suprême, il a déclaré les ministres de son culte administrateurs, magistrats, conservateurs et interprêtes des lois de son royaume : et il a établi entr'eux une hié-

---

(1) In regeneratione, cum sederit filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israël. (Matth. XIX, 28.)

(2) Dei sumus adjutores. (1 Cor. III, 9.)

rarchie de pouvoirs; depuis celui à qui il a conféré la primauté d'honneur et de juridiction, jusqu'aux dégrés inférieurs de ceux qu'il a délégués. Et voila la grande, l'admirable destination du ministère ecclésiastique. L'homme est créé pour tendre vers Dieu : les prêtres établis pour conduire l'homme à Dieu. Dieu est le maître du troupeau : les prêtres en sont les pasteurs. Dieu est le médecin suprême des infirmes : les prêtres leur administrent les remèdes qu'il prescrit. Dieu est l'auteur de tout don parfait : les prêtres en sont les distributeurs. Tout ce qui rend honneur à Dieu, tout ce qui procure du bien aux hommes, tel est l'immense domaine du sacerdoce; ou plutôt, telle la vaste étendue de ses obligations. Depuis la naissance jusqu'à la mort, du baptême jusqu'au-delà de la sépulture, le ministère sacré suit constamment le chrétien, ne cessant de verser sur lui les bienfaits divins. Cherchez dans votre imagination, réunissez dans votre esprit, tout ce qui peut être utile à l'homme, soit pour atteindre le bonheur de la vie future, soit pour goûter les dou-

cœurs légitimes de la vie présente, vous connoîtrez exactement l'objet du sacerdoce : vous aurez la juste mesure de ses devoirs.

A des devoirs aussi nombreux, doivent correspondre des fonctions également multipliées. Dans une matière trop étendue pour la traiter toute entière, bornons nous à quelques traits principaux.

L'homme est, sur les préceptes divins, ignorant et foible. Pour les connoître, il faut qu'il en soit instruit : pour les pratiquer, il a besoin d'y être excité. Qu'il recoure au ministère ecclésiastique. C'est là que Dieu a placé le double devoir de l'enseignement, et de l'exhortation. Le prêtre, c'est Jésus-Christ qui le dit, est la lumière du monde. Il est le flambeau qui dissipe les ténèbres en répandant sur la terre la lumière dont Dieu est l'auteur et le père ; le flambeau élevé sur le chandelier, pour répandre la clarté dans toute la maison de Dieu (1) ; le flambeau,

---

(Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita : neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio, sed supra candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. (Math. v, 14, 15.)

comme le disoit encore Jésus-Christ de son saint Précurseur, qui brille, et qui échauffe à la fois (1); le flambeau sacré allumé au feu de la charité divine, qui éclaire les esprits, et embrâse les cœurs.

Etonnés et scandalisés d'entendre Jésus-Christ prononcer l'absolution d'un pécheur, les scribes se demandoient : Qui est-ce qui peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu (2)? Ce que Dieu seul a le pouvoir de faire, en vertu de ce pouvoir, le prêtre le fait. Les lépreux spirituels viennent lui dire, comme un lépreux corporel au divin Rédempteur : Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez nous guérir. Il leur répond avec Jésus-Christ : je le veux : soyez guéri : et aussitôt leur lèpre disparoît (3). Puissance divine dans

(1) Ille erat lucerna ardens, et lucens. Joan. v, 35.)

(2) Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ? (Marc, II, 7.)

(3) Ecce leprosus veniens, adorabat eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare. Et extendens Jesus manum, tetigit eum dicens : Volo. Mundare. Et confestim mundata est lepra ejus. (Matth. VIII, 2, 3.)

son principe! Recevez le Saint-Esprit, a dit le Sauveur à ses apôtres; ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis : ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus (1). Elle a retenti, elle retentira dans toute la suite des siècles, cette parole sacrée. Jusqu'à la dissolution du monde, elle donnera la force, et l'efficacité à toutes les absolutions légitimement prononcées. Puissance universelle dans son étendue! Elle couvre toute la terre; et n'a de bornes que celles de l'église. Les têtes les plus augustes se courbent humblement devant le ministère sacré qui l'exerce. Puissance surhumaine dans ses effets! Elle ne se borne pas, comme celle des juges de la terre, à prononcer l'innocence de l'accusé : elle rend l'innocence au coupable. Elle ne déclare pas seulement les péchés remis : elle les remet par sa propre vertu. Pour la destruction du péché il avoit fallu tout le sang de

(1) Hæc cum dixisset, insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis : et quorum retinueritis, retenta sunt. (Joan. XX, 22, 23.)

Jésus-Christ : un mot du prêtre l'effectue. Il est le plénipotentiaire de la grande, de la solennelle paix entre Dieu offensé, et l'homme coupable. Celui que Dieu tenoit pour son ennemi, il le reconnoît son ami, aussitôt que son ministre l'a déclaré tel. Sur le sacré tribunal, le prêtre pèse dans sa balance les droits de Dieu, et les intérêts de l'homme. Il prononce entr'eux ce qui est dû à l'un et ce que doit l'autre. Dieu reçoit sa sentence et y acquiesce. Le ciel se conforme au jugement de la terre.

Du tribunal de la pénitence, le prêtre monte à l'autel ; et va y exercer une puissance plus admirable encore. Ce que nous serions incapables d'imaginer, si la foi ne nous l'enseignoit, ce que nous n'oserions dire, si l'Esprit Saint n'avoit pas employé et consacré cette expression : Dieu obéit à la voix de l'homme (1). Ce fut le plus sublime des miracles, ce fut un mystère au-dessus de toutes les conceptions humaines, quand le Verbe, quittant ses splendeurs éternelles, vint

(1) Obediente Deo voci hominis. (Jos. x, 14.)

prendre chair dans le sein de Marie : et l'Eglise, dans son cantique d'actions de grâce, s'emerveille qu'il n'ait pas eu horreur du sein le plus pur (1). A la parole du prêtre, et du prêtre le plus coupable, il descend du ciel de nouveau; et vient, comme dit S. Augustin, s'incarner en quelque sorte entre ses mains. Il donne à son sacerdoce sur sa personne un pouvoir plus grand que celui qu'il reconnoissoit dans sa Sainte Mère : il lui donne le pouvoir de l'immoler. Dans le sacrifice du calvaire lui seul avoit le droit de s'offrir à son Père : il y étoit tout à la fois, et le prêtre, et la victime. Dans le sacrifice de l'autel, qui est la continuation du précédent, il transporte à son ministre son droit sur sa personne divine. Il se l'associe, il paroît le substituer à sa place en qualité de prêtre : et semble ne se réserver que celle de victime.

Il n'y a donc pas sur la terre de puissance égale à celle du ministère ec-

---

(1) Non horruisti Virginis uterum.

clésiastique. Il est autant supérieur à tous les autres, que son objet, ses fonctions, ses bienfaits, sont au-dessus des leurs. On estime, on admire, on ambitionne le titre de ministres des rois, revêtus du pouvoir de distribuer les grâces, d'accorder des richesses, d'élever aux honneurs. Que sont ces biens frivoles à côté des grâces célestes que dispensent les ministres de Dieu ? Les rois de la terre ne confient, pour l'ordinaire, à leurs ministres qu'une portion de leur autorité. Le Roi des rois confère toute la sienne : il accorde au corps de ses premiers pasteurs jusqu'à son infaillibilité. Quelle que soit la puissance d'un ministre temporel, il peut par un seul acte de volonté être dépouillé de son ministère. Jésus-Christ a rendu le sacerdoce de ses ministres éternel, comme le sien, dont il est une participation. L'ordination imprime un caractère sacré, ineffaçable, qui suit celui qui en est muni jusque dans la région de l'éternité.

Et vous, que nous révérons comme les images du Dieu du ciel, et que lui-même appelle les Dieux de la terre, vous, à qui nous

nous devons, à qui nous rendons une obéissance entière dans tout ce qui concerne les choses du siècle présent, nous ne croyons pas manquer à ce respect profond que nous vous portons, en vous représentant que le ministère dont le Très-Haut vous a revêtus, tout auguste qu'il est, est cependant moins grand que celui qu'il nous a confié. Votre empire ne régit que la terre : le nôtre s'étend au delà de ses limites : il ouvre le ciel, et ferme l'enfer. Vous prononcez vos arrêts sur les actions extérieures de vos sujets : nous jugeons jusqu'à leurs pensées. Vous avez le pouvoir d'enchaîner leurs corps : nous avons droit de lier leurs âmes. Vous faites leur bonheur pendant un temps : nous leur procurons celui de l'éternité. Vous avez la douleur d'être quelquefois obligés, pour opérer le bien général, de faire le malheur de quelques individus : nous ne pouvons faire que du bien : et lors même que nous sommes forcés d'exercer contre quelque fidèle la sévérité de notre ministère, c'est encore pour son plus grand avantage.

Voudroit-on comparer l'état ecclésias-

tique à quelque autre état de l'ordre spirituel? Que l'on examine, et que l'on juge. Qu'étoit le sacerdoce d'Aaron auprès de celui de Jésus-Christ? il n'en étoit que la figure. Il n'avoit rapport qu'aux seuls israëlites : l'autre s'étend sur toutes les nations. Le premier étoit charnel; on y entroit par droit d'hérédité : le second est spirituel; c'est par le choix de Dieu qu'on y est admis. Celui-là ne devoit avoir qu'un temps; sa fin étoit fixée à la venue de Jésus-Christ : celui-ci doit durer, et avoir avec lui Jésus-Christ, jusqu'à la consommation du siècle. Le prêtre juif, offrant des victimes, imploroit la rémission des péchés; mais là se bornoit son ministère; il étoit impuissant à les remettre (1). Le prêtre chrétien est investi d'un pouvoir propre et personnel de les effacer. Ceux-là ne sacrifioient au Seigneur que de vils animaux : c'est Dieu lui-même que nous offrons à Dieu.

Ces pieux solitaires, qui dans le fond

(1) Omnis quidem sacerdos præstò est quotidiè ministrans, et easdem sæpè offerens hostias, quæ nunquam possunt auferre peccata : (Hebr. x, 11.)

des cloîtres se sont voués à la pratique de tous les conseils évangéliques, sont certainement dignes de tous nos respects. Mais enfin entre l'état monastique et l'état sacerdotal il y a de grandes différences. Le religieux, qui n'est pas prêtre, n'a pour but que sa propre sanctification : au lieu que le prêtre est établi pour la sanctification du prochain. Ce n'est que par ses vœux que le premier s'occupe du bien de ses frères : outre ses prières ferventes, le second y employe ses soins, et ses travaux assidus. L'état religieux est un état de pénitence; les cloîtres ont toujours été les asiles des plus grands pécheurs : le sacerdoce est un état de sainteté; les portes du sanctuaire ne doivent s'ouvrir qu'à l'innocence; autrefois même elles restoient fermées à l'innocence réparée.

Serons-nous étonnés après cela des égards, de la considération, de la vénération qu'ont témoigné constamment aux ecclésiastiques les plus grands souverains; les Constantin, les Théodose, les Valentinien, les Marcien, et une multitude d'autres, aussi distingués par leurs vertus,

que célèbres par leurs grandes qualités : sans parler même de ceux que l'Eglise a placés au nombre de ses saints, et qu'elle honore d'un culte public.

Ministres du Très-Haut, si nous nous entretenons avec vous de la sublimité de l'état auquel nous a élevés la Providence, ce n'est assurément pas pour faire naître dans nos cœurs des sentimens d'orgueil. La grandeur de notre ministère doit bien plutôt nous humilier; quand de sa contemplation nous portons nos regards sur nous-mêmes; quand nous pensons à ce que nous devrions être pour y correspondre, et à ce que nous sommes. Pauvres et foibles créatures; souvent pécheurs, toujours près de le devenir, pouvions-nous prétendre à cet excès d'honneur? Considérons-le : mais considérons en même temps que c'est, non à nous, mais à Dieu que nous le devons. Considérons-le : mais que ce soit pour nous pénétrer de ce qu'il exige de nous. Considérons-le : mais toujours sans séparer nos obligations de notre dignité; les travaux du ministère des honneurs du sacerdoce. Considérons-le : mais en nous rappelant

continuellement que nos saintes fonctions ont été le motif de notre élévation; qu'elles en sont la condition; qu'elles doivent en être l'unique objet. Il est enjoint aux fidèles de nous porter respect; de nous rendre obéissance (1). Mais c'est à nous à mériter leurs hommages. N'affoiblissons point par notre conduite la vénération qu'ils doivent à notre consécration. Ne les accoutumons pas à distinguer notre ministère de notre personne. L'apôtre des nations veut que les hommes nous honorent, comme les ministres du Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu (2). Mais il veut aussi honorer lui-même son ministère (3). Respectons-

---

(1) In totâ animâ tuâ time Dominum, et sacerdotes illius sanctifica. . . . Honora Deum ex totâ animâ tuâ, et honorifica sacerdotes. (Eccli. VII, 31, 33.)

Obedite præpositis vestris et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri. (Hebr. XIII, 17.)

(2) Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei. (1 Cor. IV, 1.)

(3) Quamdiù quidem ego sum gentium apostolus, ministerium meum honorificabo. (Rom. XI, 13.)

le de même, pour qu'il nous fasse respecter : et soyons assurés qu'il nous honorera d'autant plus par sa dignité, que nous l'honorerons par nos vertus.

Vocation à l'état ecclésiastique.

AUTEUR de la société humaine, Dieu l'a composée d'états différens. C'est de leur variété, et de leur réunion, que sa providence l'a formée. Si tous les individus avoient la même profession, il n'y auroit pas de besoins et de services réciproques : il n'y auroit plus de société. Saint Paul compare les membres du corps social à ceux du corps humain, qui, par leurs fonctions diverses, mais correspondantes, procurent au corps entier tous ses besoins (1). En formant les états pour la

(1) Si totum corpus oculus : ubi auditus ? Si totum auditus : ubi odoratus ? Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit. Quod si essent omnia unum membrum, ubi corpus ? Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus. (1 Cor. XII, 17, 20.)

société, et les hommes pour les états, Dieu a voulu que chaque homme embrassât un état, en remplît les obligations; et concourût ainsi pour sa part au bien commun. De même que dans l'ordre physique sa sagesse a déterminé la place que chaque portion de matière occuperoit parmi l'universalité des créatures; de même, dans l'ordre social, sa providence a fixé l'emploi pour lequel elle faisoit naître chaque homme. Elle a distribué ses dons relativement à cette destination. Elle a donné à chacun les talens, les inclinations, les qualités propres à l'état qu'elle lui assignoit. Elle lui a préparé les grâces analogues à cet état, qui lui en fissent remplir les obligations, surmonter les difficultés, éviter les dangers (1). C'est cette disposition particulière, cette destination individuelle de chacun de nous, que nous appelons vocation.

Il n'y a donc rien de plus important que de se conformer à cet égard à la volonté de Dieu, et d'embrasser l'état auquel

---

(1) Unusquisque proprium donum habet ex Deo; alius quidem sic, alius verò sic. (1 Cor. VII, 7.)

il nous appelle. Pour élever l'édifice, il faut commencer par en assurer le fondement. Qui de nous n'a pas éprouvé que dans toute affaire la première démarche est presque toujours celle qui influe le plus sur le bon ou le mauvais succès? N'y auroit-il que l'affaire du salut qui en fût exceptée? Dans le pélerinage de cette vie, comme dans tout voyage, le premier pas est celui qui met sur la bonne voie, ou qui en détourne (1).

Mais quand on pourroit imaginer que la vocation de Dieu n'est pas nécessaire pour les autres états; qu'il en abandonne le choix au caprice des hommes; qu'il permet à chacun de s'y ingérer arbitrairement; ce seroit encore une idée déraisonnable de lui refuser le choix de ses ministres; de lui contester le droit de donner des pasteurs à son troupeau; de lui disputer la nomination de ceux à qui

(1) Unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet. (1 Cor. VII, 17.)

Obsecro itaque vos ego vinctus in Domino, ut dignè ambuletis vocatione, quâ vocati estis. (Ephes. IV, 1.)

il confie ses intérêts. Qui oseroit s'immiscer dans la régie des affaires du plus mince particulier sans avoir son aveu et sa mission ? Et de quoi s'agit-il en effet dans l'admission à l'état ecclésiastique ? De ce qu'il y a de plus important pour l'honneur de Dieu, et le salut des hommes : de donner au Seigneur des ministres fidèles, ou criminels; qui le fassent connoître, ou ignorer ; adorer, ou blasphémer ; qui dispensent, ou qui profanent les choses saintes : de former des vases d'honneur ou d'ignominie ; de donner aux aveugles des guides qui les dirigent bien, ou qui les égarent ; aux foibles des appuis qui les soutiennent, ou les fassent tomber ; aux ignorans des maîtres de vérité ou d'erreur ; aux coupables des directeurs qui les retirent du vice, ou qui les y plongent encore plus ; à tous les chrétiens des chefs qui les sauvent, ou qui les damnent. Que le Seigneur, que le Dieu des esprits de tous les hommes pourvoie donc lui même cette multitude de conducteurs qui veillent sur elle, qui la guident, qui la mènent et la ramènent : afin que le peuple du Seigneur ne soit pas comme des brebis sans pas-

teurs (1). Demandons au maître de cette vaste moisson, Jésus-Christ nous le recommande, d'y envoyer lui-même des ouvriers (2). Mais gardons-nous d'y admettre ceux qu'il n'a pas envoyés. Qu'il s'arrête devant la porte du sanctuaire, et qu'il n'entreprenne pas de la passer, celui à qui Dieu ne l'a point ouverte.

Quatre considérations principales montrent la nécessité d'une vocation divine pour entrer dans le ministère sacré : le précepte positif, la nature et l'importance des fonctions, la nécessité de la grâce, le danger de la chute.

Il faudroit n'avoir aucune connoissance des saintes écritures, pour révoquer en doute ce principe qui y est si souvent inculqué, qu'il n'est permis d'exercer les fonctions saintes, qu'à ceux que Dieu

---

(1) Provideat Dominus Deus spiritum omnis carnis, hominem, qui sit super multitudinem hanc et; possit exire et intrare ante eos, et educere eos vel introducere : ne sit populus Domini sicut oves absque pastore. (Num XXVII, 16, 17.)

(2) Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam. (Matth. IX, 37, 38.)

daigne y appeler. Dans la multitude des textes sacrés, bornons-nous à quelques-uns des plus précis. Aussitôt que Dieu donne une religion à Israel, il établit un ministère chargé spécialement de son culte : et par sa volonté suprême, il nomme ceux qui en seront revêtus (1). Entre les douze tribus, il choisit Lévi pour être exclusivement appliqué au service de son autel (2) : et parmi cette tribu, il élève par un choix particulier Aaron à l'honneur du suprême sacerdoce (3).

Si le sacerdoce que Jésus-Christ est venu détruire, ne pouvoit être exercé que sur l'ordre, et avec la mission de Dieu,

---

(1) Notum faciet Dominus qui ad se pertineant, et sanctos applicabit sibi : et quos elegerit, appropinquabunt ei. (Num XVI, 5.).

(2) Vos elegit Dominus, ut stetis coram eo, et ministretis illi, colatisque eum, et cremetis ei incensum. (2 Parar. XXIX, 11.)

(3) Excelsum fecit Aaron . . . . . . statuit ei testamentum æternum, et dedit illi sacerdotium gentis . . . Ipsum elegit ab omni vivente, offerre sacrificium Deo, incensum et bonum odorem, in memoriam placare pro populo suo : (Eccli. XLV, 7, 8, 20.)

combien plus celui qu'il est venu établir! Tous étoient appelés à être ses disciples : douze seulement sont par lui tirés du milieu d'eux pour être ses apôtres (1). Il leur déclare positivement que c'est, non pas eux qui l'ont choisi, mais lui qui les a élus (2). Saint Paul admis ensuite à l'honneur de l'épiscopat dit en plusieurs endroits que c'est le bon plaisir et la vocation de Dieu qui l'en a revêtu (3). Et qui oseroit usurper ce respectable ministère, si Jésus-Christ, tout Dieu qu'il étoit, n'a voulu l'exercer qu'après l'avoir reçu de son père? La mission qu'il donne à ses apôtres est celle que lui avoit con-

(1) Vocavit discipulos suos : et elegit duodecim ex ipsis (quos et apostolos) nominavit. (Luc VI, 13.)

(2) Non vos me elegistis : sed ego elegi vos, (Joan. XV, 16.)

(3) Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, segregatus in evangelium Dei. (Rom. I, 1.)

Paulus vocatus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, (1 Cor, I, 1.)

Cùm placuit ei, qui me segregavit ex utero matris meæ, et vocavit per gratiam suam, ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus : (Galat. I, 15.) Et alibi.

férée son père (1). Son apôtre défend de sa part à qui que ce soit, de s'arroger cet honneur, s'il n'est appelé de Dieu de même qu'Aaron, puisque Jésus-Christ ne s'est pas honoré lui-même de la dignité de pontife, mais en a été décoré par celui qui lui a dit : Tu es mon fils : tu es le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech (2). Il est donc, (et c'est encore de la bouche divine qu'est sorti cet oracle), il est un voleur, un larron, celui qui n'entre pas dans la bergerie du Seigneur par la porte légitime. Celui-là seul est le vrai pasteur qui s'y introduit par cette porte. Mais quelle est-elle cette entrée autorisée? Le bon pasteur par excellence le dit immédiatement après. C'est lui-

(1) Sicut tu misisti me in mundum, et ego misi eos in mundum. (Joan. XVII, 18.)

Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. (Ibid. XX, 21.)

(2) Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo, tanqnam Aaron. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret : sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu, ego hodiè genui te. Quemadmodum et in alio loco dicit : Tu es sacerdos in æternum, secundùm ordinem Melchisedech. (Hebr. V, 4, 5, 6.)

même : c'est par lui que l'on doit entrer, pour être sauvé, et pour trouver de bons pâturages (1).

Le prêtre est strictement, et dans le sens le plus rigoureux, l'homme de Dieu. Tiré du milieu des hommes, il est établi pour eux, mais dans les choses de Dieu (2). Ses fonctions, les plus multipliées, les plus importantes qui existent, exigent une capacité particulière, et par conséquent une vocation spéciale. Il est l'ambassadeur de Dieu auprès des hommes, comme si Dieu lui-même les exhortoit par sa bouche (3). Quel autre que l'envoyé de Dieu a droit de porter la parole

---

(1) Amen, amen dico vobis : Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè, ille fur est et latro : Qui autem intrat per ostium pastor est ovium.... Ego sum ostium. Per me si quis introierit salvabitur, et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet... Ego sum pastor bonus. (Joan. x, 1 et seq.)

(2) Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, (Hebr. v, 1.)

(3) Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. (2 Cor v, 20.)

en son nom (1)? De quelle autorité prêcheront ses vérités saintes, ceux qui n'en ont pas reçu de lui la mission (2)? Les prêtres ministres du Seigneur, doivent, entre le vestibule et l'autel, les larmes aux yeux, conjurer le Père des miséricordes, de pardonner à son peuple (3). Leur médiation pourra-t-elle être efficace si elle n'est pas agréable à celui à qui elle est adressée? Après avoir porté au pied du Trône suprême les regrets et les vœux des pénitens le ministre sacré en rapporte, et prononce sur eux les paroles de la réconciliation (4). Quelle vertu auront-elles dans sa bouche si elles n'émanent pas de celui à qui seul appartient le pardon? Il est tenu d'offrir le sacrifice de propitiation, pour les péchés du peuple

---

(1) Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur: (Joan. 3, 34.)

(2) Quomodò verò prædicabunt nisi mittantur? (Rom. x, 15.)

(3) Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini, et dicent: Parce Domine, parce populo tuo: (Joël, II, 17.)

(4) Posuit in nobis verbum reconciliationis, (2 Cor v, 19.)

et pour les siens propres (1). Dieu daignera-t-il agréer l'offrande de celui qu'il n'a pas chargé de la lui présenter?

Considérons quel assemblage, quel accord de vertus diverses exige l'état sacerdotal! Une foi vive, mais éclairée; soumise, et non crédule : une espérance ferme, sans être présomptueuse : une piété tendre, qui ne soit pas superstitieuse : une dévotion active, et non minucieuse : un zèle toujours ardent, et jamais emporté : une prudence qu'on ne puisse pas soupçonner de finesse : une franchise sans indiscrétion : une douceur sans foiblesse : une fermeté sans dureté : une affabilité sans familiarité : une dignité sans hauteur : une complaisance sans facilité : une économie sans avarice : une libéralité sans dissipation : en un mot une perfection toujours soutenue, et jamais excessive. Le défaut et l'excès sont également nuisibles au ministre, également préjudiciables au succès du ministère. Quel homme,

(1) Debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et prosemetipso offerre pro peccatis. (Hebr. v, 3.)

grand Dieu, a été créé capable de réunir, et de concilier tant de qualités? Ce fardeau que des anges auroient peine à supporter, quel homme n'en sera pas accablé; si Dieu ne lui prête la main pour le soutenir? D'où pourra-t-il tenir ces qualités si multipliées, si nécessaires, si rares, si ce n'est de celui qui les distribue comme il lui plaît? Et comment pourra-t-il se flatter de les obtenir s'il n'est pas appelé par celui qui proportionne ses grâces à l'état qu'il fait embrasser? C'est de la grâce primitive de vocation, que découlent toutes les autres. Envain sur le lac de Génézareth les apôtres ont pêché toute la nuit par le temps le plus favorable. Leur travail a été infructueux tant qu'il n'a pas été commandé par leur maître. Mais aussitôt qu'il leur a ordonné de jeter le filet, ils font la pêche miraculeuse, figure de l'autre pêche plus miraculeuse encore qu'ils firent sur toute la face de la terre; quand sa mission les eut fait pêcheurs d'hommes. Le prêtre est chargé d'édifier la maison du Seigneur : il y travaillera inutilement, si le Seigneur ne l'aide à la bâtir. Il veille à la garde de la Cité sainte:

si Dieu ne la défend pas, toute sa vigilance ne servira de rien (1). Il est dans un état de guerre continuelle contre l'ennemi du salut : il préserve de ses attaques, et lui-même et son peuple. Sera-t-il aussi fort, aussi habile que ce redoutable ennemi, si Dieu ne lui prête son secours? Dieu l'assistera-t-il, s'il ne l'a pas chargé du combat? Dieu aidera sans doute ceux qu'il a appelés : son choix même est une sorte d'engagement à les seconder. Mais que doit-il à ceux qu'il n'a pas appelés; qui se sont ingérés dans son ministère sans lui, et malgré lui. Les téméraires! c'est à titre d'intrusion, qu'ils osent prétendre aux secours divins. Ils veulent que la grâce de Dieu soit le prix de leur résistance à sa volonté, de leur révolte, de leur usurpation.

Le Seigneur ne les a pas envoyés, dit le prophète : ils n'ont pas trouvé la voie des commandemens : et par cette raison

(1) Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. Nisi Dominus custodierit civitatem, frustrà vigilat qui custodit eam. (Ps. CXXVI. 1.)

ils ont péri (1). Leur criminelle invasion du ministère souillera tout le cours de leur ministère. Ils continueront toute leur vie d'être ce qu'ils étoient, en y entrant. Ils conserveront jusqu'à la fin l'esprit qu'ils y auront porté. Ce n'est plus de Dieu, qui ne les a pas introduits dans son sanctuaire, c'est de leurs passions qui les y ont poussés, qu'ils seront les ministres. Chaque pas qu'ils feront dans cette pénible carrière sera une chute : et quelles chutes, que celles du prêtre ! Plus sa dignité est élevée, plus il est dangereux, plus il est funeste d'en tomber : plus il est difficile de se relever et d'y remonter.

Nous sommes indignés quand nous lisons dans l'histoire ancienne de l'Eglise ; hélas ! et quand nous nous rappelons ce que nous avons vu dans notre Eglise, la criminelle usurpation de ces schismatiques qui, contre la disposition des saints canons, contre la doctrine de Jésus-Christ, se sont arrogés des fonctions qui ne leur

(1) Non hos elegit Dominus, neque viam disciplinæ invenerunt : propterea perierunt. (Baruch. III, 27.)

avoient pas été confiées par l'autorité sacrée, et qui, selon l'expression du prophète, ont possédé le sanctuaire de Dieu, comme on se met en possession d'un héritage (1). Vous, dont l'audacieuse présomption s'est approprié un ministère qui ne vous avoit pas été donné, quelle différence mettez-vous, devant Dieu entre leur intrusion et la vôtre? Je dis devant Dieu: car devant les hommes ils ont un crime de plus que vous, celui d'avoir rompu le lien extérieur de l'unité. Mais, aux yeux de celui qui connoît l'intérieur des consciences, vous êtes tous coupables d'une prévarication commune. Les uns comme les autres, vous violez le précepte exprès du souverain Maître. Les uns comme les autres, vous exercez contre l'intention du suprême Distributeur des ministères, un ministère qu'il ne vous a point donné. Les uns comme les autres, vous occupez injustement dans le sanctuaire des places qui devroient être remplies par des ministres légitimes. Les uns

(1) Hæreditate possideamus Sanctuarium Dei. (Ps. LXXXII, 12.)

comme les autres, vous entraînez dans la voie de perdition les peuples que vous prétendez diriger ; eux par défaut de pouvoirs, vous par le criminel usage que vous en faites. Tremblez à l'aspect de mon sanctuaire, je suis le Seigneur (1) disoit le Tout-puissant au peuple d'Israel : et il ne parloit alors que d'un sanctuaire figuratif. Contemplez les terribles châtimens, dont il punissoit les plus légères irrévérences envers ces choses saintes ; qui n'étoient que l'ombre des nôtres. Voyez Nadab et Abiu dévorés par le feu profane qu'ils avoient eu l'imprudence de mettre dans l'encensoir : Oza, frappé de mort pour s'être permis de toucher l'arche dans la crainte qu'elle ne tombât : le pieux roi Ozias couvert de lèpre pour avoir eu la témérité de porter la main à l'encensoir. Et qu'étoient toutes ces fautes à côté de votre profanation ? Lisez les menaces sévères que, par Isaïe, par Jérémie, par Ezéchiel, par Osée, le Seigneur fait aux faux prophètes qui avoient l'arrogance

(1) Pavete ad sanctuarium meum. Ego Dominus. (Levit. XXVI, 2.)

de prédire en son nom, quoiqu'il ne les eût pas envoyés (1). Ecoutez le divin

(1) Væ filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium, et non ex me: et ordiremini telam, et non per spiritum meum, ut adderetis peccatum super peccatum.... os meum non interrogastis, (Is. xxx, 1, 2.)

Falsò prophetæ vaticinantur in nomine meo: non misi eos, et non præcepi eis, neque locutus sum ad eos visionem mendacem et divinationem, et fraudulentiam, et seductionem cordis sui prophetant vobis. Idcircò hæc dicit Dominus de prophetis qui prophetant in nomine meo, quos ego non misi.... In gladio et fame consumentur prophetæ illi. (Jerem. xiv, 14, 15.)

Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israël, qui prophetant: et dices prophetantibus de corde suo: Audite verbum Domini: hæc dicit Dominus Deus: Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident..... Vident vana, et divinant mendacium, dicentes: ait Dominus: cùm Dominus non miserit eos..... Propterea hæc dicit Dominus Deus: quia locuti estis vana, et vidistis mendacium, ideò ecce ego ad vos, dicit Dominus Deus: et erit manus mea super prohetas, qui vident vana, et divinant mendacium: (Ezech. xiii, 2 et seq.)

Ipsi regnaverunt, et non ex me: principes extiterunt, et non cognovi.... Iratus est furor meus in eos, (Osée viii, 4, 5.)

Sauveur, déclarant que toute plantation, qui n'aura pas été mise en terre par le Père céleste, sera arrachée (1).

Entre le sacrement de l'ordre et les autres, il y a cette différence. On doit désirer ceux-ci, mais redouter celui-là. Il est bon de solliciter les uns : il est nécessaire d'attendre qu'on soit choisi pour l'autre. Ils étoient vivement pénétrés de cette vérité, tous les saints évêques, tous les prêtres pieux, dont nous révérons les exemples. Saisis de frayeur à la vue du ministère sacré, tremblans toujours de n'y pas être suffisamment appelés, non-seulement ils ne présentoient pas leurs épaules à ce redoutable fardeau, mais ils employoient toute leur force, et leur adresse, à s'y soustraire. Et quels étoient-ils ces hommes si timides, que le sentiment de leur indignité portoit à fuir l'honneur sacerdotal ? C'étoient précisément ceux qui en étoient les plus dignes. C'étoient spécialement ces grands docteurs, dont les vives lumières ont éclairé tous les

(1) Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur. (Matth. xv, 13.)

siècles de l'Eglise. C'étoit un Ambroise, qu'il fallût violenter pour le faire consentir à sa consécration. C'etoit un Jérôme, ordonné par saint Paulin malgré lui, et menaçant de ne pas suivre les règles de l'Eglise. C'étoit un Augustin, fondant en larmes à son ordination, et persuadé qu'elle étoit la punition de ses péchés. C'étoit un Grégoire, s'enfuyant déguisé pour ne pas être souverain pontife, et découvert comme par miracle. C'étoient, disons-le en un mot, tout ce qu'il y a eu de saints dans l'ordre sacré. Parcourez les fastes de l'Eglise : parmi tous ceux qu'elle honore, vous n'en trouverez aucun qui se soit ingéré de lui-même dans le redoutable ministère de la conduite des âmes.

Ils sont maintenant bien loin de nous ces temps heureux. On ne craint plus le redoutable honneur du sacerdoce : on l'ambitionne. On ne le refuse plus : on le sollicite. On ne s'occupe plus des moyens de s'y soustraire : on cherche, on multiplie les moyens de l'obtenir. On ne se lamente plus d'y être admis : on éclate en plaintes quand on en est repoussé.

La barrière sacrée élevée autour du sanctuaire, pour en éloigner les indignes, est forcée de tous les côtés. Si, lors qu'au pied de l'autel sont rassemblés de nouveaux ordinans pour recevoir l'onction sainte, Dieu du fond de son tabernacle daignoit inspirer le pontife prêt à leur imposer les mains, ainsi qu'autrefois il inspira Samuel, combien en est-il dont le ministre sacré diroit, comme le prophète : Ce n'est pas celui-là que le Seigneur a choisi ! Quelquefois même ne feroit-il pas retentir cette autre terrible vérité : Le Seigneur n'a choisi aucun de ceux-ci (1).

C'est donc un devoir essentiel, d'examiner avec le soin le plus attentif; avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, si on y est légitimement appelé. Ne vous conduisez pas imprudemment, dit le grand Apôtre : mais connoissez quelle est la volonté de Dieu (2). Ce principe général

---

(1) Non hunc elegit Dominus... Non elegit Dominus ex istis. (1 Reg. XVI, 9, 10.)

(2) Nolite fieri imprudentes : sed intelligentes quæ sit voluntas Dei. (Ephes. V, 17.)

de toutes nos actions doit plus particulièrement encore régler celle dont toutes les autres vont dépendre. Deux considérations principales doivent nous faire apporter à cette importante recherche l'attention la plus profonde, et la plus soutenue. Ce sont la facilité de se tromper, le danger de se tromper. Il n'y a aucune circonstance de la vie où les causes de l'erreur soyent plus multipliées; où les conséquences de l'erreur soyent plus funestes.

Il est aisé de tomber dans l'erreur sur sa vocation: mais il est possible de s'en préserver. En nous ordonnant d'obtempérer à sa volonté, Dieu nous donne des moyens certains de la connoître. En nous appelant dans la route par laquelle il veut nous sauver, il nous fait reconnoître sa voix; et nous donne des marques par lesquelles nous la distinguerons avec assurance des voix mensongères qui nous attirent dans les chemins de la perdition. Les signes par lesquels il nous notifie la destination au service de ses autels, sont de divers genres. Il y en a d'internes, et d'externes; de positifs, et de négatifs;

c'est-à-dire, des signes auxquels on connoît qu'on est légitimement appelé, et d'autres auxquels on doit juger qu'on ne l'est pas véritablement. Nous croyons qu'on peut les rapporter tous à cinq chefs principaux : l'innocence de la vie, la pureté d'intention, le goût de l'état, l'aptitude aux fonctions, le choix de l'évêque.

Seigneur, demande le roi prophète, qui est-ce qui habitera dans votre tabernacle? Quel est celui qui se reposera sur votre montagne sainte ? Ce sera, répond-il celui dont les mains sont innocentes, et dont le cœur est pur (1). Dans ses beaux jours, l'Eglise n'ouvroit la porte du sanctuaire qu'à ceux qu'elle voyoit, munis de l'innocence baptismale. Ses canons repoussoient ceux qui étoient connus pour avoir eu besoin de la réparer. Les fidèles de ces heureux temps n'auroient pas reconnu sans étonnement, et sans scandale, dans les fonctions du saint ministère,

(1) Domine quis habitabit in tabernaculo tuo? aut quis requiescet in monte sancto tuo ? Innocens manibus et mundo corde? (Ps. XIV. 1. XXIII 4.)

l'homme qu'ils auroient vu précédemment dans les exercices de la pénitence. Ils jugeoient indigne de leur appliquer les moyens de réconciliation, celui qui avoit eu besoin qu'on les appliquât à lui-même. Les malheurs de l'Eglise l'ont contrainte de se relâcher de sa discipline primitive. L'antique sévérité de ses canons a été forcée de plier sous le poids de cet énorme monceau de vices qui se sont accumulés sur la terre. Ce n'est pas l'Eglise qui est changée : c'est nous qui le sommes. Ses règles ne sont plus aussi rigoureuses : mais son esprit est toujours le même. Elle ne veut, elle ne peut vouloir introduire dans le sanctuaire que l'innocence : et si elle y admet maintenant l'innocence réparée, elle exige qu'elle soit entièrement réparée. Elle ordonne que les péchés dont on a pu se rendre coupable soient, non-seulement remis, mais expiés ; non-seulement abolis par une sincère contrition, mais totalement effacés par une longue et austère pénitence. Gardez-vous donc d'avancer vers ce haut degré d'honneur, vous que vos fautes toutes récentes doivent encore tenir humble-

ment courbés dans les pratiques laborieuses de la satisfaction. N'ayez pas la témérité de vous élancer d'un saut du tribunal à l'autel; et quoique les plaies de votre âme soient guéries, ne la présentez pas défigurée encore de ses cicatrices.

Avec la pureté de la conscience, il est encore nécessaire d'apporter au sacrement de l'ordre la pureté de l'intention. Votre œil, dit le Sauveur, est le flambeau de votre corps. S'il est simple et pur, tout votre corps sera éclairé : s'il est mauvais, votre corps sera ténébreux. Prenez donc garde, ajoute-t-il, que la lumière qui est en vous ne soit-elle même de vraies ténèbres (1). L'œil, selon saint Augustin, expliquant cette parabole, est l'intention : le corps est la suite de la vie, l'ensemble des actions. Aux yeux de celui qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, et devant qui

(1) Lucerna corporis tui, est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit, si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit. Vide ergo ne lumen, quod in te est, tenebræ sint. (Luc XI, 34, 35.)

les pensées les plus secrètes sont à découvert, c'est l'intention qui rend les actions brillantes de clarté ou noircies d'une ténébreuse obscurité qui en fait le mérite ou le démérite. L'intention simple et droite les rend bonnes et agréables à Dieu : l'intention vicieuse les rend perverses et réprouvées. Ce n'est que de la source pure que coulent les eaux limpides: la fontaine fangeuse ne peut donner que des eaux infectes. L'intention saine et droite nécessaire pour toutes nos actions, l'est encore plus, s'il est possible, pour l'action qui influe sur toutes les autres. Elle est la condition indispensable de l'entrée dans le saint ministère. Elle est donc un des principaux caractères auxquels on peut reconnoître si on est, ou si on n'est pas légitimement appelé. Mais quelle est cette pure intention devant laquelle doivent s'ouvrir les portes du sanctuaire? Que celui qui voudroit en douter contemple Jésus-Christ. La gloire de Dieu, le salut des âmes, voilà les seuls objets qu'a eu en vue le Prince des pasteurs : voilà les seuls que doivent se proposer ceux qui lui succèdent dans son

ministère. Tout motif étranger est un motif vicieux. Ce n'est pas seulement un feu profane, c'est un feu criminel qu'on apporte à l'autel. Il se déclare indigne du ministère sacré, celui qui recherche, non l'œuvre du ministère, mais l'honneur du ministère; celui que n'amène pas la piété, mais que pousse la cupidité. Qu'ils restent toute leur vie dans l'ordre des laïcs, qu'ils y recherchent les richesses, qu'ils y poursuivent des dignités, qu'ils s'y livrent à l'oisiveté et à la mollesse, ceux que meuvent ces terrestres et vils désirs. Mais hélas! combien de personnes cette loi si juste, si salutaire, si nécessaire, va exclure de la tribu sainte! Il a pénétré jusques parmi les ministères sacrés, cet égoïsme que l'apôtre déploroit dans les simples fidèles. Tous cherchent leurs propres intérêts; et non ceux de Jésus-Christ (1). On considère dans l'état ecclésiastique les avantages, et non les obligations. On y désire, non le bien spirituel qu'on procurera, mais le bien temporel qu'on retirera. Les im-

(1) Omnes enim quæ sua sunt quærunt, non quæ sunt Jesu Christi. (Philipp., II, 21.)

prudens ! ignorent-ils, ou ne réfléchissent-ils pas, que ces méprisables objets de leur cupidité sont, non les avantages, mais les dangers de l'état. Dieu, dans sa profonde sagesse, et par un équitable jugement, récompense, et punit souvent les hommes par l'accomplissement de leurs désirs. Ceux qui aspirent aux biens célestes, il les en gratifie : répandant sur leurs pieux travaux ses abondantes bénédictions, il fait fructifier leur ministère ; et les conduit, avec les âmes qu'ils ont sanctifiées à l'éternelle félicité. Ceux qui ne soupirent qu'après les biens terrestres; Dieu permet souvent qu'ils les acquièrent ; mais il le permet dans sa colère. Ils les obtiendront peut-être ces dangereux objets de leurs désirs, mais ce sera pour en abuser ; pour en jouir dans l'esprit avec lequel ils les auront souhaités ; pour étaler leur luxe par les richesses ; pour déployer leur orgueil dans les dignités ; pour s'avilir dans ce monde, et se damner dans l'autre.

Dans tout état on ne fait bien que ce qu'on aime à faire. Comment s'acquittera des fonctions multipliées et pénibles du

saint ministère, celui qui ne sera pas soutenu dans leur exercice par une haute idée de leur importance; par un respect profond pour son sacerdoce; par un vif désir d'en remplir les devoirs? On regarde en conséquence comme une des marques de vocation aux fonctions ecclésiastiques, le goût que l'on en ressent. Mais comme ce sentiment est sujet à illusion, comme il est de même que tous les autres, aussi propre à égarer qu'à bien diriger, il semble que, pour s'exprimer avec exactitude, il faut dire seulement que le défaut de cette inclination, l'éloignement, le dégoût des fonctions ecclésiastiques, sont des marques certaines qu'on n'est pas appelé de Dieu à les exercer.

Ce n'est pas d'avoir été établis ministres du nouveau testament que les apôtres se félicitent: c'est d'avoir été rendus capables de ce ministère (1). Il n'y a pas une profession qui n'impose quelques fonctions à remplir; pas une fonction qui n'exige quelque talent pour s'en acquit-

(1) Idoneos nos fecit ministros novi testamenti; (2 Cor III, 6.)

ter. Les fonctions les plus saintes de leur nature, les plus importantes par leur objet, les plus variées dans leur multiplicité, les plus difficiles dans leur exercice, seroient-elles donc exceptées de la règle commune? Dieu dispenseroit-il ceux qu'il appelle à le servir dans son auguste et pénible ministère, de ce qu'il ordonne à ceux qu'il distribue dans tous les autres états? On seroit tenté d'en juger ainsi, si l'on ne considéroit que ces déplorables destinations de famille qui sont, et on le sait trop bien, l'unique motif, et le seul titre d'un grand nombre de vocations. Un enfant offre-t-il quelque difformité corporelle, annonce-t-il peu d'intelligence, c'est celui-là que l'on réserve pour l'état ecclésiastique. On le jette dans le sanctuaire, comme un être inutile, inepte à toute autre chose. Des fardeaux des familles, on veut faire les soutiens de l'Eglise. Il ne faut pas cependant imaginer qu'en demandant de la capacité, le ministère ecclésiastique exige de tous ceux qu'il admet ces talens brillans, qui excitent l'admiration des hommes. Tous les ministres de l'autel ne peuvent pas être des

Cyprien, des Ambroise, des Chrysostôme, des Jérôme, des Augustin. Il y a diverses espéces de talens; il y en a de différentes mesures. Celui qui les distribue les varie, et les gradue, selon les vues de sa sagesse. Il répartit à chacun son propre don; à l'un celui-ci, à l'autre celui-là (1). Nous voyons dans l'évangile le maître de la maison, symbole du Maître suprême de l'univers, confier à ses serviteurs ses talens dans une proportion différente. Il en remet cinq à l'un, deux à l'autre, un seul à un troisième (2). Ainsi que les capacités, les fonctions sont différentes : et la Sagesse suprême l'a ainsi ordonné, pour adapter les unes aux autres. Elle orne de tout l'éclat de l'éloquence ceux qu'elle élevera dans les chaires, pour annoncer ses vérités aux grands, et aux puissans du siècle. Elle doue de dons moins éclatans ceux qu'elle destine à instruire familièrement les

(1) Unusquisque proprium donum habet ex Deo : alius quidem sic, alius verò sic. (1 Cor VII, 7.)

(2) Uni dedit quinque talenta : alii autem duo, alii verò unum, unicuique secundùm propriàm virtutem, (Matth. XXV, 15)

hommes simples et les enfans. Elle revêt de la prudence et du discernement, ceux qu'elle placera sur le tribunal sacré, pour lier ou délier les consciences. Elle verse la science dans ceux qu'elle suscite pour défendre ses dogmes, pour traiter sa morale. Elle inspire l'esprit de sagesse à ceux qu'elle établit pour régir les paroisses. Il doit se reconnoître incapable des fonctions saintes, celui qui ne se sent pas doué par la Providence au moins de quelqu'un de ces talens indispensablement nécessaires. Il peut sans les avoir se sanctifier dans l'ordre commun : il se perdra dans l'ordre sacré, s'il ne les y porte pas.

A ces conditions, à ces marques de vocation, qui sont internes, et cachées dans l'intérieur de la conscience, il faut ajouter une autre également nécessaire ; le choix de Dieu extérieurement manifesté. Ce n'est pas le courage seul qui donne des chefs aux légions : ce n'est pas l'équité seule qui élève sur les tribunaux : ce n'est pas la capacité seule qui met les administrateurs à la tête des affaires. Il faut être choisi par le souverain pour exercer ces

divers emplois. Il en est de même du royaume de Dieu. Les vertus nécessaires pour en être fait ministre ne sont pas suffisantes : il faut être député à cette charge par le souverain Maître qu'on doit représenter. Pour faire connoître à cet égard sa volonté, il emploie deux sortes de moyens. Quelquefois il appelle au service de ses autels immédiatement, et par sa propre voix. Ainsi, dans l'ancienne loi, il appela Aaron, Samuel et les prophètes. Ainsi, dans la nouvelle Jésus-Christ a appelé ses apôtres. Ainsi l'Esprit saint ordonna de séparer Saul et Barnabé pour l'œuvre dont il les chargeoit (1). Ainsi fut ordonné Timothée, d'après les prophéties rendues sur lui précédemment (2). Mais la Sagesse suprême n'aime pas à prodiguer les actes

(1) Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus Sanctus : segregate mihi Saulum et Barnabam in opus ad quod assumpsi eos. (Act. XIII, 2.)

(2) Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundùm præcedentes in te prophetias, ut milites in illis militiam bonam. (1 Timoth. 1, 18.)

de sa toute-puissance. De même qu'elle régit cet univers par les causes secondes créées par elle avec le monde, n'employant que rarement les miracles ; de même elle gouverne son autre ouvrage, son Eglise, par les chefs qu'elle a institués en la fondant : et elle n'y exerce son influence extérieure, et directe que dans quelques actions où elle le juge nécessaire. En employant ses moyens extraordinaires, elle nous montre quelquefois ce qu'elle peut : mais c'est par ses voies communes que pour l'ordinaire, elle nous fait connoître ce qu'elle veut. C'est par l'organe des premiers pasteurs qu'il a mis à la tête des diocèses, que Dieu fait entendre la voix par laquelle il appelle à son ministère. C'est l'intendant placé à la tête de ses affaires, que le maître de la vigne charge d'appeler ses ouvriers (1) : et le choix de l'évêque devient le choix de Dieu. Mais l'évêque lui-même, à raison de la multiplicité de ses occupations, ne pouvant pas prendre une connoissance

(1) Dicit Dominus vineæ procuratori suo : voca operarios, (Matth. xx, 8.)

personnelle de tous les sujets, est obligé de se décharger sur des ministres inférieurs du soin d'examiner ceux qui ont les qualités propres à être consacrés au Seigneur. Ce sont les supérieurs des séminaires, chargés de former à la piété et à la science, les jeunes élèves, qui sont témoins, et juges de leurs progrès dans l'une et l'autre, que les évêques consultent ordinairement sur cette partie si importante et si délicate de leurs fonctions. La présentation du supérieur, l'agrément de l'évêque, sont des préalables indispensables de l'admission au sacerdoce ; et des signes qu'on y est véritablement appelé.

Cette dernière marque de vocation, étant extérieure, est facile à reconnoître. On ne peut pas être dans l'erreur sur l'appel de son supérieur. Mais il n'en est pas de même des marques intérieures. Rien de plus aisé, de plus commun, de plus dangereux, que de se faire illusion sur ce point. L'imagination offusque souvent la raison : et la malheureuse corruption de notre nature, en causant notre égarement, y joint, ce qui le rend plus

funeste, des prétextes qui le justifient. L'ennemi du salut, qui connoît toute l'importance de la vocation, pour nous en détourner, multiplie, et diversifie ses perfides suggestions. Il employe, pour nous aveugler, jusqu'aux motifs de sainteté. Il exagère à ceux qui sont bien appelés les dangers de l'état ecclésiastique : à ceux qui ne le sont pas, il en étale les avantages et les fruits. Pour nous garantir de ses pièges, et de notre propre illusion, trois moyens sont nécessaires : l'examen, le conseil et la prière.

De toutes les connoissances, celle que nous avons généralement la prétention de mieux posséder, et qui effectivement nous seroit la plus nécessaire, est cependant celle que communément nous possédons le moins. C'est la connoissance de nous-mêmes. Un examen véritablement impartial de sa propre nature, de ses inclinations vertueuses ou vicieuses, de ses qualités bonnes ou mauvaises, est, et extrêmement rare, et indispensablement nécessaire, surtout relativement à la vocation. O! vous donc qui vous disposez à entrer dans le sanctuaire, avant de faire

le premier pas; pénétrez dans l'intérieur de votre conscience : sondez-en tous les replis : recherchez-y avec la plus profonde attention, en écartant avec soin toute prévention favorable, ou contraire, si vous possédez ce qui doit vous attirer; si vous n'avez pas en vous ce qui doit vous éloigner. Examinez si vous avez les talens, les dispositions qu'exigent les fonctions saintes : et garantissez-vous soit de la présomption, soit de la pusillanimité. Examinez quelles inclinations vous portent vers ce saint état, et ne confondez pas un goût passager, avec des désirs solides; des velléités, avec de fermes résolutions. Examinez l'intention qui vous meut, et distinguez soigneusement des idées transitoires du fond de votre volonté. Aux consciences délicates, le démon suggère des pensées d'ambition, d'avarice, de mollesse, et leur persuade que ce sont de véritables intentions. A celles dont les motifs sont vicieux, il joint quelques pensées de faire le bien, et leur fait croire que c'est là ce qui les fait agir. Examinez tout le cours de votre vie. Voyez si elle a toujours été innocente, ou si elle l'est

devenue : considérez comment vos fautes ont été regrettées; comment elles ont été expiées.

Mais la bonne foi la plus entière, l'attention la plus soutenue, ne sont quelquefois pas suffisantes pour nous garantir de l'erreur. Il faut, à l'aide de ses propres réflexions, appeler des secours étrangers. Dans toute affaire importante on doit prendre conseil (1). On le doit principalement dans la plus importante de toutes. Or, savoir consulter est une science. Il faut, d'abord bien choisir ceux à qui on s'adresse; ensuite les mettre pleinement en état de donner des conseils salutaires. Il est aisé de sentir que, dans une matière aussi grave, aussi sainte, que la vocation, il ne faut pas consulter les jeunes gens et les personnes qui ont l'esprit du monde (2); beaucoup moins

---

(1) Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebis. (Eccl. XXXII, 24.)

Ante omnia opera, verbum verax præcedat ante omnem actum consilium stabile. (Ibid. XXXVII, 20.

(2) Cum fatuis consilium non habeas : non enim poterunt diligere nisi quæ eis placent. (Eccli. VIII, 20.)

encore les pécheurs (1). Il faut aussi se défier de ceux qui peuvent avoir quelque intérêt à leur conseil (2). Et c'est souvent de ceux qu'on seroit le plus porté à consulter, qu'on doit redouter des conseils dangéreux. Entièrement occupés de leurs vues charnelles, beaucoup de parens ne donnent à leurs enfans, sur la vocation, que des conseils conformes à leurs vues intéressées. Ce n'est que selon des convenances de famille, qu'ils les pressent, ou les détournent, de se présenter à la porte du sanctuaire. Vous qui avez le bonheur d'être nés de parens véritablement chrétiens, de parens qui, dans le choix de votre état, ne considèrent d'autre intérêt que celui de votre salut, suivez avec docilité leurs avis paternels.

---

(1) Cum viro irreligioso tracta de sanctitate, et cum injusto de justitiâ .... Cum viro livido de gratiis agendis; cum impio de pietate, cum inhonesto de honestate, ... Non attendas his in omni consilio. (Eccli. XXXVII, 12, 13, 14)

(2) Omnis consiliarius prodit consilium, sed est consiliarius in semetipso. A consiliario serva animam tuam, priùs scito quæ sit illius necessitas : (Eccli. XXXVII, 8, 9.)

Qui peut vous diriger plus sûrement que ceux qui réunissent au plus haut degré trois qualités, la connoissance de votre personnel, le tendre attachement pour vous, le désir ardent de votre véritable bien ? Mais si vous avez lieu de croire que des vues humaines influent sur leurs insinuations, défiez-vous de leur tendresse, et de la vôtre. Craignez de vous soumettre aveuglément à leurs conseils. Recevez-les avec respect, mais avec fermeté. Ecoutez-les, mais en vous réservant le droit de les juger. Votre vocation est votre affaire personnelle, purement personnelle, exclusivement personnelle. Elle n'est pas la leur. Elle n'appartient pas à leur autorité : parce qu'elle dépend directement, et immédiatement, d'une autorité à laquelle, et vous, et eux, devez être entièrement, et passivement soumis. C'est auprès des personnes pénétrées de la crainte du Seigneur, et revêtues de son esprit, que vous devez chercher des conseils sur cet acte si important, et si délicat (1). Choi-

(1) Consilium semper à sapiente perquire. (Tob. IV, 19.)

Cum viro sancto assiduus esto, quemcumque

sissez un directeur capable de vous conduire; dont la piété soit soutenue par des lumières; le zèle guidé par la prudence; la science mûrie par l'expérience. Ouvrez-lui votre cœur tout entier. Faites-lui connoître vos inclinations, vos facultés, votre caractère, votre esprit, toute la suite de votre vie, les fautes dont vous vous êtes rendu coupable, les bonnes œuvres que vous avez eu le bonheur de pratiquer, les grâces spéciales que vous avez reçues, les tentations dont vous êtes le plus souvent assailli, les passions auxquelles vous êtes le plus porté. Qu'il lise dans votre intérieur, s'il étoit possible, comme Dieu y lit; au moins comme vous y lisez vous-même : et recevez avec respect, avec confiance, avec docilité, les saints avis que, d'après sa connois-

---

cognoveris observantem timorem Dei, cujus anima est secundùm animam tuam; et qui, cum titubaveris in tenebris, condolebit tibi. Cor boni consilii statue tecum : non est enim tibi aliud pluris illo. Anima viri sancti enuntiat aliquandò vera, quam septem circumspectores sedentes in excelso ad speculandum :(Eccli XXXVII, 15 et seq.

sance des voies de Dieu, et de vos dispositions, il jugera convenable de vous donner.

Tous les conseils humains, quelque sages qu'ils paroissent, ont encore besoin d'être dirigés par une sagesse supérieure. Pour acquérir les lumières nécessaires dans cette circonstance essentielle, demandez-les à celui qui en est le père. Allez au Soleil de vérité allumer le flambeau qui doit vous conduire. Qu'il dissipe de son vif éclat les ténèbres dont les passions, les préjugés, les insinuations étrangères, les suggestions de l'ennemi du salut, offusquent votre raison. Conjurez celui qui seul connoît l'état pour lequel il vous a fait naître de daigner vous le montrer; et de vous placer lui-même dans la voie par laquelle il veut vous faire venir à lui (1). Suppliez-le de verser sur vous sa grâce d'intelligence; sur ceux

---

(2) Omni tempore benedic Deum : et pete ab eo, ut vias tuas diligat ,et omnia consilia tua in ipso permaneant. (Tob. IV, 20.)

In his omnibus deprecare Altissimum, ut dirigat in veritate viam tuam. (Eccli XXXVII, 19.)

à qui vous demandez des avis sa grâce de conseil. Dites-lui avec David : Faites-moi connoître, ô mon Dieu la voie où vous voulez que je marche : enseignez-moi à faire votre volonté (1). Répétez-lui après saint Paul : Seigneur que voulez-vous que je fasse (2). C'est après avoir passé la nuit en prières que Jésus-Christ choisit ses apôtres (3). Ce n'étoient pas des lumières qu'il sollicitoit, lui qui en est la source : c'étoit une leçon qu'il nous donnoit d'obtenir par la prière la grâce de connoître notre vocation. Assemblés dans le cénacle, après le retour dans les cieux de leur divin Maître, ses apôtres, qu'il venoit de revêtir de toute sa puissance, avoient bien le droit de choisir un successeur au perfide Judas. Mais c'est son choix qu'ils sollicitent, et qu'ils le sup-

---

(1) Notam fac mihi viam, in quâ ambulem... Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu. (Ps. CXLII, 8, 10.)

(2) Domine quid me vis facere ? (Act, IX, 6.)

(3) Exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei. Et cùm dies factus esset vocavit discipulos suos : et elegit duodecim ex ipsis (Luc VI, 12, 13.)

plient de faire connoître (1). Pour implorer plus vivement, et pour obtenir plus sûrement ce bienfait si essentiel de connoître sa vocation, une pratique salutaire est de se retirer pendant quelque temps hors du monde. C'est dans le recueillement de la solitude que, dégagée des distractions et des dissipations mondaines, l'âme s'étudie avec plus d'attention, et prie avec plus de ferveur. C'est là aussi, et l'Esprit Saint nous l'apprend, que Dieu aime à parler au cœur (2).

En montrant les énormes dangers qui menacent les usurpateurs des fonctions saintes; en exposant les conditions de divers genres, les différentes marques de vocation que doit réunir celui qui se présente au sanctuaire; en marquant les moyens propres à connoître si on possède les qualités indispensablement exigées, notre intention n'est assurément pas de décourager, de détourner ceux que Dieu

(1) Tu Domine, qui nosti corda omnium, ostende quem elegeris (Act. 1, 24.)

(2) Ducam eam in solitudinem : et loquar ad cor ejus. (Osee, 11, 14.)

destine

destine véritablement à son ministère. O vous qui dans le témoignage de votre conscience, dans les avis de votre directeur, dans le choix de vos supérieurs, reconnoissez la voix de Dieu qui vous appelle, répondez-lui avec le prophète : Seigneur me voici : envoyez-moi (1). Autant vous eussiez été coupable d'outrepasser sa défense, autant vous le seriez de résister à son commandement. Allez courber votre tête sous l'imposition des mains. Présentez-vous-y humblement, mais promptement, et avec confiance. Présentez-vous humblement ; reconnoissant dans la sincérité de votre cœur que c'est, non votre mérite, mais la bonté toute gratuite de Dieu, qui vous élève à ce haut degré d'honneur. Présentez-vous promptement. Quand Dieu a parlé toute délibération est inutile, tout délai est répréhensible. A la première parole de Jésus-Christ, Matthieu quitte sans hésiter son comptoir. Pierre et André, Jacques et Jean abandonnent au même

(1) Et dixi : Ecce ego, mitte me. (Is. VI, 8.)

instant leurs filets. Présentez-vous avec confiance. Pouvez-vous, d'après la destination de Dieu, douter de son aide? Pouvez-vous, avec son aide, douter du succès? Tout souverain soutient de son autorité celui qu'il en a rendu dépositaire : c'est l'usurpateur qu'il réprime. Considérez que, dans toutes vos fonctions, vous agirez, non-seulement par l'ordre de Dieu, pour lui, et en son nom, mais encore avec lui; qu'il en sera toujours l'agent principal; que vous ne serez que le coopérateur secondaire, et en quelque sorte l'instrument de ses divines opérations. Le fardeau, qu'aucune épaule humaine n'est assez forte pour porter, devient léger, quand la main toute puissante le soulève. Ne vous laissez donc pas effrayer de l'idée que vous êtes dépourvu des qualités nécessaires à ce grand ministère. Celui qui vous y veut vous donnera ce qui vous manque; et suppléera par lui-même à ce qu'il ne vous aura pas accordé. Ses apôtres, quand il les appela, étoient-ils plus capables que vous? Moïse, et Jérémie, représentent au Seigneur leur incapacité. Il les rassure par la promesse de son as-

sistance : et ils volent avec courage où son ordre les envoie (1).

Nous nous sommes adressés jusqu'à présent à ceux qui, devant la porte du sanctuaire, doivent attendre qu'elle leur soit ouverte. Mais combien en est-il qui, sans avoir été admis dans l'enceinte sacrée, s'y sont furtivement introduits, ou en ont forcé la barrière ! O vous, qui avez eu le malheur de vous rendre coupables de cette déplorable prévarication, gardez-vous de désespérer. A votre premier

(1) Ait Moyses : Obsecro Domine non sum, eloquens ab heri et nudiustertius : et ex quo locutus es ad servum tuum, impeditioris et tardioris linguæ sum. Dixit Dominus ad eum : Quis fecit os hominis ? aut quis fabricatus est mutum et surdum, videntem et cæcum ? Nonne ego? Perge igitur, et ego ero in ore tuo : doceboque te quid loquaris. At ille : obsecro, inquit, Domine, mitte quem missurus es. (Exod. IV. 10. 13.)

Et dixi : A, a, a, Domine Deus : ecce nescio loqui, quia puer ego sum. Et dixit Dominus ad me : Noli dicere : Puer sum : quoniam ad omnia quæ mittam te, ibis : et universa quæcumque mandavero tibi, loqueris. Ne timeas à facie eorum : quia tecum sum, ut eruam te, dicit Dominus. (Jerem. I, 6, 7, 8.)

péché vous ajouteriez un second plus funeste encore, qui le rendroit irréparable. Le désespoir est l'extrême malheur : c'est le fond de l'abîme. Recourez avec une humble et timide espérance à la miséricorde suprême, toujours plus grande que nos crimes, puisqu'elle est infinie; et qui, en vous donnant le temps du repentir, vous montre son désir de vous pardonner. Efforcez-vous d'abord de la fléchir par une douloureuse et sincère pénitence. Et quelle faute doit être plus détestée, plus regrettée, que celle qui a aggravé toutes les autres; et qui en a causé un très-grand nombre? Expiez ensuite cette grave offense par une satisfaction qui y soit proportionnée : et, pour la faire oublier à Dieu, ayez-la vous même, comme David, sans cesse devant les yeux (1). Enfin travaillez pendant tout le cours de votre vie à réparer le vice de votre ordination ; par une fidélité plus grande à tous vos devoirs; par une assiduité plus exacte à vos fonctions;

(1) iniquitatem meam ego cognosco : et peccatum meum contra me est semper. (Ps. L, 5.)

par une conduite plus exemplaire ; par un zèle plus ardent. Observez spécialement en quoi pécha votre vocation ; afin de ranimer en vous les dispositions contraires. Est-ce une vie licencieuse qui a souillé votre entrée dans le sanctuaire ? Que vos exemples futurs couvrent, et fassent oublier vos désordres passés : et, si la sainteté n'a pas précédé votre ordination, qu'au moins elle la suive. Est-ce l'ignorance qui vous rendoit incapable du ministère sacerdotal ? Suspendez l'exercice des fonctions saintes, jusqu'à ce que vous soyez instruit de ce qui est nécessaire pour vous en acquitter. Est-ce votre intention qui a été vicieuse ? Renoncez à ces richesses, que vous eûtes le tort de désirer : éloignez-vous de ces honneurs dont votre ambition même vous a rendu indigne. Retournez, retournez à Dieu sincèrement, affectueusement, efficacement : et soyez assuré que, d'un vase d'ignominie que vous vous étiez rendu, il peut, et veut encore faire de vous un vase d'élection.

Sainteté ecclésiastique.

QUAND dans le désert de Sinaï Dieu institua le sacerdoce lévitique, la première obligation qu'il imposa à ceux qui devoient en être revêtus, fut la sainteté. Qu'ils soient saints, disoit-il : parce que je suis saint. Je suis le Seigneur qui les sanctifie (1). Quel plus haut degré de vertu n'exige pas le ministère infiniment plus relevé, dont nous sommes honorés? Dans l'économie charnelle, et figurative, la moindre défectuosité corporelle excluoit les descendans d'Aaron de l'exercice des fonctions sacerdotales (2). Image

(1) Sint ergo sancti, quia et ego sanctus sum, Dominus, qui sanctifico eos. (Levit. XXI, 8.)

(2) Loquere ad Aaron : homo de semine tuo per familias, qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo; nec accedet ad ministerium ejus; si cæcus fuerit, si claudus, si parvo vel grandi vel torto naso, si fracto pede, si manu, si gibbus, si lippus, si albuginem habens in oculo, si jugem scabiem, si impetiginem in corpore,

sensible de la parfaite pureté de conscience, de l'entière exemption de tout péché, que notre loi toute spirituelle nous prescrit, pour remplir les fonctions sacrées auxquelles elle nous députe. Autant que la réalité est au-dessus de la figure, autant que l'Eglise l'emporte sur la synagogue, autant que le sacerdoce de Jésus-Christ est plus auguste que celui d'Aaron, autant que les sacremens de la loi nouvelle sont plus relevés que les cérémonies de la loi ancienne, autant les ministres chrétiens doivent être plus parfaits que les ministres judaïques. Un plus grand honneur impose l'obligation de plus grandes vertus : la plus haute dignité demande un mérite plus étendu : le faîte de l'élévation exige le comble de la perfection. Successeur, représentant, coopérateur de Jésus-Christ, le ministre de son testament doit se rendre aussi semblable à lui qu'il est possible à un

---

vel herniosus. Omnis qui habuerit maculam de semine Aaron sacerdotis, non accedet offerre hostias Domino, nec panes Deo suo : (Levit. XXI, 17, 21.)

homme. Incapable d'atteindre son infinie pureté, il doit s'en approcher autant qu'il le peut. Dans l'impuissance de combler l'intervalle qui sépare la créature de son Créateur, il doit employer tous ses efforts à le diminuer. Je me sanctifie pour eux, disoit le divin Sauveur, afin qu'ils soient véritablement sanctifiés (1). Sa sainteté est le principe, le motif, l'encouragement de la leur. Sa vie est le modèle de celle du prêtre : que la vie du prêtre présente l'image de la sienne. Comment regarder comme le même ministère que celui de Jésus-Christ, un ministère profané par des vices? Comment reconnoître le représentant du Saint des saints dans un homme souillé de péchés? Comment associer des fonctions toutes divines avec les passions humaines? Comment réunir dans les mêmes opérations l'action de Jésus-Christ et celle de Belial (2)?

---

(1) Et pro eis ego sanctifico meipsum : ut sint et ipsi anctificati in veritate. (Joan. XVII, 19.)

(2) Quæ autem conventio Christi ad Belial. (2 Cor VI, 15.)

Je serai sanctifié dans ceux qui m'approchent, et je m'en glorifierai devant tout le peuple, disoit le Seigneur (1). Ceux que le Roi des rois approche de sa personne sont les ministres de son royaume; par qui parviennent jusqu'à lui les vœux de ses peuples; et par qui découlent sur son peuple ses commandemens, et ses bienfaits. Il reçoit avec complaisance, il accueille avec bonté, il exauce avec abondance les prières que lui présente au nom de son troupeau, et qu'appuie de ses propres instances, un vertueux pasteur. La piété du ministre se répand sur tous les vœux particuliers dont elle se charge; les épure; les anime; leur communique la faveur dont elle jouit auprès du Maître suprême. Mais de quel front osera porter au pied du trône céleste les prières du peuple fidèle, celui qui n'est pas digne d'y présenter les siennes; et dont les supplications pour sa propre personne sont rejettées avec indignation?

---

(1) Sanctificabor in iis qui appropinquant mihi: et in conspectu omnis populi glorificabor.) Levit. x, 3.)

Il a élevé, dit l'Esprit Saint, entre le ciel et lui un nuage, qui empêche ses oraisons d'y arriver (1); et qui met obstacle aux grâces qui en descendroient. Dieu voudra-t-il faire le ministre de ses dons celui qui s'est rendu l'objet de sa colère? Rendra-t-il distributeur de ses grâces celui à qui il les refuse, et les attachera-t-il à des fonctions qui l'outragent? Fera-t-il passer ses bienfaits par un canal souillé de pouriture? De ce conduit infecté il ne découlera que des eaux corrompues, qui empesteront tout le troupeau : et la source pure dont jaillissoit la vie, empoisonnée dans son passage, deviendra, pour ceux qui viendront s'y désaltérer, un principe de mort.

Qu'un prêtre révéré pour ses vertus paroisse dans la chaire évangélique : sa piété a déjà touché tous les cœurs, avant même que sa voix se soit fait entendre. Mais le prêtre dépourvu de piété exerce son ministère sans fruit, comme sans onction. Ses exhortations pourront être élé-

(1) Opposuisti nubem tibi, ne transeat oratio. (Thren. III, 44.)

gantes, fleuries, pleines de traits saillans : elles resteront toujours sèches, et glacées, comme son cœur. Il sera toute sa vie incapable d'allumer dans les autres le feu de l'amour divin, celui qui n'en porte pas dans lui-même une seule étincelle. Non, ce n'est pas l'éloquence qui fait germer, croître, et fructifier la semence de la parole sacrée. Ses éclairs ne font qu'éblouir. C'est la douce rosée de la piété qui féconde. Les talens les plus brillans, sans la sainteté qui les soutienne, restent sans succès : les plus médiocres, relevés, et animés par une haute piété, produisent les plus grands effets. Les beaux discours frappent l'esprit : les discours pieux touchent le cœur. Le charme de l'éloquence peut être agréable : il n'appartient qu'à l'onction de la piété d'être efficace. Les orateurs sont applaudis : les saints convertissent. Ce ne fut pas par les discours persuasifs de la sagesse humaine que les apôtres soumirent l'univers à l'évangile : mais par la force supérieure de leur vertu, et de l'esprit qui les animoit (1). Et peut-

(1) Sermo meus, et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis : (1 Cor. 11, 4.)

il espérer que Dieu répandra ses bénédictions sur sa prédication, celui qui, non-seulement ne les attire pas par sa vertu, mais les repousse par ses vices? Quel personnage offre dans la chaire sacrée le ministre dont la vie contraste avec ses discours? Comment peut-il, devant sa propre conscience, soutenir le rôle de théâtre qu'il y joue? Quelle idée peut-il avoir de lui-même; en publiant une loi qu'il enfreint; en recommandant des bonnes œuvres qu'il ne pratique pas; en proscrivant des péchés qu'il commet; en étalant des promesses qu'il dédaigne; en annonçant des menaces qu'il brave. Il ne peut parler, ni de vertu sans rougir, ni de vice sans s'accuser. Chaque parole qu'il profère est un arrêt qu'il prononce contre lui-même.

Quand, après le retour de la captivité, les prêtres et les lévites furent chargés de purifier le peuple, ils commencèrent par se purifier eux-mêmes (1). Quelle pureté en effet ne demande pas le mi-

---

(1) Mundati sunt sacerdotes et levitæ, et mundaverunt populum. (2 Esdr. XII, 30.)

nistère qui efface tous les péchés. La main qui nettoie le vase, si elle n'est pas nette elle-même, risque de le souiller encore davantage. Il a sans doute une grande facilité pour faire rentrer en grâce avec Dieu, le prêtre qui est lui-même l'objet de ses bonnes grâces. Le Seigneur donne à ses exhortations l'onction, et aux cœurs qu'il exhorte la docilité. Il présente au Juge suprême, avec la confiance de sa sainteté, les regrets de l'âme qu'il a rendue pénitente : et, avec l'autorité de son sacerdoce, il prononce la sentence qui fait disparoître le péché, et renaître la justice, qui ferme l'enfer, et ouvre le ciel. Mais n'est-ce pas une contradiction monstrueuse, que celui qui est l'ennemi de Dieu entreprenne de réconcilier avec Dieu; qu'il lui porte, et qu'il rapporte de lui des paroles de paix, tandis qu'il est en guerre avec lui. Quelles bénédictions peut-il attirer sur sa médiation, quels bons effets peut-il en espérer, ayant besoin de médiateur pour ses propres offenses?

Quel homme, ou même quel ange, pourroit être digne de l'auguste fonction que le prêtre exerce aux saints autels?

Quelle pureté créée seroit en proportion avec la sublimité, et, j'oserai le dire, avec la divinité de ce grand ministère? Chaque jour le prêtre appelle Dieu, qui, condescendant à sa voix, descend du haut des cieux; et vient se renfermer dans les espèces eucharistiques. Il tient entre ses mains l'Etre infini. Il présente au peuple l'objet de ses adorations. Il reçoit dans lui, celui que le ciel et la terre ne peuvent contenir. Il distribue aux fidèles leur Créateur, leur Maître suprême. Le Seigneur ordonnoit aux prêtres enfans d'Aaron d'être saints, spécialement à raison de l'oblation de l'encens, et des pains de proposition (1). Quelle sainteté plus éminente encore n'exige-t-il pas des prêtres à qui il confie l'offrande, non plus d'un pain matériel, mais du pain consacré par sa parole; du pain qui n'est plus du pain; mais qui est devenu le corps, le sang, l'âme, la divinité de Jésus-Christ? Quoi,

(1) Sancti erunt (sacerdotes filii Aaron) Deo suo, et non polluent nomen ejus: incensum enim Domini, et panes Dei sui offerunt: et ideò ancti erunt. (Levit. XXI, 6.)

ce seroit d'une bouche accoutumée à des discours légers, libres, peut-être plus criminels encore, que sortiroient les paroles sacrées qui attirent Jésus-Christ sur l'autel? Ce seroient des mains instrumens habituels du péché, qui traiteroient ses divins mystères? Ce seroit dans un cœur souillé de passions et de vices, que le Saint des saints daigneroit se renfermer? Nous ne l'ignorons pas cependant, et nous le confessons, l'efficacité du sang de Jésus-Christ ne dépend pas du mérite des ministres qui l'offrent. Sa parole infaillible ne passera jamais. Elle conservera jusqu'à la fin des siècles toute sa vertu; même sur les lèvres les plus indignes de la prononcer. Mais elle sera la condamnation des ministres qui la prononceront indignement. En attirant du haut du ciel, et en répandant sur les têtes vertueuses les trésors de la grâce, ils amoncelleront sur leurs têtes criminelles des trésors de colère.

L'Esprit Saint l'a dit : le jugement le plus rigoureux est réservé à ceux qui président : et les puissans seront puissamment tourmentés (1). Ce sont spécialement

---

(1) Horrendè et citò apparebit vobis, quo-

ceux-là à qui Dieu dira dans le grand jour. Comment as-tu osé parler de ma justice que tu bravois? De quel droit ta bouche impudente s'est-elle avisée d'annoncer mon testament qui te condamne (1)? Le sujet qui secoue le joug de son souverain est bien coupable sans doute. Mais combien plus criminel encore est le ministre qui se révolte contre son prince! Il étoit tenu de ramener au devoir les prévaricateurs : et lui-même l'enfreint, et encourage à le violer. Il devoit arrêter la rébellion : et c'est lui qui en lève l'étendard. Ministres du Très-Haut qui vous livrez à vos passions, voilà ce que vous êtes. Etablis pour empêcher les hommes d'offenser Dieu, pour ramener à lui ceux qui l'ont offensé, c'est vous-mêmes qui vous rendez coupables de ces offenses : c'est vous qui donnez l'exemple de les

---

niam judicium durissimum his, qui præsunt, fiet.. potentes autem potenter tormenta patientur. (Sap. VI., 6, 7.

(1) Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas ; et assumis testamentum meum per os tuum ? (Ps. XLIX, 16.)

réitérer. Vous jugez certainement Judas trahissant son divin Maître plus criminel que les juifs le crucifians. Que de conformités entre sa trahison, et la vôtre! Comme vous, il avoit été comblé des grâces divines : comme vous, il avoit été élevé à l'honneur du sacerdoce : comme vous, il sortoit de la table où il avoit reçu le Seigneur : comme vous, il avoit été averti de s'abstenir de son crime.

La sainteté nécessaire au prêtre consiste en deux choses : dans l'exemption de tout péché, dans l'exercice de toutes les bonnes œuvres; dans la fuite de tout mal, dans la pratique de tout bien. Il n'est saint, ni celui qui est livré à quelque vice, ni celui à qui il manque quelque vertu. Pour nous former de la sainteté du sacerdoce une idée, très-haute sans doute, mais purement exacte, et nullement exagérée, considérons, d'abord ce que le prêtre doit n'être pas, et ensuite ce qu'il doit être.

Pour exercer ses fonctions saintes, le ministre de Dieu est strictement obligé d'être exempt de tout péché grave. Le précepte est positif. Il faut que l'évêque

soit exempt de tout crime, à raison de ce qu'il est le dispensateur de Dieu (1). Telle est la loi publiée par le grand apôtre. Le prêtre, chargé comme l'évêque de cette dispensation, est donc soumis à la même obligation. Le diacre même, c'est encore saint Paul qui le lui défend, ne doit pas servir à l'autel, s'il est chargé de quelque crime (2). Et ce n'est pas seulement de quelque crime particulier que les ministes sacrés doivent s'être abstenus. La loi est générale : il n'y ést mis, et elle ne souffre aucune exception. C'est une erreur funeste, dans laquelle tombent quelques ecclésiastiques, d'imaginer qu'il n'y a pour eux qu'une passion à éviter; et que, pourvu qu'ils ne se rendent pas coupables du péché honteux qui souille à la fois le corps et l'âme, ils restent innocens. Parce qu'ils ne se plongent pas dans l'impureté, ils ne craignent pas d'être enflés d'or-

(1) Oportet enim episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem. (Tit I. 7.)

(2) Et hi autem (diaconi) probentur primum; et sic ministrent, nullum crimen habentes. (I Timoth. III, 10.)

gueil, emportés par la colère, dominés par l'avarice, adonnés à l'intempérance, livrés à la paresse, sujets à la médisance, adonnés au jeu. Ils prétendent allier ces criminelles passions avec la sainteté de leur ministère : et ils apportent hardiment à leurs fonctions sacrées des âmes chargées de ces vices.

Ces funestes dispositions destructives de la sainteté sacerdotale étoient un des malheurs de son peuple que le prophète Jérémie déploroit avec le plus d'amertume. Il se lamentoit de voir l'or qui autrefois avoit brillé dans le temple, maintenant terni, dépouillé de son ancien éclat et même de sa couleur; et les colonnes qui avoient soutenu le sanctuaire désormais renversées et leurs pierres dispersées dans toutes les places publiques (1). Quand le simple fidèle a commis quelque faute, il peut quelquefois chercher sa justification dans son igno-

(1) Quomodò obscuratum est aurum, mutatus est color optimus; dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum. (Thren. IV, 1.)

rance. C'étoit l'excuse que la charité miséricordieuse de Jésus-Christ donnoit à son Père du crime que les juifs commettoient envers lui (1). Mais le dépositaire, le publicateur, l'interprète, le prédicateur de la loi oseroit-il soutenir qu'il ne connoît pas la loi. Criminel, si la sachant il l'enfreint, il est plus criminel encore de l'enfreindre parce qu'il ne la sait pas. Son ignorance est un péché de plus ajouté à sa prévarication. Mais non, ce n'est qu'une ignorance affectée, une ignorance fausse. Il n'est pas aveugle : il ferme les yeux. Il connoît la lumière : mais il l'a craint. Mais la clarté céleste perce à travers les ténèbres dont il cherche à s'envelopper. En vain s'efforce-t-il de repousser de son esprit les maximes saintes : elles pénètrent malgré lui jusqu'à sa conscience; la frappent de leur évidence; la soulèvent contre lui; et, par sa voix intérieure lui reprochent, et de les violer, et de prétendre les méconnoître. Nous vous le dirons, ministres indignes de la

(1) Jesus autem dicebat : Pater dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt. (Luc. XXIII, 34.)

sainteté de votre état, nous vous le dirons avec confiance; parce que ce sera d'après saint Paul; ou plutôt d'après le Saint-Esprit, dont il étoit l'organe. Vous vous glorifiez d'être le ministre de Dieu: vous connoissez sa volonté. Instruit par sa loi, vous savez discerner ce qui est le plus utile. Vous vous flattez d'être le conducteur des aveugles, le flambeau de ceux qui marchent dans l'obscurité, le docteur des ignorans, le maître des enfans. Vous prétendez avoir dans la loi la règle de la science et de la vérité : et cependant, vous qui enseignez les autres, vous ne vous enseignez pas vous-même. Vous qui publiez qu'on ne doit pas voler, vous volez. Vous qui dites qu'on ne doit point commettre d'adultère, vous vous en souillez. Vous qui avez en horreur les idoles, vous commettez des sacrilèges. Vous qui vous glorifiez dans la loi de Dieu, vous deshonorez Dieu par la violation de la loi (1).

---

(1) Gloriaris in Deo, et nosti voluntatem ejus, et probas utiliora, instructus per legem. Confidis teipsum esse ducem cæcorum, lumen eorum qui in

Et pour sentir combien dans vous sont plus graves, et plus criminelles que dans le simple fidèle les offenses contre Dieu, considérez les faveurs dont il vous a spécialement, et de préférence comblé. Voyez la dignité de l'état auquel il vous a appelé, en vous rapprochant de lui. Repassez dans votre esprit toutes les grâces particulières que vous avez reçues de sa bienfaisance. Rappelez-vous ces paroles si touchantes qu'il adressa à ses apôtres, lorsque, dans la dernière cène, il venoit de leur conférer le sacerdoce; et que, dans la même circonstance, au moment où il venoit de vous imposer les mains, le pontife vous a répétées en son nom. Je ne vous nommerai plus mes serviteurs : je vous ai appelés mes amis (1).

---

tenebris sunt, eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ, et veritatis in lege. Qui ergo alium doces, teipsum non doces : Qui prædicas non furandum, furaris : Qui dicis non mœchandum, mœcharis : Qui abominaris idola, sacrilegium facis : Qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras. (Rom. 11. 17 et seq.)

(1) Jam non dicam vos servos .... Vos autem dixi amicos. (Joan. xv. 15.)

C'est quand Dieu vous a déclaré son ami, que vous vous faites son ennemi. Tout couvert de ses bienfaits, vous vous déterminez à l'offenser. Au vice déjà si énorme de votre péché, vous ajoutez le vice plus atroce encore de l'ingratitude. Ah! disoit David considérant dans son esprit prophétique Jésus-Christ trahi par son apôtre, comme il l'est encore par plusieurs de ses ministres, si c'étoit mon ennemi qui m'eût chargé de malédictions, j'aurois pu le supporter. Si c'étoit celui qui me haïssoit, qui eût proféré contre moi des paroles de haine, je me serois peut-être caché de lui. Mais c'est vous qui deviez avoir le même esprit que moi, vous l'un des chefs de mon peuple, vous qui étiez dans mon étroite confidence, vous qui goûtâtes si souvent la douceur de ma table, vous qui avez marché avec moi dans une union intime au milieu de la maison du Seigneur (1).

---

(1) Quoniam si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique. Et si, is qui oderat me, super me magna locutus fuisset; abscondissem me forsitan ab eo. Tu vero homo unanimis, dux meus, et notus meus : qui simul mecum dulces capiebas cibos : in domo Dei ambulavimus cum consensu. Ps. LIV. 13. 14. 15.)

Etablis pour engendrer des enfans à l'Eglise, chargés de les nourrir du lait de la parole, sans la sainteté, qui féconde leurs fonctions, les prêtres ne sont plus, selon l'expression d'un prophète, que des seins stériles, et des mamelles arides (1). Elevés entre le ciel et la terre, comme ces nuages salutaires, qui répandent sur nos campagnes la bienfaisante rosée, ils ne sont plus, comme dit un apôtre, que des nuées ténébreuses, et sans eau, emportées çà et là par toutes sortes de vents (2), qui non-seulement ne produisent rien, mais qui empêchent de descendre les influences célestes; et qui interceptent jusqu'aux rayons du soleil de vérité. Arbres inutiles, et incapables de fructifier, ils occupent dans le champ du Seigneur la place d'arbres précieux, qui produiroient des fruits abondans, et salutaires; et, de leur ombre meurtrière, ils étouffent les plantes qui se trouvent

---

(1) Da eis vulvam sinè liberis, et ubera arentia. (Osee IX. 14.)

(2) Nubes sine aquâ, quæ à ventris circumferuntur. (Jud. 12.)

au-dessous

au-dessous d'eux. De cela seul qu'un prêtre n'attire point par ses vœux les bénédictions célestes, il les repousse. Les grâces que l'ordre de la Providence attachoit à ses prières sont perdues pour son peuple. C'est de cette cause funeste, c'est du manque de médiateurs puissans auprès de Dieu, c'est de l'inconsidération que s'attirent beaucoup de pasteurs et qui rejaillit sur leur ministère, que naissent de toutes parts, l'affoiblissement de la foi, le relâchement de la discipline, la décadence des mœurs, l'extinction de la piété. Que Dieu nous suscite des Esdras : et nous reverrons des peuples fidèles.

Ce n'est pas seulement des péchés énormes qui donnent la mort à l'âme, que doivent se garantir les ministres du Seigneur. Ils n'ont pas la sainteté de leur ministère, s'ils se permettent même les fautes légères. Mais que dis-je? des fautes légères. Peut-il y en avoir de telles? Toute offense volontaire envers Dieu n'est-elle pas essentiellement, et par sa nature grièvе? Ne l'est-elle pas bien plus encore dans l'ecclésiastique, que la dignité de son état, la sainteté de ses fonc-

tions, l'abondance des grâces reçues, l'étendue des connoissances, le devoir de l'enseignement, l'autorité des exemples, obligent à une plus haute perfection? Que de choses répréhensibles dans lui, qui seroient innocentes dans un laïc! Ce qui dans l'un n'est qu'une légère tache est pour l'autre une grande souillure. Voyez avec quel soin les saints de tout état se sont constamment garantis, non-seulement des moindres fautes, mais de ce qui pouvoit en avoir l'apparence. Le péché véniel, nous le savons, ne rend pas l'homme formellement ennemi de Dieu : mais il l'empêche d'être entièrement son ami. Il ne chasse pas le Saint-Esprit : mais il le contriste. Il ne détruit pas la charité : mais il l'affoiblit. Il n'éteint pas la dévotion : mais il l'amortit. Il ne fait pas perdre tout à coup la grâce : mais il y met obstacle. Croyez-vous que Dieu vous doive ses grâces de prédilection, quand vous faites assez peu de cas de son amitié, pour vous permettre les choses qui lui déplaisent? Et vous-même mettriez-vous au nombre de vos amis celui qui, s'abstenant envers vous des grands outrages, ne

feroit pas difficulté de lancer contre vous des traits légers de médisance, ou de raillerie. J'oserai avancer une assertion, qui pourra étonner plusieurs personnes; mais qui cependant est une grande vérité. Il y a des gens pour qui un grand péché, quoique beaucoup plus criminel, est moins funeste que des fautes légères. L'homme foncièrement vertueux, qui a eu la foiblesse de se laisser emporter par une violente tentation, sent aussitôt toute l'étendue de son tort. La profondeur de sa chute lui donne une vive commotion, qui lui fait faire effort pour s'en relever. Mais celui qui se laisse entraîner au penchant qu'il a pour les fautes vénielles, ne s'aperçoit pas de sa décadence journalière. Il glisse dans l'abîme, plutôt qu'il ne s'y précipite. N'ayant pas l'aversion des péchés moins graves, il en prend bientôt le goût : insensiblement il en contracte l'habitude. L'horreur dont il étoit pénétré pour les péchés plus énormes s'affoiblit peu à peu. Il se familiarise avec leur idée : il redoute moins de les commettre. Il y tombe enfin : mais il y tombe affoibli par ses pertes continuelles;

et n'ayant plus la force de se relever. Il y tombe, ayant perdu le sentiment d'horreur qui auroit pu l'en retirer. Il y tombe, ayant pris le goût de ce funeste état, et avec la volonté d'y persévérer. Ainsi s'accomplissent en lui les terribles oracles de l'Esprit Saint : il a négligé les petites choses : et il a fait une déplorable chute (1). Il n'a pas étouffé l'étincelle : et il a causé un grand incendie (2). Ce n'est pas pour l'ordinaire tout d'un coup que tombent les grands édifices : c'est plus souvent par des infiltrations qui minent peu à peu les fondemens. Il est plus facile au nautonier de se défendre d'un vent violent, ou d'un flot impétueux, que d'une voie d'eau qu'il a négligé à temps de fermer. La maladie qui prend violemment, et subitement, sera plutôt guérie que celle qui procède d'un lent et successif amas d'humeurs. Cet état d'une âme qui est familiarisée avec le

---

(1) Qui spernit modica, paulatim decidet. (Eccl. XIX. 1.)

(2) Ecce quantus ignis quam magnam sylvam incendit. (Jac III. 5.)

péché véniel, qui ne craint pas de le commettre, qui ne regrette pas sincèrement de l'avoir commis, qui n'en a ni scrupule, ni remord, qui ne prend, ni résolutions, ni précautions pour s'en préserver, est précisément l'état de tiédeur qui cause à Dieu du dégoût. Si elle lui répugne si violemment dans le simple fidèle, combien plus dans son ministre? C'est à un d'entr'eux qu'il fait la redoutable menace de le rejeter de sa bouche à cause de sa tiédeur (1).

La sainteté requise dans le prêtre n'est pas une chose purement négative. Non-seulement il doit n'être pas pécheur; il lui est formellement ordonné d'être juste. L'exemption de tout vice lui est nécessaire : elle ne lui est pas suffisante. Elle est le commencement de la sainteté : elle n'est pas la sainteté même. Elle est le

---

(1) Angelo Laodiciæ Ecclesiæ scribe : .... Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus : utinam frigidus esses, aut calidus : Sed quia tepidus es, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo. (Apoc. III. 14. 15. 16.)

fondement sur lequel il doit élever l'édifice des vertus sacerdotales. S'il est ordonné au simple fidèle, en évitant le mal, de faire le bien (1). Combien ce précepte fondamental de toute la vie chrétienne est-il plus impératif, et plus étendu pour le ministre du Seigneur? Sa vertu doit être autant au-dessus de celle des laïcs, que sa dignité est supérieure. Il doit être plus pieux que le peuple, celui dont l'état est de prier pour le peuple chargé de le former à toutes les vertus, il doit les posséder plus éminemment. Placé au milieu des fidèles comme un modèle, c'est pour qu'il présente à leur imitation la sainteté la plus exemplaire. Comment pourroient-ils observer, reconnoître, discerner, celui qui en rien ne différeroit d'eux? Quelle honte n'est-ce pas pour un pasteur de voir dans le troupeau qu'il régit des ouailles plus saintes que lui; de recevoir l'exemple de ceux à qui il devroit le donner; et, étant le premier en autorité, d'être le dernier en vertu.

---

(1) Declina à malo, et fac bonum : Ps. xxxvi. 27.)

C'est là ce qui attire sur les prêtres l'indignation du Seigneur; c'est qu'ils ne sont que ce qu'est le peuple. C'est pour cela qu'il les menace de visiter leurs voies perverses, et de leur rendre le salaire de leurs vaines et criminelles pensées (1).

Ce n'est pas seulement la dignité extérieure nécessaire à l'exemple public, que les prêtres doivent posséder. Le Prince des apôtres leur recommande de se faire les modèles du troupeau par leur esprit, et par leur âme (2). Ils sont tenus, non à un simulacre de sainteté, mais à une sainteté réelle. S'ils n'en sont pas intérieurement pénétrés, Jésus-Christ ne voit en eux que le peuple infidèle qui l'honore des lèvres; mais dont le cœur est loin de lui (3); que ces scribes, et ces pharisiens hypocrites, semblables à des sépulchres blanchis, et brillans aux yeux

---

(1) Erit sicut populus, sic sacerdos; et visitabo super eum vias ejus : et cogitationes ejus reddam ei. (Osee IV. 9.)

(2) Forma facti gregis ex animo. (1 Petr. v. 3.)

(3) Populus hic labiis me honorat : cor autem eorum longè est à me. (Matth. xv. 8.)

des hommes, mais au dedans pleins de pouriture (1). Ce ne sont pas des feuilles, ce sont des fruits qu'il cherche sur le figuier : et, parce qu'il n'en trouve pas, il ordonne de le couper. En vain auront-ils parmi le monde la frivole réputation d'avoir la vie de la grâce : véritablement, et devant Dieu, ils sont morts (2). Et cette montre hypocrite ne sera-t-elle pas bientôt dévoilée par tant d'yeux intéressés, et occupés à l'observer? Comment se maintiendra cette régularité superficielle, sans un fond de piété qui la produise, la soutienne, l'alimente, et la ranime? La branche que l'on plante en terre, quelque verdoyante qu'elle soit, si elle ne prend pas racine, est bientôt desséchée. Que de difficultés embarrassent, que d'in-

---

(1) Væ vobis scribæ et pharisæi hypocritæ: quia similes estis sepulchris dealbatis, quæ à foris parent hominibus speciosa, intus verò plena sunt ossibus mortuorum, et omni spurcitiâ. Sic et vos à foris quidem paretis hominibus justi, intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate. (Matth. XXIII. 27. 28.)

(2) Nomen habes quòd vivas, et mortuus es. (Apoc. III. 1.)

conveniens environnent, que de dangers menacent, que de tentations obsèdent le ministre des autels! Que de passions il faut, non-seulement modérer, non-seulement réprimer; mais détruire et anéantir! Que de vertus contraires à ses inclinations il doit, non-seulement posséder, mais porter au plus haut degré! Au tribunal, ses oreilles sont frappées de récits de dissolutions. Dans le monde, ses regards ne tombent que sur des scandales. Au milieu de ces obscénités dont il est le témoin forcé, et le confident nécessaire, pourra-t-il, s'il n'est intérieurement vertueux, conserver sa pureté? Restera-t-il humble dans les honneurs; pauvre au milieu des richesses; modeste parmi les éloges; patient dans les traverses; sobre dans les repas abondans; ferme devant les puissans; saint parmi les pécheurs; séparé du monde au milieu du monde?

Il n'y a que le prêtre sincèrement, intimement, profondément pénétré de l'esprit ecclésiastique, qui puisse se rendre agréable à Dieu, et utile aux hommes. C'est une règle générale, et absolue, que dans aucun état on ne peut réussir,

si on n'est pas animé de l'esprit de son état. Cet esprit est une inclination, une affection, une habitude, qui nous fait tourner toutes nos pensées vers les choses de notre état; qui en fait notre objet principal, et presque unique; qui nous en fait chérir les devoirs, respecter les fonctions, désirer le succès. Comment tous ceux que nous voyons se distinguer dans les diverses professions, ont-ils acquis leur supériorité? C'est par ce généreux esprit, qui adoucit les travaux, allège les fatigues, aplanit les difficultés, surmonte les obstacles. L'état ecclésiatique, où les obligations sont plus strictes, les devoirs plus importans, les fonctions plus multipliées, les vertus plus sublimes, seroit-il donc, entre tous les autres, le seul excepté de la loi commune? Ah! bien au contraire: si l'esprit de l'état est souverainement utile dans les autres conditions, il est absolument, et indispensablement nécessaire dans la nôtre. Celui qui n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, dit l'apôtre, n'est pas à lui (1). Qu'un prêtre ait l'esprit

---

(1) Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus. (Rom. VIII. 9)

de son état, il n'y a aucun bien qu'il ne soit capable de faire : qu'il vienne à le perdre, il n'y a plus aucun bien dont il soit capable. Il ne reste plus qu'un corps sans âme, une ombre sans consistance, un fantôme sans réalité. Il exercera peut-être encore ses fonctions avec quelqu'apparence de régularité; mais sans goût, sans zèle, sans succès. Ce qui détruit dans beaucoup d'ecclésiastiques l'esprit de leur état, c'est l'esprit du monde, qui y est directement opposé; qui entraîne à la dissipation, au lieu du recueillement; à la vanité, au lieu de l'humilité; à la mollesse, au lieu de la mortification; à la paresse, au lieu du travail; à l'amour des richesses, au lieu de leur détachement; au luxe, au lieu de la simplicité. Ce n'est pas l'esprit du monde que nous avons reçu dans notre ordination : c'est l'esprit qui vient de Dieu (1). L'esprit qui doit reposer sur nous, comme il reposa sur le Prince des pasteurs, est l'esprit du

---

(1) Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est. (Cor. 11; 12.)

Seigneur; l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, l'esprit de crainte de Dieu (1); en un mot l'esprit de toute vertu, l'esprit qui mène à la perfection.

A la perfection! Est-ce qu'il est accordé à quelque créature d'atteindre la perfection entière, absolue? Non sans doute : mais il est dans la perfection des degrés différens, relatifs, et proportionnés aux différens états. Chaque homme a le pouvoir de parvenir à celle de son état, et le devoir d'y aspirer. Entre tous les états celui qui est le plus parfait est évidemment celui qui exige la perfection la plus haute. Marche devant moi, et sois parfait (2), disoit le Seigneur à Abraham. Ministres du Très-Haut, établis pour vous tenir sans cesse en sa présence, vous devez

---

(1) Requiescet super eum Spiritus Domini; Spiritus sapientiæ, et intellectûs, Spiritus consilii, et fortitudinis, Spiritus scientiæ, et pietatis. Et replebit eum Spiritus timoris Domini. (Is. XI, 2, 3.)

(2) Ambula coram me, et esto perfectus. (Gen. XVII, 1.)

vous appliquer ce précepte. En contemplant l'importance de vos fonctions, l'éminence de votre dignité, la sublimité de votre caractère, vous sentirez sans doute votre impuissance à acquérir une perfection qui y corresponde. Que cette considération, toute juste qu'elle est, ne vous désespère pas. Dieu ne vous demande rien qui soit au-dessus de vos forces. Vous aurez fait tout ce que vous devez, quand vous aurez fait ce que vous pouvez : et vous serez aussi parfaits que vous êtes obligés de l'être, quand vous le serez autant que vous en êtes capables. Vos efforts pour arriver à la perfection seront eux-mêmes un point de perfection. Pour vous encourager à la poursuivre, levez les yeux vers cette multitude de saints, qui, depuis les apôtres se sont sanctifiés dans votre état, et dans tous les autres. Ils éprouvèrent les mêmes obstacles que vous : vous recevrez les mêmes secours qu'eux. Leurs exemples vous montrent le chemin du ciel : leurs voix vous y appellent : leurs prières vous y attirent.

Le premier moyen d'atteindre à la perfection, le plus nécessaire, et sans lequel

tout autre est inutile; mais en même temps le plus efficace, qui fait prendre, et employer utilement tous les autres, c'est de la désirer. Dans toute entreprise on n'obtient le succès que par le désir qu'on en ressent. Il ne faut pas croire cependant que tout désir de la perfection la fasse acquérir. Il doit réunir deux qualités; être vif et ardent; être ferme et constant. Ce fut ainsi que Daniel mérita d'être appelé l'homme des désirs. Mais des désirs légers ne forment que des velléités. Trop foibles pour donner une impulsion suffisante, ils n'excitent pas à de véritables efforts. Des désirs transitoires, qui périssent presque aussitôt qu'ils naissent, ne produisent que des tentatives momentanées, abandonnées avant qu'elles aient pu obtenir leur effet. Pour rendre les désirs de la perfection dignes de leur objet, et propres à l'atteindre, il est nécessaire de les renouveller souvent. Le feu ne s'entretient et ne s'accroît que par l'aliment qu'on lui donne.

Le second moyen de parvenir à la perfection dont on est susceptible, est de la demander à l'Auteur de tout don parfait.

Ce que vous ne pouvez pas, doutez-vous que Dieu ne le puisse. Promise à celui qui la demande, efficace pour celui qui l'obtient, la grâce divine répare ce qui est défectueux; perfectionne ce qui est bon; ajoute à ce qui est insuffisant; supplée à ce qui manque. L'homme le plus foible, de même que l'apôtre le plus zélé, peut tout, aidé de celui qui le conforte (1).

Ce n'est pas encore assez de mériter la grâce par ses désirs, de la solliciter par ses vœux : il est encore nécessaire de la seconder par ses actions. L'acquisition de la perfection est le travail de toute la vie. Comme ses degrés sont infinis, on peut toujours en acquérir de nouveaux. Le plus parfait est celui qui sent le mieux ce qu'il a encore de mal, ce qui lui manque de bien. Si on n'avance pas dans cette voie, immanquablement on recule. Le cours de cette vie est comme celui d'un fleuve. Un courant violent de tentations, de séductions, d'illusions, d'exemples, de pas-

---

(1) Omnia possum in eo, qui me confortat. (Philip. IV, 13.)

sions, nous entraîne vers l'abîme. Si, pour le surmonter, nous ne faisons pas des efforts continuels, nous en serons infailliblement emportés. Voyez le négociant sans cesse occupé à augmenter sa richesse. Travaillez de même sans relâche à grossir votre trésor dans le ciel. Voyez le peintre chaque jour retoucher, corriger, perfectionner son tableau. Réformez de même ce qui peut rester en vous de défectueux : augmentez, épurez, perfectionnez ce que vous pouvez posséder de vertus. Justes, vous crie l'Oracle divin, justifiez-vous encore : saints, sanctifiez-vous d'avantage (1).

Zèle ecclésiastique.

Je suis venu, disoit le Sauveur du monde, apporter le feu sur la terre : et quelle est mon intention, sinon qu'il soit allumé (1)? Ce feu pur et sacré de

---

(1) Qui justus est, justificetur adhuc : et sanctus, sanctificetur adhuc. (Apoc. XXII, 11.)

(1) Ignem veni mittere in terram : et quid volo nisi ut accendatur ? (Luc XII, 49.)

la charité, dont son cœur étoit embrâsé, il l'a fait passer dans l'âme de ses apôtres; et leur a donné la charge de le répandre par toute la terre. Voyez avec quelle ardeur ces saints et illustres personnages l'ont porté, l'ont allumé, l'ont propagé, dans toutes les nations. Ministres du Tout-puissant, qui succédez aux apôtres, lesquels eux-mêmes avoient remplacé Jésus-Christ, c'est maintenant à vous qu'est confiée cette importante et sublime fonction. L'édifice que votre divin Maître, et vos premiers prédécesseurs, ont élevé et cimenté de leur sang, vous est remis, pour que vous l'entreteniez. Vous êtes chargés de conserver à Jésus-Christ les âmes qu'il s'est acquises par sa mort, et que ses apôtres lui ont conquises par leurs travaux. Ce grand ouvrage qu'ils ont opéré dans le monde, vous êtes tenus de le continuer, de le maintenir, de le perpétuer, de le perfectionner s'il vous est possible. Vous vous glorifierez vainement d'être les héritiers de leur ministère, si vous ne l'êtes aussi du zèle avec lequel ils l'ont exercé. Comment ferez-vous passer dans les cœurs

ce feu divin, si vous n'en êtes pas embrâsés vous-mêmes? C'est le feu qui allume le feu, L'esprit qui anima le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech, et les prêtres qu'il se subrogea, est l'esprit essentiel du sacerdoce : c'est le caractère propre de tout ouvrier évangélique. Chrétiens pour nous, nous sommes prêtres pour l'Eglise. Au premier titre, nous devons à Dieu notre âme : et il nous est ordonné d'employer tous nos soins, tous nos efforts pour la sauver. Au second titre, nous sommes dépositaires, et responsables des âmes de nos frères : et nous devons avoir la même sollicitude, mettre la même ardeur, faire les mêmes efforts, employer les mêmes travaux pour leur salut que pour le nôtre. Nous ne pouvons, ni nous sauver, ni nous perdre seuls. Dieu a en quelque sorte attaché à notre âme celles dont il nous a chargés. Notre perte entraîne la leur.

Que de biens en effet ne peut pas opérer un prêtre brûlant de zèle? Douze suffirent autrefois pour convertir l'univers. Et n'a-t-on pas vu souvent un seul pasteur changer la face d'une paroisse,

ou même d'un diocèse entier? Mais aussi que de maux le ministre dénué de zèle ne cause-t-il pas? Le temple spirituel du Seigneur n'étant pas, comme il devroit l'être, entretenu par ses soins, se dégrade, et tombe en ruine. Pasteur mercenaire, comme le lui reproche Jésus-Christ, il ne se soucie pas des brebis, parce qu'elles ne lui appartiennent point. Il devoit les nourrir du pain de la parole, et, faute de le leur distribuer elles sont tombées de foiblesse et d'inanition; il devoit par de fréquentes confessions, traiter leurs âmes malades: et, faute de traitement, leurs maux se sont aggravés; leur plaies se sont corrompues, et elles ont péri misérablement. Il devoit courir après elles dans leur égarement; et les ramener par ses tendres exhortations: et, faute d'être recherchées, elles se sont perdues; et sont devenues la proie du dévorateur. Ne nous le dissimulons pas: entre les maux qui affligent l'Eglise, un des plus funestes, parce qu'il en produit beaucoup d'autres, est notre négligence. Si l'ivraie de l'hérésie infecte le champ du Seigneur, c'est pendant

notre létargique sommeil, que l'ennemi l'a semée. Si le débordement des vices s'y répand et le dévaste, c'est que nous ne nous sommes pas opposés, comme une digue insurmontable à son irruption. Malheur à moi, disoit saint Paul, et nous devons tous le répéter avec une pleine conviction, hélas! et peut-être avec un amer répentir : malheur à moi si je ne publie pas l'évangile (1).

Envain, pour se soustraire à cet indispensable devoir, allègue-t-on divers prétextes, tous insuffisans, tous frivoles. Les uns croyent qu'il leur suffit de mener une vie régulière; qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit occupée; qu'ils n'ont besoin que de travailler à leur salut; que le salut d'autrui ne les intéresse pas. C'est-à-dire, que les devoirs d'état cessent d'être pour eux des devoirs de religion : et que, pourvu qu'ils ne soient pas les larrons qui égorgent le troupeau par leurs mauvais exemples, il leur est

---

(1) Si evangelisavero, non est mihi gloria : necessitas enim mihi incumbit. Væ enim mihi est si non evangelisavero. (1. Cor. IX. 16.)

permis d'être les mercenaires qui le laissent périr par leur insouciance. Ce ne sont pas des arbres de simple ornement que Jésus-Christ a plantés dans son nouvel Eden, dans le jardin de son Eglise : il a choisi, il y a placé des arbres qui porteroient des fruits, non seulement abondans, mais permanens (1). D'autres se plaignent de la grossièreté de leur peuple, qui le rend incapable d'instruction; de sa dureté, qui le rend insensible aux exhortations. Comme si l'excès du mal étoit un motif de n'y pas remédier. Ils ne raisonnoient pas ainsi les hommes apostoliques, qui ont amené l'univers à la foi de Jésus-Christ. Plus ils trouvoient d'obstacles dans les cœurs, plus ils redoubloient de zèle et de soin. Et le bras qui leur donna la force, et le succès, est-il donc raccourci de nos jours? Les enfans d'Israel, dit le Seigneur à son prophète, et pourquoi ne nous l'appliquerions-nous pas? Les enfans d'Israel ont un front d'airain, et un cœur dur.

(1) Ego elegi vos et posui vos, ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat. (Joan. XV. 16.)

Mais j'ai rendu ton visage plus ferme que leurs visages, et ton front plus dur que leurs fronts. J'ai rendu la face telle que le diamant et le caillou. Ne les crains point (1). On voit encore des ecclésiastiques qui, pour se dispenser du travail, se rejètent sur leur humilité, ou sincère, ou affectée; qu'un sentiment outré, si même il est réel, de leur indignité, qu'une idée mal appliquée, soit de bonne, soit de mauvaise foi, de la sainteté, de l'importance, de la difficulté des fonctions sacrées, rendent inutiles à l'Eglise. Mais ce sentiment même, s'il est véritable, est une disposition au ministère. Mais le vaste champ du zèle renferme dans son enceinte des récoltes de divers genres : et chacun peut s'adonner à la culture la plus analogue à ses dispositions, la plus proportionnée à ses forces. Mais enfin, quelque dignes, quelque capables

---

(1 Omnis domus Israel attritâ fronte est, et duro corde. Ecce dedi faciem tuam valentiorem faciebus eorum, et frontem tuam duriorem frontibus eorum : ut adamantem et silicem dedi faciem tuam. Ne timeas eos, (Ezech. III. 7. 8. 9.)

que nous puissions être, ce n'est jamais sur nous que nous devons compter. C'est sur celui dont nous sommes les coopérateurs, ou plutôt les organes; à qui nos foibles mérites sont inutiles pour remplir ses vues; qui, tantôt donne les talens, tantôt les supplée; et dont la main toute puissante employe avec une égale efficacité les plus parfaits, et les plus défectueux instrumens.

Le zèle est donc, nous ne pouvons trop le répéter, la vertu essentielle, la vertu principale d'un pasteur; la vertu qui suppose toutes les autres, ou qui les fait acquérir; la vertu de tous ses jours, et de tous ses momens; la vertu qui anime toutes ses fonctions, qui leur communique sa douceur, et les lui rend faciles, qui leur imprime sa force, et les rend utiles au prochain. Quelle est donc cette vertu si sublime, si nécessaire, si puissante? Nous répondons à cette question que le zèle n'est autre chose que la première vertu du christianisme; que la charité positivement prescrite par Jésus-Christ si souvent recommandée par ses apôtres; spécialement par saint Paul, et

par saint Jean. Le zèle est la charité, non-seulement soupirante, mais agissante; non-seulement désirant le bien, mais y travaillant avec ardeur. Comme l'esprit de Dieu dont il est le fruit, le zèle prend diverses formes, emploie différens moyens, selon la diversité des caractères, et surtout des besoins du prochain. Mais c'est toujours la charité qui les lui suggère; et qui agit dans lui, et par lui. Qu'il se montre doux ou vif, qu'il soit insinuant ou menaçant, qu'il console ou qu'il effraye, c'est toujours la charité qui produit tous ses effets. Il est ce que la charité a de plus pur, de plus tendre, de plus actif, de plus fort, de plus efficace. Il est le degré suprême; la perfection de la charité. Il est à la charité ce qu'elle-même est aux autres vertus. La charité est un feu qui consume : le zèle est la flamme qui embrâse.

Puisque le zèle est substantiellement la charité, il a, par une conséquence nécessaire, les mêmes objets, les mêmes qualités, les mêmes obligations.

La charité a deux objets, Dieu et le prochain. Ce n'est cependant qu'une seule vertu :

vertu : puisque c'est pour Dieu qu'elle chérit les hommes. On distingue de même ordinairement deux sortes de zèle ; celui de la gloire de Dieu, et celui du salut de nos frères. Mais ce n'est pareillement qu'un seul et même zèle considéré sous deux points de vue. Ce que Dieu daigne appeler sa gloire, n'est autre chose que l'hommage et l'obéissance que nous lui rendons, et par lesquels nous opérons notre salut. Travailler au salut des hommes, c'est leur faire rendre à Dieu cet hommage, cette obéissance, dont il a la bonté de se dire glorifié. Il y a entre la gloire de Dieu, et le salut de l'homme, une correspondance, une connexion, une identité. L'homme ne peut se sauver qu'en glorifiant Dieu. En le glorifiant il se sauve indubitablement. La gloire de Dieu est le moyen nécessaire du salut de l'homme : le salut de l'homme est l'effet certain de la gloire de Dieu. Ainsi le zèle ecclésiastique ne peut s'employer à l'un de ces objets, sans travailler par là-même à l'autre. Dieu reçoit ce qu'il fait pour le prochain : le prochain profite de ce qu'il fait pour Dieu.

La charité envers Dieu produit naturellement le zèle de sa gloire ; il en est la suite en quelque sorte nécessaire. Peut-on aimer Dieu ardemment, et ne pas désirer vivement qu'il soit universellement honoré, révéré, chéri, adoré ? Peut-on l'aimer, sans être profondément affligé des outrages qui lui sont faits ; sans employer tous ses efforts pour les arrêter. Le prêtre serviteur de Dieu à un titre particulier, le prêtre est spécialement chargé de lui faire rendre l'honneur qui lui est dû, le prêtre est plus impérieusement, plus strictement obligé à s'enflammer du zèle de sa gloire. Jésus-Christ regardoit comme un devoir imposé par le ministère qu'il étoit venu exercer sur la terre, d'être constamment occupé aux choses de son Père (1). Les ministres qu'il s'est substitué, qu'il a chargé de continuer son œuvre, à qui il a confié ses fonctions, ont reçu de lui, avec sa mission, l'obligation de la remplir de même. Ils doivent, comme saint Paul

(1) Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse. (Luc 11, 49.)

à la vue de l'idolâtrie des Athéniens (1), être pénétrés de douleur, et transportés de zèle, en considérant les égaremens, les désordres, les dissolutions, les scandales, dont la Majesté divine est continuellement offensée.

La charité à l'égard du prochain engendre le zèle de son salut; le fait désirer vivement, y fait travailler constamment. Il aime bien foiblement, ou plutôt il n'aime pas véritablement, celui qui ne met pas de prix au bonheur de son frère, qui n'a pas à cœur d'y contribuer. Ce n'est point par de vains discours, dit l'apôtre de la charité, que doit se manifester notre amour; c'est dans la réalité: c'est dans nos œuvres qu'il doit éclater (2). Et considérez comment le divin Modèle de la charité, celui qui est la charité essentielle (3) nous a chéris. Le salut des hommes, voilà le but unique de toutes les

---

(1) Incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem. (Act. XVII. 16.)

(2) Filioli, non diligamus verbo, neque linguâ; sed opere et veritate. (I. Joan. III, 18.)

(3) Deus charitas est. (I. Joan. IV. 8.)

œuvres de Dieu, de la création, de l'incarnation, de la rédemption, de tous les mystères, de tous les préceptes, de tout le culte, de toute la religion. C'est ce grand objet qui lui a fait instituer les sacremens; le baptême qui en ouvre la porte; la pénitence qui remet sur la voie qui y conduit; la confirmation qui éclaire sur les moyens d'y parvenir; l'eucharistie qui donne la force d'y atteindre. Ministres des autels, c'est dans la même vue, c'est pour que cette œuvre de notre salut qui lui est si chère ne soit jamais interrompue, et se perpétue jusqu'à la consommation des siècles, ainsi qu'il l'a commencée, qu'il a établi le sacrement dont il vous a honorés. Ce qu'il a été, voilà ce qu'il vous ordonne d'être: ce qu'il a fait, c'est ce qu'il vous charge de faire. C'est à vous qu'il a dit dans la personne de ses apôtres: Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoye (1). Allez, instruisez toutes les nations: conférez-leur mes sacremens: apprenez-leur à observer tous mes com-

(1 (Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. (Joan. xx. 21.)

mandemens (1). Vous êtes ces serviteurs de l'Evangile, à qui le Père de famille parle ainsi : Allez dans les rues, et dans les places de la ville : ramassez les pauvres, les aveugles, les boiteux, et amenez-les à mon festin. Il reste encore de la place vuide : retournez sur les chemins : invitez, priez, exhortez, pressez avec force, avec instance, d'entrer chez moi : faites que ma maison soit remplie (2). Pour montrer que vous avez le même ministère que Jésus-Christ, faites-en, comme lui voir les effets. Donnez-vous le droit de dire ce qu'il répondoit aux disciples de Jean-Baptiste. Les pauvres sont évangélisés : les aveugles voient la lu-

---

(1) Euntes docete omnes gentes ; baptisantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti ; docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. (Matth. XXVIII, 19. 20.)

(2) Pater familias dixit servo suo : Exi citò in plateas et vicos civitatis : et pauperes, ac debiles, et cæcos, et claudos introduc huc. Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est. Et ait Dominus servo : Exi in vias et sepes, et compelle intrare ; ut impleatur domus mea. (Luc XIV, 21. 22. 23.)

mière de la foi : les sourds ont les oreilles ouvertes aux vérités saintes : les boiteux redressés courent dans la voie des commandemens : les lépreux spirituels ont vu disparoître leur hideuse infirmité : ceux qui étoient morts devant Dieu sont ressuscités à la vie de la grâce (1). Quoi, l'aumône faite au pauvre est reçue par Dieu lui-même (2). Le plus petit bienfait, le verre d'eau ne reste pas sans récompense (3). Et que sont aux yeux de Dieu tous les biens de la terre, en comparaison d'une seule âme ? Si vous avez le malheur d'être pour votre frère une occasion de chute, vous partagez son offense et sa peine. Lors donc que

---

(1) Euntes renuntiate Joanni quæ audistis, et vidistis : Quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelisantur. (Luc VII. 22.)

(2) Amen dico vobis : Quamdiù fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. (Matth. XXV. 40.)

(3) Quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli : amen dico vobis, non perdet mercedem suam. (Matth. X. 42.)

votre zèle a pu réussir à le préserver du péché, ou à l'en ramener, vous vous êtes acquis le plus précieux, le plus utile mérite; vous avez ouvert la porte du ciel à vous, comme à lui. Ils étoient pénétrés de ces grandes vérités les hommes apostoliques, qui furent nos premiers prédécesseurs, qui doivent être nos principaux modèles. Saint Pierre souhaitoit de donner à ses disciples, non-seulement l'Evangile, mais sa propre vie; tant ils lui étoient chers (1). Et saint Paul brûlant d'ardeur de réunir tous ses frères dans les entrailles de Jésus-Christ (2) désiroit de devenir anathême pour eux (3).

Tout ce que la charité aime, le zèle ecclésiastique se le propose : tout ce qu'elle désire, il l'opère. Quelle immense car-

---

(1) Ita desiderantes vos cupidè, volebamus tradere vobis, non solùm evangelium Dei, sed etiam animas nostras : quoniam charissimi nobis facti estis. (Thess. II. 8.)

(2) Testis est mihi Deus quomodò cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi. (Philipp. I. 8.)

(3) Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis. (Rom. IX. 3.)

rière est ouverte à ses travaux ! Ses soins sont aussi multipliés, que les différens besoins de l'humanité. Il enseigne les ignorans ; fortifie les foibles, exhorte les lâches ; encourage les pusillanimes ; humilie les superbes ; intimide les effrontés ; préserve des occasions es vicieux ; fait persévérer les justes ; convertit les pécheurs ; rend sobres les intempérans ; laborieux les paresseux ; doux les emportés ; clémens les vindicatifs ; chastes les libertins ; généreux les avares ; inspire aux pères le soin de leurs enfans ; aux enfans le respect pour leurs pères ; réconcilie les ennemis ; réunit les ménages divisés ; engage les riches à l'aumône, les pauvres à la résignation ; porte les malades à la patience ; verse les consolations dans le sein des affligés ; fait taire les médisans, les calomniateurs, les blasphémateurs ; impose silence aux propos licencieux. Nous aurions plutôt dit en un seul mot : Tout ce qui est bien, le zèle d'un pasteur le produit : tout ce qui est mal, il le réforme.

Entre tous les objets du zèle pastoral, il en est un genre qu'il doit spéciale-

ment se proposer, non à cause du mérite des personnes, mais à raison de leur besoin. Je parle des malheureux que leurs fautes ont fait tomber dans la disgrâce de Dieu; et qui courent à leur perte, si la main charitable de leur pasteur ne les arrête sur le penchant funeste qui les entraîne. Ces pécheurs ont été, et Jésus-Christ le déclare en plusieurs endroits, l'objet principal de sa mission. C'est vers les brebis égarées de la maison d'Israel qu'il a été envoyé (1). Ce ne sont pas les justes qu'il est venu appeler : ce sont les pécheurs (2). Il ne s'est pas contenté de les attirer à lui du haut du ciel : il est venu les chercher (3). Sa naissance, sa vie, sa mort, ont eu pour but leur conversion. Il s'est fait l'Agneau qui, par son sacrifice, efface les péchés du

---

(1) Ipse autem respondens, ait : Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domûs Israël. (Matth. xv, 24.)

(2) Non veni vocare justos, sed peccatores. (Matth. IX. 13.)

(3) Venit Filius hominis quærere, et salvum facere quod perierat. (Luc XIX. 10.)

monde (1). C'est par une mission semblable à la sienne, qu'il a envoyé ses apôtres aux brebis de la maison d'Israel qui s'étoient perdues (2). Cette mission qu'il leur a donnée, est celle qu'ils nous ont transmise. Nous sommes ces anges que Dieu députa vers Lot, pour le retirer de la criminelle Sodome ; et le préserver des flammes qui alloient le dévorer. Nous devons employer les mêmes invitations, les mêmes exhortations, les mêmes prières, les mêmes instances, les mêmes efforts, pour arracher nos frères infortunés aux feux éternels dans lesquels ils se précipitent. Quel malheur plus fait pour émouvoir notre tendre commisération que celui dans lequel ils sont plongés, et celui plus déplorable encore dont ils sont ménacés! Quel objet plus magnifique, plus digne d'exercer tout notre zèle, que de rendre des âmes à la vertu, des enfans à l'Eglise, des saints à la terre, des bienheureux au ciel ?

---

(1) Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. (Joan. I. 29.)

(2) Ite ad oves quæ perierunt domûs Israël. (Matth. x. 6.)

Le zèle étant la charité, les qualités qu'il doit avoir sont celles qui, selon le grand apôtre, caractérisent la charité; et qu'il décrit admirablement dans son épître aux Corinthiens. La charité, dit-il, et après lui nous le disons du zèle, la charité est patiente; elle est bienfaisante; la charité n'est point envieuse; elle n'est point téméraire et précipitée; elle ne s'enorgueillit point; elle n'est point ambitieuse; elle ne recherche point ses intérêts; elle ne s'irrite point; elle ne pense point le mal; elle ne se réjouit point de l'injustice; mais elle se plaît dans la vérité; elle souffre tout; croit tout; espère tout; supporte tout (1).

A ces traits si bien marqués il n'est pas difficile de distinguer le vrai et faux zèle. Car puisque l'on voit des hommes très-

---

(1) Charitas patiens est; benigna est; charitas non æmulatur; non agit perperam; non inflatur; non est ambitiosa; non quærit quæ sua sunt; non irritatur; non cogitat malum; non gaudet super iniquitate; congaudet autem veritati: Omnia suffert; omnia credit; omnia sperat; omnia sustinet. (1. Cor. XIII, 4 et seq.)

vicieux pour eux-mêmes faire parade d'un grand zèle pour la correction, et la perfection d'autrui, il est clair qu'il y a un zèle qui n'est pas la charité; et qui par conséquent n'est pas véritable. Combien ne voit-on pas d'hommes colorer du nom imposant de zèle leurs défauts, et leurs vices. L'humeur aigre et chagrine appelle zèle son acharnement à déchirer le prochain. L'envie prétend que c'est par zèle qu'elle nuit à tout ce qui prospère. L'intrigue veut faire croire que c'est le zèle du bien qui anime ses menées. A en croire l'ambition, c'est le zèle du rétablissement et du maintien de l'ordre qui la porte à dominer. En affectant le zèle, la vanité travaille à se faire honorer. L'intérêt même, et déjà saint Paul s'en plaignoit, couvre du prétexte du zèle ses insinuations, pour pénétrer dans les maisons, et y gouverner les âmes foibles (1). Tout cela n'est pas le zèle. Tout ce qui

(1) Habentes speciem pietatis; virtutem autem ejus abnegantes . . . Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivas ducunt mulierculas. (2 Timoth. III. 5, 6.)

n'est pas pur, et dans son intention, et dans ses moyens, et dans son but, n'est, ni ne peut être le zèle de Dieu, dont le même apôtre se disoit animé envers ses chers disciples (1). C'est, ou illusion, ou fanatisme, ou hypocrisie. C'est ce qu'Ezéchiel appelle une idole de zèle placée à l'entrée du temple, objet de grandes abominations (2). C'est parce que ce vernis infect de zèle, dont on s'efforce de couvrir, et de parer ses défauts, est malheureusement commun, que le zèle véritable est méconnu par certaines personnes, calomnié par d'autres. Les libertins, à qui le zèle déplaît, parce qu'il les gêne, affectent de le décrier. Ils le représentent, et ils ne réussissent que trop à le faire envisager ainsi, comme une passion aveugle, impétueuse, immodérée, imprudente, précipitée, amère, et dure. O combien est éloigné de ressem-

---

(1) Æmulor vos Dei æmulatione. (2 Cor. XI. 2.)

(2) Ecce ab aquilone portæ altaris, idolum zeli in ipso introitu. Et dixit ad me : Fili hominis, putas ne, vides tu quid isti faciunt, abominationes magnas.. (Ezech. VIII. 5. 6.)

bler à ces traits hideux le zèle que la religion recommande à tous les fidèles; et prescrit spécialement à ses prêtres. La charité qui le produit, en l'animant le règle, et le tempère. Elle concilie, par sa vertu toute divine, les qualités qui semblent avoir entr'elles de l'opposition. Son zèle est, comme elle-même, ardent à la fois, et éclairé; actif, et patient; ferme, mais doux.

Le zèle sacerdotal est vif et ardent. Il l'est à raison de son principe, qui est l'amour de Dieu, supérieur à tous les autres amours; et l'amour du prochain, égal à celui que nous portons à nous-mêmes. Il l'est à raison de ses effets, qu'il ne peut atteindre que par l'ardeur avec laquelle il les poursuit. Voyez tous ceux qu'anime une vive passion, avec quelle vivacité de désirs, et d'action, ils travaillent à la satisfaire. Et comment un zèle foible et mou pourroit-il remplir avec succès le ministère si étendu et si pénible dont il est chargé; en écarter les difficultés; en essuyer les fatigues, en supporter les travaux, en vaincre les contradictions, en surmonter les obs-

tacles? Le guerrier qui combat mollement peut-il se flatter de vaincre? Quelle récolte fera naître dans le champ du Seigneur celui qui le cultive d'une main languissante?

Mais la charité qui anime le zèle l'éclaire, en même temps. Il est ardent, et sage. En échauffant le cœur, il laisse à la tête son sang froid. Il transporte et il n'égare jamais. C'est Elie emporté dans le ciel sur un char enflammé; mais ne perdant pas de vue son disciple, sur qui il fait descendre son esprit. Envain un pasteur aura-t-il du zèle pour les intérêts divins, si ce n'est pas un zèle selon la science (1). Au lieu d'être utile, il sera funeste; et d'autant plus funeste qu'il sera plus ardent. Le feu est un élément, selon qu'il est employé, ou vivificateur, ou destructeur. Le soleil, qui féconde toute la nature, la consumera, s'il sort de la route que le doigt de Dieu lui a tracée. Pasteurs, il en sera de même de votre

(1) Testimonium perhibeo illis, quod æmulationem Dei habent, sed non secundùm scientiam. (Rom. x. 2.)

zèle, si vous ne savez pas le diriger conformément aux règles, et à l'esprit de Dieu. Vous ne serez, et c'est Jésus-Christ qui vous le déclare, que des aveugles conducteurs d'autres aveugles, avec qui vous vous précipiterez dans l'abîme (1). Que le zèle dont vous êtes animés pour le salut de vos frères vous fasse donc étudier l'art des arts, comme l'appelle saint Grégoire; l'art de régir les âmes, et les voies par lesquelles chacune d'elles doit être conduite. Car il ne faut pas croire, et c'est le défaut des esprits bouillans et inconsidérés, que tout ce qui est permis soit expédient (2); que tout ce qui paroît bon soit pour cela convenable. Il ne faut pas imaginer, et c'est le défaut des esprits étroits et bornés, qu'il n'y ait qu'un genre de perfection auquel tous soient appelés; qu'il n'y ait qu'un chemin pour y parvenir, par lequel tous doivent passer. Les

---

(1) Cæci sunt, et duces cæcorum. Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. (Matth. XV. 14.)

(2) Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt. (1 Cor. VI. 12.)

espèces de perfection varient, selon les divers états : les moyens pour l'atteindre sont aussi différens, selon la diversité des esprits, des caractères, des facultés. La science du zèle consiste à savoir se multiplier, se varier, selon les besoins de ses frères; et, comme le grand apôtre, à se faire tout à tous, pour les sauver tous (1).

Le zèle étant l'action de la charité, est conséquemment, par sa nature actif. Non-seulement il saisit toutes les occasions de faire le bien; mais il les fait naître : non-seulement il y emploie tous les moyens qui se présentent ; mais il en cherche de nouveaux. Sa charité ingénieuse les multiplie: elle n'épargne ni soins, ni peines, ni travaux, pour les faire réussir. Le pêcheur n'attend pas oisivement que le poisson vienne se prendre dans ses filets. Il va le chercher dans les lieux où il espère le trouver. Il lui présente des appâts pour l'attirer. Il ne se rebute pas quand il voit sa recherche

(1) Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerent salvos. (1. Cor. IX. 22.)

infructueuse. Son industrie et ses efforts redoublent par le défaut de succès. Il passe les jours à son travail : il y consume les nuits. Pêheurs des âmes, en vous donnant ce titre Jésus-Christ vous a astreint à la même multiplicité, à la même variété, à la même continuité d'occupations. Tous vos momens, toutes vos facultés appartiennent à votre ministère. Chefs de la milice sainte, vous devez sans cesse défendre les âmes qui vous sont confiées contre l'ennemi de leur salut, qui sans cesse les attaque. Votre activité doit être au moins égale à la sienne. Votre zèle, de même que sa fureur, ne doit jamais s'endormir. Quand vous ne verriez pas vos efforts obtenir les effets que vous désirez, gardez-vous pour cela de les ralentir. C'est le travail qui vous est prescrit, et non le succès. Dieu se l'est réservé. Il ne console pas toujours ses ministres par la réussite de leurs tentatives. En faisant ce qui est en vous, vous aurez toujours rendu gloire à Dieu, et délivré votre âme (1). Dans la compagnie même de

(1) Si annuntiante te ad impium ut à viis

Jésus-Christ, un apôtre s'est perdu. Et ne croyez pas, de ce que vous ne voyez point le succès de vos soins, qu'ils n'en ayent aucun. La semence sainte, parce qu'elle ne lève pas tout d'un coup, n'est pas pour cela perdue. Il y a des graines qui restent dans le sein de la terre plusieurs années. Il y a des terres ingrates, dans lesquelles les meilleures semences ont peine à germer. La rosée céleste qui les féconde ne tombe pas continuellement. Elle a ses momens, qui ne sont connus que de celui qui la répand à sa volonté, et selon les vues inconnues de sa sagesse.

Ainsi le zèle d'un pasteur, toujours actif, n'est jamais précipité. Il suit sa marche avec constance, mais avec mesure. Il ne se rebute pas des obstacles : mais ne les heurte pas. Il observe les bienséances : et ne s'en rend pas esclave. Il connoît les momens favorables, les saisit, les prépare : mais ne les prévient pas. Il ne cesse pas ses démarches ; mais il

suis convertatur, non fuerit conversus à viâ suâ, ipse in iniquitate suâ morietur : porrò tu animam tuam liberasti. (Ezech. XXXIII. 9.)

les règle sur les circonstances, les adapte aux divers caractères, les proportionne aux effets qu'il désire. Il ne précipite pas des instructions, des exhortations, des corrections, que le temps, et la patience auroient pu rendre plus efficaces. Et si, comme dit l'apôtre, il prêche, il conjure, il insiste, il reprend, il gronde à temps et à contre-temps, c'est toujours, selon le même précepte, avec une entière patience (1). Admirable accord de célérité et de lenteur, de vivacité et de patience, d'un zèle toujours en action et toujours en observation, qui ne connoît pas de repos et qui sait s'arrêter, et qui, dans sa continuelle effervescence ne déborde jamais. Ce n'est pas le zèle de la charité, c'est l'impatience de l'orgueil, qui, pourvu qu'elle s'agite, est contente d'elle-même; qui ne connoît point de mesures; qui ignore les convenances; qui n'observe point de ménagemens; qui prétend tout asservir à ses propres idées; qui prend toutes les innovations qui lui

(1) Prædica verbum, insta opportunè, importunè, argue, obsecra, increpa in omni patientia, et doctrina. (2 Timoth. IV. 2.)

plaisent pour des réformes; qui, dès qu'elle aperçoit un inconvénient, s'empresse de tout bouleverser, sans apercevoir les inconvéniens infiniment plus grands qu'elle fait naître. Ils étoient animés de cette ardeur irrégulière, les serviteurs dont parle Jésus-Christ dans une de ses paraboles, qui ayant découvert de l'ivraie dans le champ de leur maître, vouloient tout de suite aller l'arracher. Mais le père de famille, c'est-à-dire Dieu lui-même modère leur impatience, et nous apprend par là à modérer la nôtre; en leur montrant, qu'avec l'ivraie, ils pourroient aussi déraciner le bon grain (1).

Cette prudence qui dirige le zèle a pour objet d'augmenter sa force, et non de l'atténuer. Si elle fait éviter l'écueil de la précipitation et de la témérité, elle empêche également de tomber dans celui de la foiblesse et de la timidité. Pour

---

(1) Servi autem dixerunt ei, Vis: imus, et colligimus ea? Et ait: Non: ne fortè colligentes zizania, eradicatis simul cum eis et triticum. Sinite utraque crescere usque ad messem. (Matth. XIII, 28. 29. 30.)

être réservé, le zèle n'en est pas moins ferme et courageux. Qu'est-ce qui attira sur le grand prêtre Héli, et sur toute sa maison, les vengeances du Seigneur? Il avoit repris ses enfans avec une tendresse paternelle, et non avec une vigueur sacerdotale. Nous voyons le Prince, le modèle des pasteurs, si indulgent, si doux, dans tout le reste de sa vie, déployer une sévérité inusitée, quand il s'agit de corriger un abus grave, invétéré, et autorisé; et chasser avec violence ceux qui, par un vil trafic, souilloient la majesté du lieu saint. Ils n'ont aucune idée du zèle, ceux qui colorent leur indolence ou leur lâcheté, du nom imposant de modération. Sous prétexte de ne pas exagérer le zèle, ils se dispensent d'en avoir. Déplorable confusion d'idées, dont le principe général est une basse et vile frayeur, dont l'effet commun est d'anéantir le zèle. Et que doivent-ils donc redouter pour eux-mêmes ceux dans la bouche desquels Dieu a placé ses paroles; qu'il a établis sur les nations, et sur les royaumes, pour arracher et pour détruire, pour perdre et pour dis-

siper, pour édifier et pour planter (1)? Ne sont-ils donc plus ces anges rapides que le Seigneur envoyoit vers une nation divisée et déchirée, vers un peuple terrible, et le plus terrible de tous (2)? Le pasteur zélé n'a qu'une crainte : c'est de manquer le but de son ministère : et celle-là dissipe toutes les autres. Loin de l'arrêter, elle l'encourage, et l'élève au-dessus de toutes les timides considérations. Mais les pasteurs dépourvus de zèle, ont le cœur glacé de deux frayeurs principales. Quelques-uns tremblent en considérant les propos qu'il leur faudra essuyer, les railleries dont ils seront le but, les calomnies dont on les chargera, les persécutions qui s'éléveront contre eux. Est-ce pour plaire aux hommes, ou pour leur être utiles, qu'ils sont envoyés?

---

(1) Dixit Dominus ad me : Ecce dedi verba mea in ore tuo : ecce constitui te hodiè super gentes et super regna; ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et ædifices et plantes. (Jerem. I. 9. 10.)

(2) Ite angeli veloces ad gentem convulsam, et dilaceratam : ad populum terribilem, post quem non est alius : (Is. XVIII. 2.)

Espèrent-ils être agréables aux méchans, en combattant leurs vices? Ces haines, ces mépris, ces reproches des pécheurs, loin de ralentir leur ardeur, doivent au contraire la ranimer. C'est à ces prétendus maux que Jésus-Christ a attaché leur bonheur. C'est quand ils les auront supportés pour son nom qu'ils doivent se réjouir: parce que c'est alors qu'une grande récompense leur est réservée dans le ciel (1). D'autres ministres, intimidés par l'aspect des grands, taisent ou affoiblissent les vérités qu'ils sont chargés de leur présenter. Ils craignent de les aigrir par leur fermeté: ils ne craignent pas de les perdre par leur mollesse. Plus occupés de plaire aux puissans qu'à Dieu, ils bornent leur ministère à les ménager: ils ne l'emploient pas à les convertir. Ne sont-ils donc pas déjà assez corrompus

(1) Beati eritis cùm vos oderint homines, et cum separaverint vos, et exprobraverint, et ejecerint nomen vestrum tanquam malum, propter Filium hominis. Gaudete in illâ die, et exultate: ecce enim merces vestra multa est in cœlo: (Luc VI. 22. 23.)

ces grands de la terre par les adulations des enfans du siècle, sans que la vile et lâche connivence des ministres du Seigneur vienne consommer leur dépravation, et y imprimer le sceau de la religion ? Que le prêtre soit le prophète célébré par l'Ecclésiastique, qui dans aucun de ses jours n'a redouté les princes, et dont aucune puissance n'a pu surmonter la parole (1). Qu'il parle aux personnes élevées, avec les égards dûs à leur dignité ; mais en même temps avec la noble fermeté qu'il doit à son propre caractère. Qu'il respecte leur personne, mais non leurs vices. Qu'il ose dire comme un Nathan à David : Vous êtes cet homme que votre bouche vient de condamner (2) : comme un Jean-Baptiste à Hérode : il ne vous est pas permis de retenir la femme de votre frère (3) :

(1) In diebus suis non pertimuit principem, et potentiâ nemo vicit illum. Nec superavit illum verbum aliquod ; (Eccli. XLVIII. 13. 14.)

(2) Dixit Nathan ad David : Tu es ille vir. (2 Reg. XII. 7.)

(3) Dicebat illi Joannes : Non licet tibi habere eam. (Matth. XIV. 4.)

comme un Ambroise à Théodose : Celui que vous avez suivi dans son péché, suivez-le dans sa pénitence.

En même temps que le zèle est ardent, actif, et vigoureux, il est aussi plein de douceur. Il n'est même puissant, et efficace, que parce qu'il est doux. C'est à sa douceur que Jésus-Christ a attaché sa force. Apprenez de moi, dit-il à ses disciples, que je suis doux, et humble de cœur (1). Tous ses discours sont des leçons de cette admirable vertu ; toutes ses actions en sont des modèles. Si deux disciples emportés par une ardeur, louable sans doute dans son motif, mais contraire à ses principes lui demandent de faire descendre le feu du ciel sur des villes qui refusoient de le recevoir, il réprime leur impétueuse vivacité, en leur disant qu'ils ignorent de quel esprit ils sont (2). Et le

(1) Discedite à me, quia mitis sum, et humilis corde : (Matth. xi. 29.)

(2) Cùm vidissent autem discipuli ejus Jacobus et Joannes, dixerunt : Domine, vis dicimus ut ignis descendat de cœlo, et consumat illos ? Et conversus increpavit illos, dicens : Nescitis cujus spiritûs estis. (Luc. ix. 54. 55.)

plus doux, le plus tendre, le plus charitable des saints, a été celui qui a reçu cette grande leçon. Fidèles à cet esprit qu'ils avoient reçu de leur divin Maître, ses apôtres, en recommandant aux fidèles les plus parfaits le zèle de l'instruction fraternelle, leur prescrivent de ne l'exercer qu'avec une entière douceur; en considérant ce qu'ils sont eux-mêmes, et combien ils sont sujets à la tentation (1). En les exhortant à reprendre les esprits inquiets, ils ajoutent aussitôt l'obligation de consoler les pusillanimes, de soutenir les foibles, d'être patiens envers tous (2). Ils leur déclarent que si leur zèle est amer, s'ils ont dans le cœur l'esprit de contention, ils ne sont nullement revêtus de la sagesse qui descend d'en haut (3). Et, si nous

(1) Fratres, et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis; hujusmodi instruite in spiritu lenitatis; considerans te ipsum, ne et tu tenteris. (Galat. VI. 1.)

(2) Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes. (1 Thessal. V. 14.)

(3) Si zelum amarum habetis, et contentiones sint in cordibus vestris... non est ista sapientia desursùm descendens. (Jac. III, 14. 15.)

remontons à la loi ancienne, quels personnages plus zélés, plus ardens pour la gloire de Dieu, et le salut de leur peuple, que Moïse à qui l'Esprit Saint rend le témoignage qu'il étoit le plus doux des hommes (1); et que David, qui, pour obtenir le pardon de son péché supplie le Seigneur de se souvenir de toute sa douceur (2)? La douceur, cette vertu si aimable, si précieuse, à laquelle Jésus-Christ a promis même le domaine de la terre (3) est l'arme la plus puissante, le moyen le plus assuré du zèle. A l'appât qui attire, elle joint la force qui retient. Elle étend sur toutes les autres vertus son charme délicieux; leur communique son influence insinuante: et, par l'onction salutaire qu'elle répand sur elles, leur ôte ce qu'elles peuvent avoir de rude; les rend faciles à celui qui les pratique, et agréables

---

(1) Erat enim Moyses vir mitissimus super omnes homines qui morabantur in terrâ. (Num. XII. 3.)

(2) Memento Domine David, et omnis mansuetudinis ejus. (Ps. CXXXI. 1.)

(3) Beati mites: quoniam ipsi possidebunt terram. (Matth. V. 4.)

aux autres. Le pasteur qui à la fermeté sait joindre la douceur, est le charitable Samaritain, qui, dans les plaies qu'il traite, verse, avec le vin qui fortifie, l'huile qui adoucit. Il est tout à la fois un père qui persuade par son autorité, et une mère qui touche par sa tendresse. Il se fait chérir de ceux-mêmes qu'il corrige : et s'il ne parvient pas toujours à leur faire pratiquer la vertu, au moins il la leur fait aimer. Mais ce n'est pas un véritable zèle que celui qui toujours ressemble à la colère; qui paroît plus occupé de punir que de réformer; qui ne se manifeste que par l'humeur, la brusquerie, la dureté; qui présente les emportemens de l'homme, au lieu de la charité du ministre. Loin d'attirer il aliène : loin de gagner il dégoûte : loin de persuader il révolte : loin de convertir il endurcit. Il rend le ministère de réconciliation, et de paix, non-seulement inutile, mais odieux. Quels fruits peut produire un pasteur dans une paroisse tremblante à sa vue; parmi un peuple qui, n'éprouvant que les effets de son humeur sombre et farouche, ne croit pas à son intérêt,

et à sa bonté; et qui, ne voyant en lui qu'un maître impérieux, et un censeur amer, est continuellement occupé à l'éviter? Ce sont des agneaux que Jésus-Christ a envoyés au milieu des loups (1): il n'a pas soumis ses brebis à des loups.

Le Prince des pasteurs, comme l'appelle saint Pierre, le grand Pasteur des brebis, ainsi que le nomme saint Paul, le bon Pasteur par excellence, tel qu'il se dit lui-même (2), nous trace en détail dans son Evangile, principalement d'après son propre exemple, les devoirs qu'impose le zèle pastoral. On peut les rapporter à six chefs.

Premier devoir. Le pasteur connoît ses brebis et en est connu (3). Long-temps

---

(1) Ite : Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos. Luc. x. 3.)

(2) Cùm apparuerit princeps pastorum. (1 Petr. v. 4.)

Deus pacis eduxit de mortuis pastorem magnum ovium, in sanguine testamenti æterni, Dominum nostrum Jesum Christum. (Hebr. XIII. 20.)

Ego sum pastor bonus. (Joan. x. 11.)

(3) Cognosco meas, et cognoscunt me meæ. (Joan. x. 14.)

avant Jésus-Christ Salomon l'avoit recommandé : Connois avec attention ton bétail ; et considère attentivement tes troupeaux (1) ; et saint Paul a depuis renouvelé au nom de son divin Maître ce précepte essentiel aux évêques, et aux prêtres, qu'il avoit rassemblés à Milet (2). La surveillance pastorale, générale à la fois et particulière, s'étend sur tout le troupeau, et s'attache à chacune des ouailles. Elle veille sur chaque enfant, pour qu'il soit instruit ; sur chaque père de famille, pour qu'il entretienne dans sa maison la vertu et la piété ; sur chaque pécheur, pour qu'il se convertisse ; sur chaque juste, pour qu'il persévère. Cette vigilance attentive et continue fait connoître les qualités, pour les perfectionner ; les défauts, pour les réformer ; les besoins spirituels et temporels, pour y pourvoir.

---

(1) Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera. (Prov. XXVII. 23.

(2) Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei. (Act. XX. 28.)

Second devoir. Le bon pasteur appelle ses brebis : et elles connoissent sa voix (1). Elles accourent avec plaisir à cette voix chérie, qu'elles sont accoutumées à entendre ; qui les a rassemblées souvent, pour les entretenir des vérités saintes ; et de laquelle elles reçoivent continuellement des instructions salutaires, des exhortations touchantes, de puissans encouragemens, de douces consolations.

Troisième devoir. Le bon pasteur marche à la tête de ses brebis, et elles le suivent (2). A ses prédications verbales, il joint la prédication plus puissante encore de l'exemple. Dans la voie qu'il leur enjoint de suivre il marche le premier. Son troupeau le contemple avec admiration, et le suit avec confiance ; assuré de ne pas s'égarer sur la trace d'un tel conducteur.

Quatrième devoir. Le bon pasteur retire des bergeries du démon les brebis qui

---

(1) Oves vocem ejus audiunt : et proprias oves vocat nominatìm. (Joan. x. 3.)

(2) Cùm proprias oves emiserit, ante eas vadit : et oves illum sequuntur. (Joan. x. 4.)

y étoient perdues : il les ramène à la bergerie du Seigneur, pour ne faire qu'un seul bercail, et un seul pasteur (1). Il fait rentrer dans l'unité de l'Eglise ceux que l'erreur de leurs pères, ou la leur propre en avoit séparés. Attirés par les vertus, par les persuasives instructions de ce fidèle ministre, ils reviennent consoler leur tendre mère, si long-temps affligée de leur éloignement.

Cinquième devoir. Si quelqu'une des brebis qui lui sont confiées vient à s'égarer dans les sentiers tortueux du vice, le bon pasteur abandonne pour un temps, s'il le faut, toutes les autres, pour courir après celle-là. Il la poursuit avec un saint empressement, la recherche avec un soin continu, jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée. Il ne se contente pas de la ramener au bercail. Pour lui épargner la fatigue du retour, sa tendresse l'y reporte, joyeuse

---

(1) Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili : et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus pastor. (Joan. x. 16.)

de revenir chargée de ce précieux fardeau (1).

Sixième devoir. Enfin le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis (2) ce qui renferme deux obligations; l'une de sacrifier sa vie pour son troupeau, l'autre de la lui consacrer. Elles ne sont pas communes les occasions où le sacrifice de la vie est prescrit au ministre sacré : mais elles peuvent aisément survenir. Quand la contagion dévaste la paroisse qui lui est confiée, ou même attaque quelqu'un des fidèles qu'il dirige, la vue du danger le plus imminent n'arrête pas le zèle pastoral. Le prix d'une âme, la récompense du sacrifice, voilà tout ce qu'il considère. Mais si le devoir de mourir pour son peuple est rare, le devoir de vivre pour lui est continuel. Le pasteur est redevable

---

(1) Quis ex vobis homo, qui habet centum oves : et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam quæ perirerat, donec inveniat eam? Et cùm invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens. (Luc. xv. 4. 5.)

(2) Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis. (Joan. x. 11.)

à son troupeau de toute la suite de sa vie: et tous les momens qu'il n'emploie pas au bien des âmes qui lui sont confiées, sont autant de larcins qu'il leur fait.

Ce n'est pas tout de connoître les qualités essentielles, et les devoirs rigoureux du zèle sacerdotal. Pour acquérir les unes, pour remplir les autres, un moyen est nécessaire. Envain aurez-vous planté avec autant d'activité que Paul: envain aurez-vous arrosé avec toute l'assiduité d'Apollo: si Dieu ne donne pas l'accroissement, le champ que vous aurez cultivé restera en friche (1). Implorez-le, ce fruit précieux de vos travaux de celui de qui il dépend, et qui a promis de vous accorder tout ce que vous demanderez en son nom (2). Demandez, pour vous-mêmes la grâce de force et d'onction,

(1) Ego plantavi, Apollo rigavit: sed Deus incrementum dedit. Itaque, neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat: sed qui incrementum dat, Deus. (1 Cor. III. 6. 7.)

(2) Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam; ut glorificetur Pater in Filio. Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam. (Joan. XIV. 13. 14.)

qui fait annoncer dignement les vérités saintes; pour les fidèles confiés à vos soins la grâce de docilité, qui les fait recevoir. Vos prières attireront la rosée céleste, qui fera fructifier vos efforts. Vous opérerez plus de conversions au pied de l'autel, que sur le tribunal, et dans la chaire. Ce fut le dernier vœu d'Etienne qui acquit Paul à la foi. Ce furent les prières de Monique qui rendirent Augustin à l'Eglise. Ce sera ainsi, ce sera en sollicitant la grâce par vos vœux, en la méritant par vos désirs, en la secondant par vos travaux, que vous obtiendrez l'heureux prix de votre zèle; sur la terre, par les vertus dont vous ornerez vos peuples; dans le ciel, par la récompense que vous partagerez avec eux.

Bon exemple des ecclésiastiques.

Ce n'est pas assez pour un ministre des autels d'être vertueux, d'être pieux, d'être zélé : il est encore nécessaire qu'il le paroisse. Il ne lui suffit pas d'être in-

nocent : il faut qu'il soit exemplaire. En vain sa conscience ne l'accuse de rien, si la voix publique s'élève contre lui. Il ne peut pas être sans tache, à moins d'être sans reproche. Il n'est pas suffisamment saint, s'il n'est un modèle de sainteté. Si tout chrétien est débiteur de ses bons exemples, combien plus celui dont les exemples plus imposans ont une plus grande force, pour attirer au bien, ou pour encourager au mal! Du jour où il a été reçu dans le sanctuaire, sa réputation n'a plus été son bien propre : elle a appartenu, plus qu'à lui-même, au ministère dont il étoit revêtu. Il est devenu redevable au peuple, responsable à l'Eglise, comptable à Dieu, non-seulement de l'intégrité de sa vie, mais de la publicité de cette intégrité; non-seulement de ses vertus intérieures, mais de l'opinion qu'il sauroit en inspirer. Le sacerdoce est, (ces comparaisons nous sont présentées par Jésus-Christ) le sel de la terre, qui la préserve de la corruption; et qui, s'il vient à perdre sa saveur piquante, n'est plus bon qu'à être jeté, et foulé aux pieds. Il est la cité élevée sur

la montagne sainte, vers laquelle de tous côtés se portent les regards. Il est le flambeau placé sur le chandelier, pour répandre dans toute la maison de Dieu la lumière céleste. Que votre éclat, conclut le divin Maître, brille tellement devant les hommes, qu'en voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux (1). Nous exerçons auprès des fidèles un ministère semblable à celui dont Dieu charge les esprits célestes qu'il députe à la garde des hommes. Nous sommes établis de même pour les amener au salut. Mais il y a cette différence, que nous sommes leurs anges visibles; et que tous nos moyens pour les conduire, sont extérieurs et sensibles. Il est donc néces-

---

(1) Vos estis sal terræ. Quòd si sal evanuerit, in quo salietur? ad nihilum valet ultrà, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus. Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita. Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent patrem vestrum, qui in cœlis est. (Matth. v. 13 et seq.)

saire que tous ces moyens de direction soient aperçus par eux ; et qu'ils aient continuellement les yeux fixés sur notre conduite, afin d'y conformer la leur.

Ce ne fut pas à ses apôtres seuls, que Jésus-Christ dans sa dernière cène intima ce précepte. Je vous ai donné l'exemple, afin que comme j'ai fait, vous fassiez à votre tour (1). C'est à tout le sacerdoce qu'il venoit d'instituer dans leur personne, qu'il a adressé cette grande parole. Elle doit retentir dans tout le cours des siècles ; et être entendue de tous ceux qui succéderont au ministère des apôtres. Ce n'est pas non plus du seul acte d'humilité qu'il venoit d'exercer en lavant les pieds à ses disciples, qu'elle doit être entendue. Elle s'applique à toute la suite des actions du divin Sauveur, qui étoient des exemples continuels de l'universalité des vertus. Ce qu'il a été, voilà ce que nous devons être : ce qu'il a fait, voilà ce que nous devons faire : sa conduite,

---

(1) Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodùm ego feci vobis, ita et vos faciatis. (Joan. XIII. 15.)

voilà notre règle : son imitation, voilà notre devoir. Dans la voie du ciel, qu'il nous a ouverte, il a marché le premier. Mais comme le commun des hommes ne peut le suivre que de très-loin, afin qu'ils ne perdissent pas sa trace, il a mis à sa suite le ministère ecclésiastique, intermédiaire entre lui et les peuples; qui est guidé par lui, et qui les guide; qui ne doit jamais le perdre de vue, et qu'ils doivent sans cesse avoir devant les yeux; qui reçoit ses exemples, et qui les leur transmet. Ainsi, s'il est permis de comparer une institution divine à des établissemens humains, ainsi dans les flottes nombreuses, des navires légers, placés à une juste distance, répètent aux vaisseaux éloignés les signaux du chef, et font exécuter ses ordres.

Tout ministre du Seigneur devroit donc se donner le droit de dire avec la sainte confiance du grand apôtre : soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ (1) : non pas certainement

(1) Imitatores mei estote, sicut et ego Christi. 1 Cor. XI. 1.)

que la sainteté du peuple doive être aussi grande que celle du prêtre : mais parce qu'elle doit lui être semblable. Quand saint Paul adressoit cette exhortation à ses disciples de Corinthe, il savoit combien il étoit éloigné de l'infinie perfection, qui est l'attribut exclusif du divin Modèle. De même, en voulant que les fidèles se rendissent les imitateurs de leur pasteur, il n'ignoroit pas que le pasteur doit toujours, dans la voie de la perfection précéder ses ouailles; et les laisser à une distance derrière lui. Son intention étoit de former des copies, qui restassent toujours au-dessous de leur modèle; mais qui seroient d'autant plus parfaites qu'elles en approcheroient davantage.

Il étoit bien pénétré ce grand docteur des nations du devoir essentiel de l'édification, spécialement pour les ecclésiastiques. C'est celui sur lequel il insiste le plus dans les épîtres adressées aux deux disciples qu'il avoit établis évêques, l'un à Ephèse, et l'autre en Crète. Il enjoint à l'évêque, et sous cette dénomination il comprend les prêtres, d'être exempt de toute inculpation, de tout reproche;

de faire respecter jusqu'à sa jeunesse; d'être le modèle des fidèles; de l'être en toutes choses; de se conserver irréprochable dans ses paroles; de faire ensorte que les ennemis de la religion soient tenus dans le respect ne trouvant rien à dire contre ses ministres (1). S. Pierre, en sa qualité de prêtre, et au nom des souffrances de Jésus-Christ, dont il a été le témoin, conjure ses comprêtres de paître le troupeau du Seigneur, non par la contrainte, mais par la volonté; non avec un esprit de domination, mais en se faisant du fond du cœur les modèles du troupeau (2).

---

(1) Oportet enim episcopum sine crimine esse. (Tit. I. 7.)

Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse. (1 Timoth. III. 2.)

Nemo adolescentiam tuam contemnat : sed exemplum esto fidelium, (Ibid. IV. 12.)

In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate : verbum sanum, irreprehensibile : ut is, qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis. (Tit. II. 7. 8.)

(2) Seniores ergo, qui in vobis sunt, obsecro, consenior et testis Christi passionum... Pascite

Ce qu'enseignoient si fortement ces saints personnages, ils le pratiquoient eux-mêmes exactement. Ce qu'ils prescrivoient, ils le faisoient. En même temps qu'ils faisoient retentir aux oreilles la loi sainte, ils frappoient les yeux de son observation. Ils confirmoient la prédication de leurs discours, par la prédication plus puissante encore de leurs exemples. Tandis qu'ils présentoient aux nations l'Evangile, leur vie étoit un évangile ouvert, où elles lisoient toutes leurs obligations. Ils opéroient plus de conversions par leur sainteté que par leurs miracles. Ils se donnoient bien de la force pour faire pratiquer ce qu'ils enseignoient, ceux qui disoient sans crainte qu'on pût le leur contester : rendez-vous imitateurs : considérez ceux qui marchent sur nos traces, conformément au modèle que nous offrons à eux, et à vous (1).

---

qui in vobis est gregem Dei, providentes, non coactè, sed spontaneè secundùm Deum . . . neque ut dominantes in cleris; sed forma facti gregis ex animo. (1 Petr. v. 1. 2. 3.)

(1) Imitatores mei estote, fratres, et observate eos qui ita ambulant, sicut habetis formam nostram. (Philipp. III. 17.)

Ce que disoit le saint vieillard Siméon de Jésus-Christ entrant pour la première fois dans le temple, tout ecclésiastique entrant dans le saint ministère doit se l'appliquer à lui-même. Il est désormais dans l'Eglise la cause de la ruine, et de la résurrection de plusieurs (1). Edifiant, il est impossible qu'il ne sauve pas un grand nombre d'âmes : scandaleux, il est plus impossible encore qu'il n'en fasse pas périr beaucoup. Exposée aux regards de tous les fidèles, sa conduite ne peut leur être, ni cachée, ni indifférente. Il ne peut plus se sauver, ni se damner tout seul : et il menera à sa suite ceux dont il est devenu le conducteur, ou dans le ciel, ou dans l'enfer. Lumière du monde, il sera, ou le fanal salutaire qui montre l'entrée du port, ou la flamme trompeuse placée par l'ennemi sur l'écueil, pour y attirer, et pour perdre les imprudens qui s'y confient. L'élévation de sa dignité rend nécessairement ses exemples plus utiles, ou plus nuisibles : parce que, tombant de

(1) Ecce positus est hic in ruinam, et in resurrectionem multorum in Israël. (Luc. II. 34.)

plus haut ils acquièrent un plus grand poids, et produisent de plus grands effets. L'arbuste en tombant ne nuit à rien : le chêne écrase de sa chute tout ce qui se trouve sous lui.

L'objet du ministère ecclésiastique, la fin de son institution, est de porter les hommes à la vertu. Le moyen le plus efficace, et le plus certain pour l'atteindre est l'exemple. L'exemple a une autorité insinuante à la fois et tranchante; et d'autant plus forte qu'elle est plus douce. L'exemple est une instruction plus puissante que la parole : parce qu'elle est plus abrégée, et par là plus à la portée de tous les esprits, qui en sont frappés aussitôt qu'ils l'aperçoivent : parce qu'elle est plus directe; la parole est relative à l'action, l'exemple est l'action même : parce qu'elle est plus convaincante; qu'elle dissipe tout prétexte, lève toute difficulté : parce qu'elle est plus active; et qu'à la leçon elle joint l'encouragement : parce qu'elle est plus continue; le prêtre ne peut pas toujours exhorter; des motifs de prudence l'obligent même quelquefois à suspendre l'exercice de son zèle :

mais il peut, et il doit toujours prêcher d'exemple. L'aspect seul d'un prêtre exemplaire est une exhortation continuelle. Il n'a pas besoin d'élever sa voix : sa vie est une leçon solide et parfaite. Son silence parle : et, plus éloquent que les plus beaux discours, instruit, persuade, touche plus profondément. Il répand sur son ministère la vénération qu'il s'attire. S'il ne fait pas pratiquer la vertu à tous les pécheurs, il la leur fait respecter : et il force à honorer Dieu ceux mêmes qu'il ne peut pas engager à le servir.

Mais si la vie édifiante du prêtre est fortement efficace pour opérer le bien, sa vie scandaleuse est malheureusement bien plus efficace encore pour produire le mal. L'un est un éloge vivant de la vertu : l'autre l'apologie publique du vice. L'un, par ses exemples est le censeur des mœurs corrompues : l'autre, par les siens en est le fauteur. L'un est le sanctificateur de son troupeau : l'autre le corrupteur. L'un est le modèle du peuple : l'autre en est la fable. L'un se fait considérer comme le ministre de Dieu, et le

dispensateur de ses sacremens (1) : l'autre se fait traiter comme le suppôt du démon, et le propagateur de ses séductions. L'un se fait respecter de ceux mêmes qui ne l'imitent pas : l'autre se fait mépriser jusques des compagnons de ses désordres. Il s'accomplit tous les jours parmi nous cet oracle menaçant que, par l'organe de son prophète, Dieu rendit contre les prêtres de la loi ancienne. Vous vous êtes écartés de ma voie : vous avez été pour plusieurs un sujet de scandale : vous avez violé le pacte de votre sacerdoce : pour cela je vous ai rendus vils et méprisables aux yeux de tous les peuples (2). Dans sa loi nouvelle il nous ordonne par son grand apôtre de nous montrer ses dignes ministres; de ne donner aucun

---

(1) Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei. (1 Cor. IV. 1.)

(2) Vos autem recessistis de via, et scandalizastis plurimos in lege : irritum fecistis pactum Levi, dicit Dominus exercituum. Propter quod et ego dedi vos contemptibiles, et humiles omnibus populis. (Malach. II. 8. 9.)

scandale; de mériter un témoignage favorable de ceux mêmes qui sont hors de l'Eglise; afin de ne pas tomber nous-mêmes dans l'opprobre, et notre ministère dans le blâme (1). En effet ce que le monde méprise le plus souverainement, et avec juste raison, c'est un prêtre scandaleux. Et comment honoreroit-il celui en qui il retrouve ce dont il rougit pour lui-même? Il pourra l'accueillir, pour s'autoriser de ses exemples : mais ce sera avec une familiarité railleuse. Il se moquera en secret, peut-être même en public, des désordres dont il aura été le compagnon. Car le monde le plus corrompu est celui qui exige le plus des ministres de sa religion. Par un jugement injuste peut-être relativement à eux, mais très-juste par rapport à nous, les pécheurs les plus scandaleux sont les plus

(1) Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum : Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros. (2 Cor. VI. 3. 4.)

Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat, (1 Timoth. III. 7.)

impitoyables

impitoyables pour les fautes des prêtres. Ce sont ceux-là qui les condamnent le plus sévèrement, qui les raillent le plus amèrement. Dieu a voulu que le péché si grave, le scandale du prêtre fut puni dès ce monde par le mépris des hommes les plus méprisables. Si cette rigoureuse censure se bornoit à ceux qui l'ont méritée, ce ne seroit pas une injustice, ni peut-être même un inconvénient. Mais le peuple est malheureusement porté à passer de l'opinion qu'il a sur le ministre à celle qu'il doit prendre du ministère. Le blâme que le prêtre scandaleux fait tomber sur lui-même, il le fait par contre-coup retomber sur son sacerdoce. Il fait calomnier son ministère, suspecter les intentions les plus droites, accuser d'hypocrisie les vertus les plus intactes, le zèle le plus pur. Il fournit à la malignité des prétextes, faux à la vérité, mais facilement saisis, contre la sainteté même. Il fait imputer les mêmes vices à ceux que l'on voit dans les mêmes fonctions.

Ainsi celui même qui par état étoit strictement tenu de faire honorer le nom

de Dieu, est celui qui le fait blasphémer (1). Elle se renouvelle tous les jours parmi nous cette antique complainte. La sentinelle qui veilloit dans Israel pour le Seigneur, son prophète, est devenu un piége tendu sur tous les chemins pour la ruine du peuple; et un modèle de folie dans la maison de son Dieu (2). Les pierres du sanctuaire dispersées sur tous les chemins sont devenues des pierres de scandale, contre lesquelles vont se heurter et tomber les malheureux passans. Ceux qui devoient ressusciter à la grâce les âmes mortes, sont ceux qui font périr celles qui étoient vivantes. Ils commettent autant d'homicides spirituels qu'ils entraînent de personnes dans le péché. Et qui pourroit calculer la suite immense de péchés que l'action scandaleuse d'un prêtre va faire commettre; d'abord à tous ceux qui en seront témoins; ensuite à

---

(1) Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes. (Rom. II. 24.)

(2) Speculator Ephraim cum Deo meo, propheta laqueus ruinæ factus est super omnes vias ejus, insania in domo Dei ejus. (Osee IX. 8.)

ceux qui en entendront parler; enfin à ceux qui ayant reçu le scandale le transmettront à d'autres, et le perpétueront dans une suite de générations. Le peuple n'est-il donc pas déjà par lui-même assez porté au mal, sans qu'il y soit encore encouragé par ceux qui devroient l'en retirer? N'a-t-il pas assez de ses propres passions, sans y joindre l'exemple des nôtres? C'est surtout au prêtre prévaricateur que Dieu adresse ce reproche menaçant : Qu'elle est ton audace de publier mes justices, et de faire sortir de ta bouche les paroles de mon testament (1)? De quel front en effet ose-t-il dans la chaire de vérité prescrire des vertus qu'il ne pratique pas, et tonner contre des vices dont on le voit tout chargé? Tout l'appareil de zèle dont il fait étalage n'est aux yeux des peuples qui le connoissent qu'un jeu de théâtre. Ses discours, quelque éloquens qu'ils puissent être, ne sont écoutés que comme de vaines représen-

(1) Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum? (Ps. XLIX. 16.)

tations, dont on sort persuadé qu'on n'a reçu que de l'illusion. Comment persuadera-t-il, si on ne le croit pas persuadé? Et comment le croira-t-on persuadé de principes qu'il dément sans cesse? Entre le discours qui combat leurs passions, et la conduite qui les favorise, lequel choisiront ses auditeurs? Entre ses paroles qui disent, ne faites pas ce que vous me voyez faire, et ses actions qui crient, ne croyez pas ce que je vous dis, lesquelles frapperont le plus vivement les esprits déjà mal disposés? lesquelles trouveront plus dociles les cœurs corrompus d'avance? Ce qu'il édifiera d'une main, il le renversera de l'autre. Mais hélas! il faut un long temps pour élever l'édifice : un moment suffit pour le détruire. Un seul scandale, surtout dans un pasteur, produit une impression plus vive, plus profonde, que des années d'édification. C'est un sublime établissement que l'humanité doit au christianisme, que dans chaque bourgade, et jusque dans les réduits les plus écartés, et les plus pauvres, un ministre de Dieu, revêtu de son autorité, épure les mœurs, fasse pratiquer la vertu, ré-

prime les crimes, corrige les vices. Mais cette institution si précieuse pour la religion, et pour la société, tourne à leur préjudice, quand les exemples du ministre, au lieu d'exciter au bien, enhardissent au mal. Et que deviendra ce malheureux peuple au fond de sa campagne, si le seul personnage qui ait la charge, le droit, et les moyens de lui faire connoître, goûter, et remplir ses devoirs est celui qui l'en dégoûte, et qui l'en détourne? Nous sommes témoins des peines que se donnent les ministres fidèles, pour contenir l'effervescence des passions. Que sera-ce, quand nous verrons le ministre lui-même les autoriser, les justifier par ses exemples? Comment ne périra pas le troupeau que son pasteur mène au repaire des loups? Quelle sera la ressource du malade, si le médecin lui-même aggrave son mal?

Il est vrai, et nous ne l'ignorons pas, Jésus-Christ disoit à ses disciples, et à tous ceux qui devoient à jamais le devenir : les scribes et les pharisiens siègent sur la chaire de Moyse. Observez donc, et faites tout ce qu'ils vous diront : mais gardez-vous d'agir selon leurs œuvres :

car ce qu'ils disent ils ne le pratiquent pas (1). Prendrons-nous cette parole du divin Maître pour une apologie des scribes, et des pharisiens? N'est-elle pas au contraire une condamnation prononcée contre ces faux docteurs, et contre ceux qui leur ressembleroient? Et parmi le peuple qui entend leurs discours, et qui voit leurs actions, les uns ne savent pas, les autres ne veulent pas faire ce sage discernement. Les ignorans de bonne foi, ceux qui sont plus instruits de mauvaise foi, prennent pour règle la conduite de préférence aux exhortations. Les premiers, dans la simplicité de leur cœur, croyent que les actions de ceux qui possèdent la science ne sont pas criminelles; et qu'ils ne peuvent pas s'égarer à la suite de celui que Dieu leur a donné pour conducteur. Les seconds, dans l'astuce de leurs pensées, cherchent à justifier leurs désordres par

---

(1) Super cathedram Moysi sederunt Scribæ, et Pharisæi. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate, et facite : secundùm opera verò eorum nolite facere : dicunt enim, et non faciunt. (Matth. XXIII. 2. 3.)

l'exemple de celui qui devroit les réprimer. Ils s'attachent à observer ses defauts, pour autoriser les leurs. Ils saisissent avec une joie secrète, dans ses mauvaises mœurs, une excuse à leurs propres dissolutions. Et ainsi les uns et les autres, ou aveuglés ou encouragés, s'engagent ou se confirment dans le péché par son exemple. Ils se font, ou un funeste devoir, ou un criminel plaisir de l'imiter. Ils se permettent sans remords ce qu'ils lui voient faire sans scrupule.

Ne nous le dissimulons donc pas, et reconnoissons avec douleur cette humiliante vérité, les vices des peuples ont presque toujours pour principes les vices de leurs prêtres. Cette inondation de désordre qui désole la terre, hélas! n'est-ce pas du sanctuaire qu'elle est partie? Au moins des prêtres édifians eussent opposé à ses ravages une digue insurmontable. La foi même, la foi si ébranlée, presque perdue parmi nous, n'est-ce pas à nous-mêmes que nous devons imputer son affoiblissement? Les hérésies qui divisèrent l'Eglise il y a deux siècles et demi donnoient pour prétexte de leur scission, et

eurent pour cause principale de leurs progrès, la réforme du clergé. L'incrédulité ce monstre de notre siècle, ne trouve-t-elle pas aussi dans les scandales des ecclésiastiques un principe puissant de propagation? Comment un pasteur pourra-t-il faire croire l'existence d'un Dieu qn'il outrage; persuader l'autorité d'une loi qu'il viole; inspirer le désir d'un paradis qu'il méprise; imprimer la terreur d'un enfer qu'il brave? Beaucoup de pasteurs, disoit le Seigneur par la bouche de Jérémie, ont détruit ma vigne. Ils ont foulé aux pieds le lieu que j'avois pris pour mon partage. Ils ont changé en un désert solitaire l'héritage que j'avois choisi, et que j'avois tant embelli. Ils l'ont entièrement dissipé: et ils pleurent de ne m'avoir plus. Toute la terre est dans la désolation de la désolation : parce qu'il n'y a personne dont le cœur soit attentif(1). O vous prêtres, nous dit-il encore

---

(1) Pastores multi demoliti sunt vineam meam, conculcaverunt partem meam : dederunt portionem meam desiderabilem in desertum solitudinis. Posuerunt eam in dissipationem, luxitque

par un autre prophète, écoutez ceci : Un jugement rigoureux vous est réservé; parce que vous êtes devenus des piéges pour ceux qui vous regardoient, et des filets tendus sur le Thabor (1). Ainsi il fit tomber sa terrible vengeance sur les prêtres enfans d'Héli : et la raison qu'en donne l'Esprit Saint, est que leur péché étoit énorme devant Dieu; en ce qu'ils détournoient les hommes de son culte (2). Il nous fera rendre un compte exact des âmes qu'il nous a confiées. Il nous redemandera ce dépôt qui lui est si cher. Il nous ordonnera de le lui restituer tel qu'il le remit entre nos mains. Elles s'éleveront contre nous du fond de leurs abîmes ces âmes malheureuses, que nous

---

super me : desolatione desolata est omnis terra : quia nullus est qui recogitet corde. (Jerem. XII. 10. 11.)

(1) Audite hoc sacerdotes . . . Quia vobis judicium est, quoniam laqueus facti estis speculationi, et rete expansum super Thabor. (Osee V. 1.)

(2) Erat ergo peccatum puerorum grande nimis coram Domino : quia retrahebant homines à sacrificio Domini. (1 Reg. II. 17.)

y aurons précipitées par nos scandales : elles appelleront à grands cris sur nos têtes la vengeance que nous aurons attirée sur les leurs.

C'est donc un devoir strict, et bien plus strict pour le prêtre que pour un autre, de ne rien faire qui puisse engager le prochain à commettre une mauvaise action. Tout ce qui est pour autrui une occasion de péché est dans nous un péché grave. Et ne parlons pas seulement ici des actions criminelles, qui encouragent à en faire d'autres. Les actions même innocentes cessent de l'être, de légitimes elles deviennent interdites, aussitôt qu'elles peuvent, même mal à propos, scandaliser quelqu'un de nos frères. Notre ministère nous impose à cet égard vis-à-vis d'eux, non-seulement une exactitude entière, mais une délicatesse scrupuleuse. Nous devons ménager leurs foiblesses, respecter jusqu'à leurs erreurs. Le grand apôtre nous donne de ce devoir important le précepte, et l'exemple. Dans les contestations élevées à Rome au sujet des viandes prohibées dans l'ancienne loi comme impures, et à Corinthe relativement à celles

qui avoient été offertes aux idoles, il décide qu'il est permis de se nourrir des unes et des autres (1). Mais il ajoute qu'il ne faut pas, pour de la nourriture, détruire l'œuvre de Dieu; que tout est pur à la vérité; mais que c'est un mal de scandaliser par ce que l'on mange : qu'il ne faut, ni manger de la chair, ni boire du vin, ni faire aucune autre chose qui soit pour le frère une occasion de chute, de scandale, ou d'affoiblissement (2) : qu'on doit soigneusement prendre garde d'user de la liberté accordée à cet égard, de manière à en faire une pierre d'achoppement pour les foibles : que ce seroit

---

(1) Is qui manducat, non manducantem non spernat : et qui non manducat, manducantem non judicet : Deus enim illum assumpsit. (Rom. XIV. 3.)

Esca autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus : neque si non manducaverimus, deficiemus. (1 Cor. VIII. 8.)

(2) Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem sunt munda : sed malum est homini, qui per offendiculum manducat. Bonum est non manducare carnem, et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur. (Rom. XIV. 20. 21.)

perdre sciemment un frère pour qui Jésus-Christ est mort : qu'en péchant de la sorte contre ses frères, on pèche contre Jésus-Christ : et il finit par déclarer que, si ce qu'il mange scandalise un de ses frères, il n'en mangera jamais, pour ne pas lui donner ce scandale (1). Abstenez-vous donc, c'est encore un précepte du même apôtre, abstenez-vous, non-seulement de ce qui est mal, mais de tout ce qui en a l'apparence (2). Le monde, soit par malignité, soit par intérêt, soit pour railler, soit pour s'autoriser, ne se contente pas de relever les vices qui le frappent dans nous : il les recherche avec attention, et avec ardeur. Il observe, il épie nos dis-

---

(1) Videte autem ne fortè hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis . . . Et peribit infirmus in tuâ scientiâ frater, propter quem Christus mortuus est ? Sic autem peccantes in fratres, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Chrisum peccatis. Quapropter si esca scandalizat fratrem meum : non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem. (1 Cor. VIII. 9. 11. 12. 13.)

(2) Ab omni specie malâ abstinete vos. (1 Thess V. 22.)

cours, nos actions : il tâche de deviner nos pensées. S'il découvre en nous un défaut, il l'aggrave : s'il n'en aperçoit pas, il en soupçonne. Il interprète en mal ce qui en est susceptible : et aussitôt qu'il nous voit un tort possible, il le croit, ou il affecte de le croire pour le publier. A ces jugemens souvent injustes, presque toujours trop sévères, il ne suffit pas d'opposer l'innocence de notre vie : il faut les confondre par la certitude, par la publicité de cette innocence.

Sur ce que nous disons qu'il faut s'abstenir des choses innocentes qui peuvent scandaliser, il y a deux observations importantes à faire, qui sont deux modifications, deux restrictions à l'universalité du principe. D'abord nous ne prétendons pas qu'il soit permis d'omettre par ce motif les choses positivement prescrites. La crainte de scandaliser ne doit pas nous empêcher de remplir un devoir. Le risque de donner à autrui un prétexte mal fondé de pécher ne doit pas nous faire pécher nous-mêmes. Ensuite ce sont les âmes trop délicates, et scrupuleuses, que nous devons éviter de scandaliser par les actions

innocentes : ce ne sont pas les âmes impies, qui affectent de se scandaliser de tout, parce que réellement elles ne se scandalisent de rien ; calomniant sans pudeur les actions les plus vertueuses, pour décrier les vertus mêmes. Ainsi le divin Modèle opéroit ses guérisons le jour du sabbat, sans être arrêté par les vains propos des scribes, des pharisiens, et des prêtres. C'est la foiblesse que nous devons ménager : ce n'est pas la dépravation.

En quoi doit consister l'édification prescrite aux ecclésiastiques ? En tout, répond le docteur des nations (1). Il n'y a pas de vertu dont ils ne doivent être les modèles ; pas de bonne œuvre dont ils ne doivent donner des exemples. Ce seroit un champ trop vaste à moissonner, que de détailler tous les objets qu'embrasse l'édification ecclésiastique. Mais

---

(1) In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrinâ, in integritate, in gravitate. (Tit. II. 7.)

Nemo adolescentiam tuam contemnat : sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate. (1 Timoth. IV. 12.)

on peut en général les rapporter à trois points. Le ministre sacré doit se montrer exemplaire principalement dans sa personne, dans sa conversation, dans ses fonctions.

Que votre modestie soit connue de tous les hommes (1), dit S. Paul. Toute la personne de l'ecclésiastique doit annoncer extérieurement la modestie de son âme; ses manières graves sans morgue; son ton digne sans hauteur; son maintien poli sans familiarité; ses discours circonspects sans dissimulation; ses démarches mesurées sans affectation; toute la suite de sa vie régulière sans air de prétention. C'est presque toujours de l'inconstance, de la légèreté de l'esprit que naissent les mouvemens mal ordonnés du corps. Au contraire l'extérieur modeste et composé annonce et maintient la piété intérieure. La retenue des sens dans la bienséance chrétienne marque le recueillement de l'esprit. Le calme du dehors fait juger la tranquillité du dedans. La sagesse de l'homme, dit le sage, se manifeste jusque

(1) Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. (Philipp. IV. 5.)

sur son visage (1). Elle le dirige dans toutes les actions de sa vie : elle le suit jusque dans les épanchemens d'une innocente gaieté.

Car il ne faut pas croire que la vertu exemplaire du prêtre le rende sauvage et morose. Placé par son état au milieu du monde, il sait vivre avec lui sans s'y livrer; et, en communiquant avec lui, ne pas s'en laisser corrompre. Il l'attire par ses manières engageantes, aux principes évangéliques : et il ne se laisse pas entraîner aux maximes mondaines. Il allie avec une prudente circonspection les convenances sociales, et la décence sacerdotale. L'ecclésiastique qui n'a pas l'esprit de son état a besoin de se répandre au dehors : et partout où il se montre il fait voir son inutilité, sa dissipation, souvent ses scandales. Le ministre pieux se présente quelquefois dans le monde, non pour son plaisir, mais pour l'avantage du

(1) In facie prudentis lucet sapientia. (Prov. XVII. 24.)

Sapientia hominis lucet in vultu ejus. (Eccl. VIII. 1.)

monde. Il s'en retire souvent pour se pénétrer plus profondément des principes qu'il vient ensuite y rapporter. Ainsi il rend sa retraite même utile à son troupeau. Il y puise le recueillement, pour répandre l'édification. S'il fuit les assemblées mondaines, dissipées, légères, dans lesquelles sa vertu, ou au moins sa réputation courroit des risques, il se produit volontiers dans les sociétés vertueuses: et c'est pour les rendre plus vertueuses encore. Ses conversations, assaisonnées du sel de la sagesse, le sont aussi, selon les convenances, de celui de la gaieté. En même temps qu'elles prêchent la vertu, elles l'insinuent. En la persuadant, il la rend aimable : et c'est en la faisant chérir qu'il la fait pratiquer.

C'est surtout dans l'exercice de ses fonctions que le prêtre est tenu du devoir sacré de l'édification. Dans le ciel, les anges ne chantent le cantique éternel de la sainte Trinité, que prosternés devant elle, pénétrés de respect, saisis de tremblement. Sur la terre, le prêtre revêtu du même ministère doit l'exercer avec la même vénération, avec la

même frayeur. Tantôt organe de tout le peuple, pour lequel il intercède, et dont il porte les vœux, tantôt ministre de Dieu, dont il apporte, répand, et distribue les grâces, il doit s'élever à la hauteur de ses sublimes fonctions; et s'en rendre digne par la manière de les exercer. Ce n'est qu'en donnant lui-même l'exemple du plus profond respect pour les saints mystères qu'il célèbre, qu'il pourra l'imprimer au peuple qui le contemple. Comment inspirera aux fidèles la dévotion, le recueillement, la ferveur, qui doivent les animer devant notre adorable sacrifice, celui qui présente à leurs adorations la victime sainte avec un air dissipé, une démarche légère, des regards distraits, un ton précipité? La modestie, la gravité, la dignité du sacrificateur montre au peuple assemblé la grandeur, l'importance, la sublimité du sacrifice. Son indévotion, son inattention, son air évaporé, sont un sujet de douleur pour les pieux, de scandale pour les foibles, d'affermissement dans leur lâcheté pour les tièdes, de dérision pour les libertins, de contradiction et d'objection pour les incrédules.

Mais cette édification qui nous est tant recommandée, n'est-elle pas en opposition avec l'humilité qui nous est si impérieusement prescrite? Le devoir de faire connoître le bien que l'on fait, et celui de le cacher, peuvent-ils s'observer ensemble? Comment concilier le précepte de laisser ignorer à la main gauche le bien que fait la droite (1), avec le commandement de faire voir aux hommes ses bonnes œuvres? Non, la loi que Jésus-Christ a donnée au monde n'est pas contradictoire. On peut laisser connoître le bien que l'on fait, ou pour son avantage, ou pour celui du prochain; ou pour en retirer des éloges, ou pour engager les autres à faire de même. L'un est édification, l'autre est hypocrisie : et il

(1) Cùm ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in synagogis et in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Te autem faciente eleemosynam, nesciat manus tua sinistra quid faciat dextera tua : Et sit eleemosyna tua in abscondito : et pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi. (Matth. VI. 2. 3. 4.)

y a entre ces deux choses toute la distance qui est entre la charité, et la vanité. Elles diffèrent par leur motif, par leur but, et par leur mode. Par leur motif : elles agissent, l'une pour la gloire de Dieu, et le bien du prochain, l'autre pour sa propre utilité. Par leur but : l'une n'a en vue que les biens spirituels, l'autre recherche ses avantages temporels. Par leur mode : l'une sans affectation laisse apercevoir ses bonnes œuvres, l'autre en fait parade. Considérons les deux préceptes du Sauveur que l'on voudroit mettre en opposition. Dans l'un il défend d'étaler avec affectation ses aumônes; de les faire précéder par le son de la trompette; d'avoir pour objet les louanges des hommes : et c'est à cette occasion qu'il recommande de laisser ignorer à la main gauche l'aumône que distribue la droite. Dans son autre commandement il veut, comme nous l'avons vu, que ses ministres fassent honorer Dieu par l'exemple de leur sainteté : et c'est pour cela qu'il leur prescrit de faire briller leur lumière devant les hommes; en sorte que leurs bonnes œuvres en soient vues. Ainsi se concilient plei-

nement ses deux commandemens. Il ordonne de porter les autres au bien : il défend de chercher à s'en faire louer : et, en recommandant de faire connoître ses vertus, il interdit de les affecter. Ces deux préceptes sont si peu contraires l'un à l'autre, que les prêtres les plus édifians sont constamment les plus humbles. Ils font le bien, et n'en désirent pas la gloire. Ils y portent les autres, et rejètent leurs éloges. Et lorsque par leurs exemples ils ont gagné des âmes à Dieu, ils disent du fond de leur cœur : nous sommes des serviteurs inutiles : nous n'avons fait que ce que nous devions (1).

Devoir de la prière.

LA prière est pour tous les fidèles un devoir essentiel ; devoir que leur impose le précepte formel de Jésus-Christ ; devoir auquel les rappelle sans cesse le

(1) Cùm feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus : quod debuimus facere, fecimus. (Luc XVII. 10.)

sentiment de leurs besoins. La grâce est nécessaire à l'homme pour opérer le bien: la prière lui est nécessaire pour obtenir la grâce. Celui-là, dit saint Augustin sait bien vivre qui sait prier: par la raison contraire, celui qui ne prie pas, ou qui ne prie pas bien, vit infailliblement mal. Il est dans le champ du Seigneur une plante qui, ne recevant pas de la terre les sucs nourriciers, languit, se fane, et ne tarde pas à périr.

Si celui qui n'est que citoyen du royaume de Dieu a un besoin essentiel de la grâce, n'est-elle pas plus nécessaire encore à celui qui en est le ministre? Si sans la prière le fidèle est dans l'impuissance de remplir ses obligations, comment sans la prière sera-t-il possible au prêtre de s'acquitter des obligations beaucoup plus multipliées, beaucoup plus importantes, beaucoup plus délicates, beaucoup plus difficiles, beaucoup plus pénibles, qui lui sont rigoureusement imposées? Comment dirigera les autres dans la voie du salut le guide qui ne sera pas lui même dirigé par le secours céleste? C'est là, c'est dans le ciel, que le pas-

teur doit aller rechercher par la prière la lumière qu'il apporte à son troupeau, les vertus qu'il lui communique, les grâces qu'il répand sur lui. Envain sera doué de tous les talens le prêtre qui ne prie point. Les talens ne remplacent point ce que la prière attire : la prière supplée aux talens, ou les fait acquérir. Le prêtre qui est homme d'oraison ressemble à ces nuages bienfaisans qui arrosent et fécondent la terre de la rosée du ciel. Les prêtres qui négligent ce saint exercice sont, selon l'expression d'un apôtre, des nuées sans eau, emportées, çà et là par les vents (1), dont il ne découle aucun bien ; et qui ne font qu'intercepter les bénignes influences du soleil.

Et pourquoi croyons-nous que le Prince des pasteurs, dans le cours de sa vie mortelle, passoit tant de temps en oraison ; qu'il y consumoit même quelquefois les nuits ? Ce n'étoit pas pour lui qui possède tout : c'étoit pour nous : c'est nous qui avions besoin de ce grand exemple, de

---

(1) Hi sunt . . . nubes sine aquâ quæ à ventis circumferuntur. (Jud. 12.)

cette magnifique exhortation. D'après cette puissante leçon nous voyons ses apôtres, en établissant les diacres pour le ministère de la charité, se réserver les fonctions de la prière, et de la prédication. Nous les voyons convertir le monde autant par l'un que par l'autre de ces moyens. Nous voyons depuis eux tout ce qu'ils ont eu de successeurs, tout ce qui a existé de saints prêtres, et de saints évêques, s'élever par la prière à la perfection, attirer par la prière sur leurs travaux ces brillans succès qui les ont rendus si célèbres dans les fastes de l'Eglise; et qui ont fait d'eux les objets de notre admiration, de notre vénération, et de notre culte. Ce qu'ils ont pu, nous le pouvons: ce qu'ils ont dû, nous le devons. C'est sur leur trace, et ce n'est que sur leur trace, que nous pouvons atteindre le haut degré d'élévation où ils sont parvenus.

On distingue deux sortes de prières; l'une privée que chacun fait en son propre nom, pour satisfaire sa dévotion particulière; l'autre publique: et celle-là est encore de deux espèces; savoir les prières qui se font en commun par des personnes

personnes réunies, et celles qui se font en particulier, mais au nom de toute l'Eglise et par son ordre. Telle est spécialement la récitation de l'office divin prescrite à tous les ecclésiastiques pourvus de bénéfices, ou constitués dans les ordres sacrés. Quoique le bréviaire soit la seule prière nommément ordonnée, et positivement déterminée dans son mode, on peut dire avec vérité, dans un sens étendu, que toutes les prières du prêtre sont des prières publiques. Son caractère de médiateur, d'intercesseur public ne le quitte jamais. C'est toujours l'Eglise qui prie par lui. De même que toutes les paroles de vie qu'il adresse au peuple sont les paroles de Dieu, dont il est le ministre; de même toutes les prières qu'il adresse à Dieu sont les prières du peuple, dont il est le représentant. Dieu instruit par son organe: le peuple supplie par sa voix. Lors même qu'il intercède pour sa propre personne, c'est encore pour les fidèles qu'il implore la bonté divine: puisqu'il sollicite auprès d'elle les moyens de leur être plus utile.

La prière du prêtre a donc deux objets;

lui-même, et le peuple qui lui est confié (1). Considérée par rapport à lui, elle est tout ensemble, son salut dans les dangers, sa force dans les tentations, son repos dans les fatigues, sa consolation dans les peines.

Placés par notre état au milieu du monde, nous respirons sans cesse son air contagieux; et nous ne devons pas nous en laisser infecter. Continuellement environnés, recherchés, sollicités par ses séductions et ses illusions si flatteuses, il faut que nous nous tenions continuellement en garde contr'elles, et contre nous-mêmes. Il est bien difficile, dit un saint père, que ce tourbillon de poussière à travers lequel nous marchons ne salisse pas les cœurs même religieux (2). A ces périls communs à tous ceux qui vivent dans le monde, notre ministère en ajoute de particuliers. C'est pour nous spécia-

(1) Et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis. (Hebr. v. 5.)

(2) Dum per varias actiones vitæ hujus sollicitudo distenditur, necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere. (S. Leo sermo VI. de quadrag.)

lement qu'outre-passer le bien est faire le mal, et notre position nous expose sans cesse à tous les excès opposés : excès de rigorisme ou de relâchement dans l'instruction : excès d'emportement ou de mollesse dans l'exhortation : excès de dureté ou de foiblesse dans la correction : excès de lenteur ou de précipitation dans les fonctions. Et seulement lors que nous sommes assis sur le sacré tribunal, confidens des foiblesses d'un sexe fragile, combien n'avons-nous pas à craindre que notre imagination, peut-être même notre cœur n'en restent souillés? Celui pour qui nous courons tant de dangers est le seul qui puisse nous en préserver. Lui seul peut nous inspirer les précautions qui les font éviter, le courage qui y soutient, la prudence qui en fait sortir. Lui seul peut nous communiquer la force de triompher des tentations dont nous sommes plus violemment assaillis que d'autres. Car c'est surtout autour de nous que, semblable à un lion, l'ennemi du salut rôde avec une infatigable activité (1). Il compte

(3) Adversarius vester diabolus, tanquam leo rugiens circuit, quærens quem devoret : (1 Petr. v. 8.)

que la perte du pasteur lui livrera le troupeau sans défense. C'est contre lui qu'il dirige ses principales attaques. Comment si nous restons livrés à notre foiblesse, pourrions-nous résister à un ennemi infiniment plus fort, et plus habile que nous? Comment ne succomberons-nous pas à des tentations si multipliées, si variées, si fortes, si séduisantes, qui nous assiégent à tout moment, et de tous côtés, soit comme hommes, soit comme prêtres? Nous n'avons, pour sortir triomphans de ces dangers et de ces combats, qu'un seul moyen, mais un moyen facile, efficace, assuré : c'est la prière. N'eut-elle que l'avantage de nous occuper entièrement de Dieu, par là même elle nous distrait des dissipations mondaines. Entièrement plein de l'idée de son Créateur, l'esprit est vide des pensées dangereuses, qui sont le commencement de la tentation, et le principe du péché. Le premier bienfait de la prière est de prévenir la tentation; de l'arrêter à l'entrée du cœur; de l'empêcher d'y pénétrer. Veillez et

(1) Vigilate, et orate, ut non intretis in tentationem : (Matth. xxvi. 41.)

priez, dit le divin Maître, pour ne pas entrer en tentation (1). Le second, et le principal bienfait de l'oraison, est d'implorer et d'obtenir le secours de l'Allié tout puissant, avec lequel nous sommes assurés de triompher. Il nous est promis ce secours invincible : mais il n'est promis qu'à nos prières. Dieu désire nous l'accorder : mais il exige que nous le sollicitions. Notre prière est comme un traité d'alliance, par lequel il se déclare notre auxiliaire contre l'ennemi commun. Pouvons-nous manquer de vaincre, quand, comme dit l'apôtre chéri, celui qui est au-dedans de nous pour nous défendre est plus fort que celui qui nous attaque au-dehors (1). Le Seigneur est mon aide, dit David, je ne crains point ce que les hommes peuvent me faire. Le Seigneur est mon aide : je braverai mes ennemis (2). Que tous les camps de l'enfer se réunissent contre moi, mon cœur ne les redoutera

(1) Vicistis eum : quoniam major est qui in vobis est, quam qui in mundo. (1 Joan. IV. 4.)

(2) Dominus mihi adjutor : non timebo quid faciat mihi homo. Dominus mihi adjutor : et ego despiciam inimicos meos. (Ps. CXVII. 6. 7.)

point. Qu'ils me livrent la bataille : ma confiance est en Dieu (1).

A la force qui fait surmonter les obstacles, la prière joint les douceurs qui font l'agrément et le charme de notre ministère. Prêtres mondains, ce langage vous est étranger : vous ne le comprendrez pas, vous qui n'avez jamais senti les satisfactions, les joies pures, que l'on goûte dans le commerce avec Dieu. Interrogez ceux de vos confrères que leur haute sainteté a familiarisés avec ce pieux exercice. Ils vous diront que c'est aux pieds de Jésus-Christ qu'ils trouvent le délassement de leurs pénibles travaux ; qu'ils puisent l'encouragement, et la force pour les reprendre. Ils vous apprendront, (et puissiez-vous enfin les entendre, les croire, les imiter), ils vous apprendront que c'est dans les entretiens avec Dieu qu'ils puisent les touchantes consolations si nécessaires dans les traverses, dans les dégoûts, dans les peines, que fait éprouver la pratique

(1) Si consistant adversùm me castra, non timebit cor meum. Si exurgat adversùm me prælium, in hoc ego sperabo. (Ps. XXVI. 3.)

du ministère. Ils vous diront quelle joie inonde leurs cœurs, quand, au sortir de leurs laborieux travaux, ils vont, tantôt rendre grâces à Dieu des succès qu'il leur a accordés, tantôt lui en demander l'accroissement, tantôt se consoler avec lui du malheur de n'en avoir pas obtenu. Malheureux, qui n'avez jamais éprouvé ces tendres effusions de l'âme sainte dans le cœur de Dieu, vous ne connoissez de votre état que ce qu'il a de pénible et de rigoureux : vous ignorez ce qu'il a de doux et de consolant.

Prier pour soi-même n'est pas le seul devoir du prêtre : il est aussi, comme nous l'avons dit, rigoureusement obligé à prier pour le peuple. C'est pour conduire les hommes au salut que son ministère est institué. Il doit employer à cet objet cher et sacré tous les moyens qui sont en son pouvoir : et la prière est un des plus puissans. Les fidèles ont donc à ses prières, comme à toutes ses autres fonctions un droit incontestable. C'est une dette, qu'à son entrée dans le sanctuaire il a contractée, et envers Dieu qui lui en a imposé l'obligation, et envers ceux pour

le salut desquels elle lui a été imposée. C'est sa voix que les fidèles viennent implorer pour être protégés auprès du trône céleste, et obtenir les dons qui en découlent. C'est à sa voix, à sa puissante intercession, que Dieu accorde pour l'ordinaire ses bienfaits. Il est le canal sacré qui communique du ciel à la terre, par lequel montent les vœux, et descendent les grâces. Placé, entre le vestibule et l'autel, il gémit sans cesse pour le peuple et implore sur lui la miséricorde céleste (1). Loin de moi, disoit le prêtre Samuel, aux israélites, cet énorme péché contre Dieu, que je cesse de prier pour vous (2). Le grand apôtre répète souvent à ses disciples qu'il remplit continuellement pour eux ce devoir cher et sacré (3). Et pourquoi donc

---

(1) Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini, et dicent : Parce Domine, parce populo tuo. (Joel : II. 17.)

(2) Absit autem à me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro nobis. (1 Reg. XII. 23.)

(3) Non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis. (Ephes. I. 16.)

Non cessamus pro vobis orantes, et postu-

a-t-il fallu nous en faire une obligation? Un pasteur qui chérit son troupeau n'en trouve-t-il pas le principe dans son cœur? Connoissant tout le bien que ces oraisons attirent sur ce peuple, peut-il se résoudre à l'en priver? Quelque soyent les besoins spirituels des fidèles, les supplications de leur pasteur ont la force de les leur procurer. S'agit-il de ramener le pécheur des voies de l'iniquité? Il est un Etienne obtenant la conversion de Paul. Faut-il détourner le glaive de la justice suprême suspendu sur les prévaricateurs? Il est un Aaron placé entre les vivans et les morts; et, par ses vœux ardens, faisant cesser la plaie qui désole Israel (1). Veut-il faire descendre sur le

---

lantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus in omni sapientiâ et intellectu spiritali. (Coloss. I. 9.)

Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri, semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis, cum gaudio deprecationem faciens. (Philip. I. 3. 4.)

(1) Stans inter mortuos ac viventes, pro populo deprecatus est, et plaga cessavit. (Num. XVI. 48.)

peuple les grâces d'en haut? Il est un Elie ouvrant le ciel par ses oraisons, et attirant sur la terre la rosée céleste qui lui fait produire des fruits abondans (1). Est-il question de fortifier une âme dans les tentations, et de lui donner la victoire sur l'ennemi du salut? Il est un Moïse levant les mains au ciel tandis qu'Israel combat, et le faisant triompher d'Amalec (2). Combien de fois la prière de ce saint conducteur n'éteignit-elle pas dans la main de Dieu les foudres allumés contre son peuple (3). Et il semble même, ce

---

(1) Rursùm oravit, et cœlum dedit pluviam. Terra dedit fructum suum. (Jac. v. 18.)

(2) Cùmque levaret Moyses manus, vincebat Israël : sin autem paululùm remisisset, superabat Amalec. (Exod. xvii. 11.)

(3) Moyses autem orabat Dominum Deum suum, dicens... Placatusque est Dominus ne faceret malum quod locutus fuerat adversùs popopulum suum. (Exod. xxxii. 11. 14.)

Dominus iratus est : et accensus in eos ignis Domini devoravit extremam castrorum partem. Cùmque clamasset populus ad Moysen, oravit Moyses ad Dominum, et absorptus est ignis. (Num. xi. 1. 2.)

Et ait Moyses ad Dominum . . . Dimitte,

que nous n'oserions imaginer si le livre saint ne nous le révéloit pas, il semble que Dieu croyoit ne pas pouvoir résister à ses instances : puisque, voulant punir les israélites, il lui demande de ne pas l'implorer pour eux (1). Ainsi le Maître suprême, imposant à ses ministres le devoir de l'invoquer pour le peuple, attache à leur invocation une efficacité particulière. Il est naturel de penser que les prières qu'il a commandées lui sont les plus agréables ; et qu'il exauce avec une complaisance spéciale des vœux qui lui sont offerts par son ordre. Combien donc se rend coupable le ministre qui néglige un si saint, si efficace, si nécessaire exercice! Quel compte n'aura-t-il pas à rendre des prières qu'il auroit dû faire, et qu'il a omises ; des dons de tout genre qu'il auroit pu

---

obsecro, peccatum populi hujus secundùm magnitudinem misericordiæ tuæ . . . Dixitque Dominus : Dimisi juxta verbum tuum. (Num. XIV. 13. 19. 20)

(1) Rursùmque ait Dominus ad Moysen : Cerno quod populus iste duræ cervicis sit : Dimitte me, ut irascatur furor meus contra eos, et deleam eos. (Exod. XXXII. 9. 10.)

attirer sur les fidèles, et qu'il a laissés dans les trésors célestes; de tous les biens qu'il auroit été en son pouvoir, et de son devoir de distribuer, et dont, par son défaut de piété, il s'est rendu incapable? Entreprendra-t-il d'exhorter à la vertu, s'il n'a pas attiré par ses vœux l'onction sur ses discours, la docilité sur ses auditeurs? Il ne sera qu'un airain sonnant, une cymbale retentissante. Essayera-t-il de tonner contre les vices? D'où aura-t-il tiré le zèle qui en donne la force? Cherchera-t-il à calmer la colère céleste, lui qui a besoin de l'appaiser pour lui-même; et qui peut-être est celui qui l'attire? Formera-t-il des hommes d'oraison, ne l'étant pas? S'efforcera-t-il de verser des adoucissemens dans des âmes affligées? N'ayant pas puisé dans la source sacrée les paroles de consolation, celles qu'il adressera seront froides comme son cœur: et, tel que les austères amis de Job, il ne sera qu'un consolateur à charge (1).

---

(1) Audivi frequenter talia, consolatores onerosi omnes vos estis. (Job. XVI. 2.)

Offrira-t-il la victime de propitiation ? Quelles bénédictions attirera celui qui est lui-même un objet de malédiction ? Tous ses travaux en un mot resteront sans succès : parce qu'il aura travaillé seul. Envain aura-t-il labouré, planté, arrosé, il ne verra pas d'accroissement, il ne recueillera pas de fruit, ne l'ayant pas sollicité auprès de celui de qui seul il peut en obtenir.

Il faut toujours prier, et ne jamais cesser (1), disoit à ses disciples le divin Sauveur. Son grand apôtre nous répète de sa part cette importante leçon (2). Long-temps auparavant l'Esprit Saint l'avoit donné aux juifs par l'organe de l'Ecclésiastique (3). Le saint homme Tobie exhortoit son fils à remplir constamment

---

(1) Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere. (Luc. XVIII. 1.)

(2) Per omnem orationem et obsecrationem orantes omni tempore in spiritu : (Ephes. VI. 18.)

Orationi instate, vigilantes in eâ in gratiarum actione : (Coloss. IV. 2.)

(3) Non impediaris orare semper. (Eccli. XVIII. 22.)

ce devoir si nécessaire en soi, si utile pour tout le cours de la vie (1): et David adressoit au Seigneur ses supplications à toutes les heures du jour (2). Le corps, qui vit de l'air, l'attire sans cesse par la respiration : l'âme qui vit de la grâce, doit l'attirer de même par la prière. Ministres du culte divin, chargés par état d'offrir des vœux des peuples, avec les nôtres, revêtus d'un pouvoir spécial pour les faire agréer, c'est nous qui sommes principalement tenus à cette continuité d'oraison. Notre ministère cesse en quelque sorte, quand nous cessons de prier. Ce n'est pas cependant dans le sens strict et littéral que ce précepte doit être entendu, même par nous. En remplissant la totalité du devoir, gardons-nous du scrupule qui l'outre-passe, et le rend impraticable. La prière ne doit, ni ne peut même être dans l'homme une action continuellement pro-

(1) Omni tempore benedic Deum : et pete ab eo, ut vias tuas dirigat ; et omnia consilia tua in ipso permaneant. (Tob. IV. 20.)

(2) Vespere et manè, et meridie narrabo et annuntiabo : et exaudiet vocem meam. (Ps. LIV. 18.)

longée. Elle peut, elle doit être dans le prêtre un état habituel constamment soutenu. L'habitude de la prière, l'esprit de prière, voilà ce que Dieu exige de nous. Cet esprit d'oraison doit nous accompagner partout; dans nos fonctions pour les animer; dans nos études pour les faire fructifier; dans le monde, pour l'édifier; dans nos actions les plus indifférentes, pour les offrir à Dieu; dans nos récréations même pour les sanctifier. Cette habitude, comme toutes les autres, ne se contracte, et ne se maintient que par des actes fréquemment répetés. Mais ne nous en effrayons pas. Si nous aimons véritablement Dieu, il nous sera doux de nous entretenir souvent avec lui : et sa grâce que nous attirerons par nos prières nous les rendra plus agréables encore. Et que peuvent donc avoir de pénible, de courts et rapides élancemens de l'âme vers Dieu? Car ce ne sont pas de longues oraisons habituelles qui nous sont commandées. La multiplicité même des genres de prière nous en facilite l'usage. La demande d'une grâce, un remercîment d'en avoir obtenu, la contemplation des

grandeurs divines, un regret des péchés, un acte, ou de foi, ou de charité, ou d'humilité, ou de résignation, ou de toute autre vertu, sont de véritables, et de méritoires oraisons. Le désir même de prier est reçu comme une prière par celui dont l'oreille entend jusqu'à la préparation du cœur (1).

Ils sont donc aussi déraisonnables dans leur prétexte, que coupables dans leur omission, ceux qui, pour se dispenser de la prière, allèguent la multiplicité de leurs fonctions; et qui prétendent que la continuité de leurs travaux ne leur laisse aucuns momens à employer en oraison. Pour juger de la futilité de cette excuse, il n'y a qu'à considérer quels sont ceux qui la proposent. Vous ne l'entendrez jamais sortir de la bouche de ces prêtres religieux que distingue l'assiduité aux devoirs de leur ministère. Ce sont au contraire les prêtres les moins occupés qui se plaignent du poids de leurs occupations. Ce sont les plus dissi-

---

(1) Præparationem cordis eorum audivit auris tua. (Ps. x. 17.)

pés qui ne trouvent pas le temps de se recueillir. Que ceux qui tiennent ce répréhensible langage employent en oraison tout le temps qu'ils perdent sans rien faire, ou qu'ils consument en frivolités : l'oraison sera la plus longue de leurs fonctions.

Sans doute l'esprit de prière, quelque continu qu'il soit, ne doit jamais nous absorber au point de nous faire omettre les devoirs auxquels notre état nous astreint. Un objet principal de nos prières est de nous rendre plus dignes et plus capables d'exercer nos saintes et pénibles fonctions. Il se rendroit donc coupable le ministre qui employeroit à l'oraison le temps qu'il doit à l'exercice de son ministère. Il intervertiroit l'ordre de ses obligations : il manqueroit à Dieu qui les lui a imposées, à son peuple à qui il en est redevable. La pratique d'une prière non interrompue est le privilège de ces pieux solitaires, qui, au fond de leurs azyles sacrés, élèvent sans cesse leurs vœux vers le Seigneur. Mais notre ministère ne nous permet pas cette continuelle consolation. Il nous oblige, non-seulement à prier pour le salut de nos frères, mais à

y travailler. Nos supplications y sont utiles, mais insuffisantes. Nous devons joindre nos prières à nos fonctions; nous préparer aux fonctions par la prière, et ensuite par la prière nous délasser des fonctions; agir comme Marthe pour l'œuvre du Seigneur, et avec Marie venir nous reposer à ses pieds. Et comment ose-t-on opposer deux obligations qui, dans l'esprit de l'Eglise, et d'après ses règles, sont intimement, et constamment unies? Les saintes cérémonies qui confèrent la grâce ne sont jamais séparées de l'oraison qui l'attire. Il n'y a pas dans le ministère une fonction publique qui ne soit accompagnée de prières : beaucoup ne s'exercent que par des prières. Le saint sacrifice en est composé : les rits des sacremens sont des supplications : la prédication de la parole divine est toujours précédée d'une invocation. Loin d'éloigner les prêtres de la prière, leurs fonctions les y rappellent sans cesse.

Cet esprit d'oraison, cette habitude, ce goût de la prière qui animent, le prêtre religieux le ramènent chaque jour à un pieux exercice souverainement impor-

tant, et pour lui-même, et pour son ministère. C'est celui de la méditation, autrement appelée l'oraison mentale. Il commence toutes ses journées par se mettre en la présence de Dieu; et par méditer devant lui pendant un temps déterminé quelque point de la doctrine sainte; choisissant de préférence ceux qui sont les plus relatifs à l'état de son âme, aux devoirs de son ministère. Si quelquefois des occupations nécessaires absorbent l'heure destinée à cette sainte pratique, il sait qu'à toute heure Dieu daigne exaucer ceux qui l'invoquent: et il ne manque pas de réparer dans le cours du jour l'omission forcée. Ce n'est pas ici le lieu de tracer les règles de cette oraison. Il y en a diverses méthodes que l'on trouvera tracées dans plusieurs bons ouvrages; et entre lesquelles chacun est maître de choisir celle qui est la plus analogue à la tournure de son esprit, aux dispositions de son âme. Mais nous ne pouvons nous abstenir de recommander avec la plus grande instance à tous les ecclésiastiques cette sainte et salutaire pratique. Elle est souverainement utile, nous

pouvons même dire quelle est nécessaire à leur progrès dans la vertu. C'est là qu'ils puiseront les plus puissans motifs, les moyens les plus efficaces de vivre dans la piété. C'est là qu'ils trouveront les trésors de la sagesse céleste qu'ils sont chargés de répandre parmi les peuples. C'est là qu'ils se pénétreront des vérités saintes dont ils doivent instruire les autres; des sentimens affectueux dont ils doivent les animer. C'est là qu'ils recevront la force qui convainc, l'onction qui touche. La méditation, en même temps qu'une prière, est une étude : et les plus grands docteurs ont constamment déclaré qu'ils avoient plus appris au pied du crucifix, que dans les livres. Dans la méditation l'âme se dégage de toutes les pensées terrestres. Le monde a disparu devant-elle : elle s'est enfoncée dans les profondeurs divines. L'oraison mentale est cette solitude où Dieu l'attire quand il veut parler à son cœur (1). Elle s'y entretient avec lui, lui expose ses besoins,

---

(1) Ducam eam in solitudinem : et loquar ad cor ejus. (Osee 11. 14.)

écoute les leçons qu'il lui donne intérieurement (1); pour qu'elle aille de là les répandre au-dehors. Ce que Jésus-Christ charge ses apôtres de prêcher sur les toits, c'est ce qu'il leur a dit à l'oreille (2). Ce sont les entretiens secrets qu'il a eu avec eux, qu'il les envoye répéter à toute la terre.

Outre cette oraison mentale si utile, si importante, si nécessaire aux ministres sacrés, il leur en est plus strictement encore prescrit une vocale. C'est la récitation journalière de l'office divin. C'est par l'ordre de l'Eglise, c'est en son nom, c'est dans la forme qu'elle commande, que le prêtre récite le bréviaire. Ainsi cette fonction est publique par sa nature. Elle l'est aussi par son objet. Elle implore auprès de la miséricorde suprême tous les biens spirituels et temporels, soit pour l'Eglise entière, soit pour chacun de ses

---

(1) Audiam quid loquatur in me Dominus Deus : (Ps. LXXXIV. 9.)

(2) Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine : et quod in aure auditis, prædicate super tecta. (Matth. X. 27.)

enfans : elle sollicite pour les infidèles et les hérétiques le retour à la foi ; pour les pécheurs la conversion, pour les pénitens la réconciliation, pour les justes la persévérance, pour les prêtres la piété, pour les souverains la sagesse, pour les magistrats la justice, pour les sujets la soumission, pour les époux la fidélité, pour les vierges la chasteté, pour les riches la libéralité, pour les pauvres la patience, pour les malheureux la résignation. Elle attire sur l'Eglise elle-même les grâces qui peuvent la rendre florissante ; et rend grâces de toutes celles que Dieu lui a accordées. Elle intercède aussi pour l'Eglise souffrante, et invoque la fin de ses douleurs. Elle rapproche l'Eglise militante de l'Eglise triomphante, dont l'occupation continuelle est de célébrer les louanges de celui qui fait son bonheur. C'est surtout dans la récitation du saint office que le ministre sacré doit se regarder comme l'intercesseur universel, comme le représentant auprès de Dieu de tout le genre humain. Pour rendre cette prière plus vénérable encore, et plus sainte, l'Eglise la compose presque entièrement

des paroles sacrées que Dieu a dictées à ses plus fidèles serviteurs. Ainsi elle devient une prière divine. Nous reportons à Dieu ce qui est le plus digne de lui, ce qu'il nous a lui-même donné. Quelle invocation plus agréable au Seigneur, plus puissante, plus propre à être exaucée, que celle qu'il a inspirée ?

Ils sont donc bien coupables les ecclésiastiques qui regardant la récitation du saint office comme une charge onéreuse, sont empressés, non de s'en acquitter dignement, mais de s'en débarrasser; qui répètent les paroles sacrées avec une indécente précipitation; qui, en les prononçant, n'ont, ni l'esprit occupé de ce qu'elles signifient, ni le cœur touché de ce qu'elles expriment; que leurs continuelles divagations promènent sur des objets toujours profanes, quelquefois criminels. Hypocrites, dit Jésus-Christ, dont le prophète a prédit avec raison; c'est un peuple qui m'honore des lèvres : mais dont le cœur est bien loin de moi (1). Il n'invoque pas Dieu, il

(1) Hypocritæ, benè prophetavit de vobis

l'insulte, celui qui lui adresse de vaines paroles, auxquelles il ne réfléchit pas. Exprimer des sentimens affectueux qu'on n'éprouve pas est une évidente et criminelle fausseté : et telle est la prière vocale qui n'est pas soutenue par l'attention. Cette attention, qui est l'âme de la prière, comme la prière est l'âme de la piété, et comme la piété est l'âme de la vie sacerdotale, est l'application de l'esprit et du cœur aux prières que la bouche prononce. Il seroit à désirer que nous apportassions à la récitation du saint office une attention continuellement actuelle : c'est-à-dire que notre esprit fût sans interruption occupé des paroles, notre cœur sans cesse affecté des sentimens qu'il renferme. Mais hélas ! nous sommes des hommes : la foiblesse de notre nature, la légèreté de notre esprit nous emportent trop souvent. Ils jouissent du bonheur de cette attention jamais interrompue, et sans cesse renouvelée, ces saints personnages qui l'ont mérité par leurs vertus; et qui main-

---

Isaias dicens : Populus hìc labiis me honorat : cor autem eorum longè est à me. (Matth. xv. 7.)

tenant,

tenant, résidans dans le sein de Dieu, le contemplent et le célèbrent à tout moment. Espérons qu'un jour nous le partagerons avec eux. Mais dans cette misérable vie où notre âme est chargée du poids d'un corps qui l'entraîne vers les pensées terrestres, cette perfection ne lui est pas accordée. Elle fut, dit-on, le privilège et la récompense de quelques âmes élevées au-dessus des autres par l'éminence de leur piété. Mais pour nous l'attention qui nous est prescrite est uniquement celle dont nous sommes susceptibles. On l'appelle virtuelle. Elle consiste en ce qu'ayant commencé avec une intention actuelle, on n'est pas obligé d'avoir à chaque instant l'esprit tendu, et uniquement occupé des prières que l'on récite. Tant que les distractions sont involontaires, elles ne nous sont point imputées. Le remords que nous en aurions seroit un vain et dangereux scrupule. Il en est de la distraction comme des autres pensées : c'est le consentement qu'on y donne qui la rend coupable. Jusques-là elle n'est qu'une tentation : elle procure même un mérite quand on la repousse. Mais la volonté

qui y adhère en fait un péché grave. Où cesse l'intention de prier, là cesse la prière : et dès qu'il n'y a plus de prière, l'obligation de prier n'est pas remplie.

Pour se garantir de ce malheur, le moyen le plus efficace est de le prévenir. L'Esprit Saint nous le recommande : avant l'oraison prépare ton âme : et ne sois pas comme celui qui tente Dieu (1). Cette préparation consiste en deux choses. D'abord ce n'est qu'avec l'aide du Seigneur que nous pouvons l'invoquer convenablement. Telle est pour tous nos actes l'absolue nécessité de la grâce, qu'elle est indispensable même pour solliciter et pour obtenir la grâce. Faisons donc toujours précéder la récitation de l'office divin par une invocation à celui qui seul peut nous le faire dignement réciter. Que notre première prière soit pour obtenir de bien prier. Mais ce n'est pas assez d'implorer la grâce : il faut la mériter en y coopérant. Efforçons-nous de vider notre esprit de

(1) Ante orationem præpara animam tuam : et noli esse quasi homo qui tentat Deum. (Eccl. XVIII. 23.)

toutes les idées profanes qui l'ont rempli. Assujettissons-le par de pieuses considérations. Fixons notre imagination à la contemplation des choses spirituelles. Pénétrons-nous de la présence du Dieu avec qui nous allons nous entretenir. Elévons nos pensées au-dessus de la terre : transportons-les dans le ciel : et représentons-nous que nous allons remplir la même fonction que les esprits bienheureux qui l'habitent.

La dévotion suit l'attention comme l'effet suit sa cause. L'une nous fait connoître ce que nous récitons : l'autre nous le fait sentir et goûter : et toutes les deux sont nécessaires. Ce sera envain que notre bouche prononcera les paroles saintes, si notre cœur ne les répète pas. Dieu qui est esprit, veut être adoré en esprit et en vérité (1). Si la prière vocale nous est prescrite, la prière mentale l'est bien plus positivement encore. L'invocation

(1) Spiritus est Deus : et eos, qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare. (Joan. IV. 24.)

extérieure est nulle, si elle n'est animée par l'hommage intérieur, qui seul fait son mérite et lui donne son prix. Ce n'est pas le son de notre voix, c'est le cri de notre cœur qui atteint le trône céleste.

Chasteté ecclésiastique.

Un précepte général et absolu impose à tous les hommes l'obligation de la chasteté. L'apôtre des nations le publie souvent au nom de son divin Maître (1). Entre toutes les vertus la pureté paroît

(1) Obsecro itaque vos fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem. (Rom. XII. 1.)

Hoc enim scitote intelligentes, quòd omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hæreditatem in regno Christi et Dei. (Ephes. V. 5.)

Mortificate ergo membra vestra, quæ sunt super terram; fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, et avaritiam, quæ est simulachrorum servitus. (Coloss. III. 5.)

être celle que Dieu honore d'une prédilection particulière (1). Il descend sur la terre : et c'est dans le sein d'une vierge qu'il s'incarne. Il passe sa vie dans une si exacte continence que ses disciples les plus familiers sont étonnés de le voir converser avec une femme (2). Il permet qu'il y ait dans sa compagnie des péchés d'ambition, d'orgueil, d'envie, d'avarice : il souffre le reniement d'un apôtre, la trahison d'un autre : mais il ne veut pas qu'un seul d'entr'eux se rende coupable d'impureté : il ne permet pas même qu'ils en soient soupçonnés : en les envoyant braver les calomnies de tous les genres, il les soustrait à celle-là. Parmi eux, il chérit spécialement celui qui est toujours resté vierge : et c'est celui-là que du haut

---

(1) Incorruptio facit esse proximum Deo. (Sap. VI. 20.)

Hi sunt, qui cum mulieribus non sunt coinquinati : Virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quòcumque ierit. Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo, et Agno. (Apoc. XIV. 4.)

(2) Et continuò venerunt discipuli ejus : et mirabantur quia cum muliere loquebatur : (Joan. IV. 27.)

de sa croix il fait dépositaire de ce qu'il laisse de plus cher dans le monde. Il nous fait enseigner par son apôtre que la continence virginale est préférable même à la chasteté conjugale (1). Nous voyons d'un autre côté le vice contraire être celui qui semble lui déplaire le plus fortement. Les eaux du déluge, les flammes de Sodome ont laissé sur la terre des monumens continuellement subsistans de l'horreur dont Dieu est pénétré contre l'impureté. Toutes les passions sont criminelles sans doute : mais l'incontinence a ce vice particulier, qu'à la suite de son propre crime elle entraîne un grand nombre d'autres. C'est celle qui aveugle le plus, qui abrutit le plus, qui ôte le plus toute réflexion, qui bannit le plus tout égard, qui anéantit le plus tout respect, qui brise le plus tout frein. Elle viole le droit des gens, comme les sichimites envers Dieu : elle foule aux pieds les droits du sang, comme l'incestueux Ammon : elle ravale la dignité de l'état, comme la femme de Pu-

(1.) V. 1. Cor. cap. VII.

tiphar : elle avilit la gravité de la magistrature, comme les vieillards de la captivité : elle dégrade la majesté du trône, comme David : elle révèle les secrets les plus importans, comme Samson : elle sacrifie le soin même de la vie, comme Zambri : elle souille jusqu'aux fonctions sacerdotales, comme les enfans d'Heli.

Hélas! nous venons d'énoncer ce qui est l'objet de notre plus profonde douleur. Quoi! les barrières sacrées qui défendent le sanctuaire sont elles-mêmes forcées par le violent effort de cette terrible passion! Non, l'onction sainte qui coula sur nous dans l'ordination n'a pas éteint ce feu profane qui coule dans nos veines depuis le premier péché. Le caractère sacré qui y fut imprimé dans nos âmes n'a pas effacé le sceau de corruption, qu'y avoit gravé la chute d'Adam. Cette déplorable effervescence d'une nature viciée nous accompagne partout. Elle pénètre jusque dans les saints asiles des solitaires. Elle poursuivoit au fond de leurs déserts les plus austères anachorètes. Elle nous persécute jusqu'au pied des autels. La perfection la plus éminente ne

garantit pas de ses illusions. Paul, ce vase d'élection, éprouvé par tant de travaux, doué de tant de vertus, comblé de tant de grâces, honoré de tant de révélations, transporté jusqu'au troisième ciel, Paul sent encore au dedans de lui, avec douleur et avec crainte, cet aiguillon de la chair, cet ange de Satan, qui l'agite et le tourmente. En vain demande-t-il trois fois au Seigneur d'en être délivré. Tout ce qu'il obtient est la promesse de la grâce qui l'en fera triompher (1). Cet ennemi intérieur est l'auxiliaire le plus assuré du démon. Comme de tous les vices c'est celui auquel la nature corrompue est le plus inclinée, c'est aussi celui qui est l'objet de ses plus fréquentes, et de ses plus vives tentations. Mais c'est surtout contre les prêtres qu'il dirige, et qu'il redouble ses attaques. La chute du chef lui facilite la victoire sur le reste

(1) Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus satanæ, qui me colaphizet. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet à me. Et dixit mihi : sufficit tibi gratia mea. nam virtus in infirmitate perficitur. (2 Cor. XII. 7. 8. 9.)

de l'armée. Le rempart abbattu lui ouvre la conquête de la place. C'est donc contre ce point principal d'attaque que nous devons principalement tourner notre défense. C'est vers ce côté foible que nous devons surtout porter notre attention, nos précautions, et nos efforts. Une pureté plus sévère encore que celle du commun des fidèles nous est nécessaire, et par conséquent prescrite. S'il est vrai, et il est impossible d'en douter, que la pureté du corps contribue à la sainteté de l'âme, nous qu'une consécration spéciale a dévoués à une sainteté qui soit le modèle de celle des laïcs, nous sommes tenus à une chasteté plus exacte encore que la leur. Si, comme le déclare saint Paul, les chrétiens sont les temples de l'Esprit Saint, astreints à ce titre à une grande pureté (1), nous qui en sommes le sanctuaire, à quelle haute pureté ne som-

(1) Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis? Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. (1 Cor. III. 16. 17.)

mes-nous pas obligés? La volonté absolue du Seigneur est que tout fidèle se sanctifie, par la fuite de la fornication; et qu'il possède le vase fragile dans lequel il porte son âme dans l'honnêteté et la sainteté (1). Il nous est prescrit bien plus impérieusement encore de nous purifier entièrement, nous qui sommes à un titre spécial les vases du Seigneur (2). Il nous défend de faire de vases consacrés à son service des vases d'ignominie; comme faisoit ce roi impie de Babylone, qui employoit à ses plaisirs les vases du temple de Jérusalem. Cette chasteté que saint Paul recommandoit au disciple qu'il avoit établi évêque d'Ephèse, et dans lui à tous ceux qui exerceroient le saint ministère (3), est selon S. Jérôme une chasteté propre

---

(1) Hæc est enim voluntas Dei sanctificatio vestra : ut abstineatis vos à fornicatione, ut sciat unusquisque vestrûm vas suum possidere in sanctificatione et honore; non in passione desiderii. (1 Thessal. IV. 3. 4. 5.)

(2) Mundamini qui fertis vasa Domini. (Is. LII. 11.)

(3) Teipsum Castum custodi. (1 Timoth. V. 22.)

à leur état, une pudeur sacerdotale, une fleur d'innocence, si délicate, que le plus léger souffle la ternit. Ils doivent s'abstenir, non-seulement des actions honteuses qui souillent le corps avec l'âme, mais de tout ce qui peut y conduire; de tout ce qui y a le moindre rapport; de tout ce qui peut en donner le plus léger soupçon. Ils doivent réprimer avec un soin attentif l'indiscrétion de leurs regards; commander à leurs paroles une entière circonspection; imprimer à leurs manières une décence et une gravité continuelles; s'interdire toutes complaisances sensuelles; éviter toute familiarité, ou dangereuse, ou suspecte. Ils doivent veiller singulièrement sur leur esprit et sur leur cœur; en fermer soigneusement l'entrée à toute pensée, non-seulement deshonnête; mais libre; étouffer dès le premier moment celles qui pourroient s'y élever. Peut-il avoir l'audace de monter au saint autel le prêtre qui se sent la conscience chargée de ce crime. Car dans cette matière tout est criminel. Les pensées même non-réprimées et consenties sont des péchés graves? Ose-t-il d'une bouche d'où sont sorties

des paroles licencieuses, proférer les paroles sacrées qui font descendre du ciel la victime sans tache; porter sur elle des regards qui ont erré sur des objets licencieux; la tenir, et l'offrir au Père céleste dans des mains qui n'ont pas une entière pureté? Et de quel front se présentera-t-il dans la chaire de vérité, pour tonner contre un péché dont il ne sera pas totalement exempt? Persuadera-t-il la chasteté, s'il est coupable, ou soupçonné du vice contraire; si ses discours trop libres, si ses manières peu réservées, si ses liaisons dangereuses, si ses familiarités peu convenables, le font accuser d'en manquer? Inspirera-t-il de l'impureté l'horreur dont on ne le croira pas pénétré?

Si la pureté sacerdotale doit être plus qu'humaine, quelle doit-elle donc être? Ne craignons pas de le dire, elle doit être une pureté angélique. Non, nous ne dégradons pas ces purs esprits, quand nous osons nous comparer à eux. Ne sommes-nous pas chargés de fonctions semblables à celles pour lesquelles Dieu les députe? Ne sommes-nous pas les anges terrestres à qui Dieu confie ses serviteurs, pour les

éclairer, les exciter, les encourager, les fortifier, les diriger, et les conduire à cette gloire éternelle dans laquelle il les attend. N'avons-nous pas droit de nous appliquer ce que dit des anges le grand apôtre? Nous sommes comme eux des esprits administrateurs, envoyés pour exercer le ministère en faveur de ceux qui sont destinés à être les héritiers du salut (1). Revêtus du même ministère, honorés des mêmes fonctions, tenus aux mêmes devoirs, nous sommes appelés à la même pureté. Puisqu'à tant d'égards nous sommes ce qu'ils sont, nous devons nous efforcer de l'être en tout. Nous ne pouvons encore égaler leur bonheur : mais nous devons y tendre; et, pour l'atteindre, travailler à égaler leur vertu. Nous devons nous montrer à la terre ce qu'ils sont dans le ciel. Nous devons nous y rendre purs, comme si nous étions déjà au milieu d'eux.

(1) Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos, qui hæreditatem capient salutis? (Hebr. I. 14.)

Et n'est-ce pas évidemment l'intention de l'Eglise que nous ayons dans ce monde l'état et la vertu que nous partagerons dans l'autre avec les esprits célestes. Elle veut que dès à présent nous nous rendions ce que deviendront les justes après la résurrection. Ils n'épouseront ni ne seront épousés, dit le divin oracle, mais ils seront comme les anges du ciel (1). L'Eglise nous croiroit souillés même par l'usage légitime du mariage. Une loi antique, et bien précieuse, confirmée par l'engagement solennel que nous prîmes à notre admission dans les ordres sacrés, nous astreint, non-seulement à la chasteté, mais à une continence absolue. Celui qui en venant au monde n'a voulu descendre que dans le sein d'une vierge, veut de même ne descendre sur ses autels que dans des mains virginales. O combien elle est sage, utile, et salutaire, cette législation qui interdit la réunion des sacremens de l'ordre et du mariage; qui élève un mur

---

(2) In resurrectione enim, neque nubent, neque nubentur : sed erunt sicut Angeli Dei in cœlo. (Matth. XXII. 30.

de séparation entre l'autel et le lit nuptial! Quel respect elle imprime au peuple pour ses pasteurs entièrement séparés de toutes les affections charnelles! Quelle confiance elle inspire aux malheureux pécheurs de venir chercher le remède à leurs foiblesses auprès de ceux qui ne les partagent pas! Avec quelle force elle attache uniquement à son ministère celui qu'elle détache de toute sollicitude mondaine; qu'elle délivre du devoir de plaire à une épouse, pour l'appliquer uniquement au service de Dieu; et pour qui elle réunit, et fixe sur un seul et même point ses attachemens avec ses obligations (1)!

Ce n'est pas seulement l'Eglise qui nous prescrit cette extrême pureté. Le monde même, et le monde le plus dissolu, nous en fait un devoir essentiel. Aussi sévère pour nous qu'indulgent pour lui-même, ce qu'il se permet il nous l'interdit. Ce que dans lui-même il regarde à tort

(1) Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est sollicitus est quæ Domini sunt quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est. (1 Cor. VII, 32. 33.)

comme des légèretés et des bagatelles, il le traite dans nous, et avec raison, de profanation, et de sacrilège. La réputation d'incontinence flétrit un prêtre; lui enlève toute confiance; le livre au mépris et à la raillerie universelle. En vain espéreroit-il échapper à la censure publique par le secret de ses actions; et dérober aux regards ses incontinences, en les tenant cachées dans une profonde obscurité. Trop d'yeux sont ouverts sur lui, pour qu'il puisse les éviter tous. Trop d'observateurs l'environnent, pour qu'il ne soit pas bientôt découvert par quelqu'un d'eux. Le voile dont il s'efforce de couvrir ses fautes sera promptement déchiré : et elles ne tarderont pas à être produites au grand jour. Et ce n'est pas seulement la curiosité qui l'observe : c'est la malignité; la malignité qui cherche continuellement pâture à ses railleries; qui croit facilement le mal, et le publie légèrement; qui le voit même souvent où il n'est pas; qui se plaît surtout à étendre et à répandre ses soupçons et ses sarcasmes sur les ministres de l'autel. Craignons de donner prise aux traits envénimés de ses médi-

sances, et même de ses calomnies. Evitons avec une précaution continuelle, non-seulement le mal, mais ses moindres apparences; non-seulement les actions et les paroles qui blessent la pudeur, mais celles qui paroissent l'altérer; non-seulement ce qui cause du scandale, mais tout ce qui pourroit faire naître quelque soupçon.

Quand le prêtre taché d'impureté supposeroit contre toute vraisemblance qu'il est en son pouvoir de soustraire ses péchés aux regards des hommes, se flatteroit-il aussi de les cacher à ceux de Dieu? Espéreroit-il échapper à cet œil qui voit à travers les plus épaisses ténèbres; qui pénètre au fond des abîmes; qui suit les secrètes pensées jusque dans les replis les plus intimes de la conscience (1)? Non,

(2) Omnis homo qui transgreditur lectum suum, contemnens in animam suam, et dicens: Quis me videt? Tenebræ circumdant me, et parietes cooperiunt me, et nemo circumspicit me: quem vereor? delictorum meorum non memorabitur Altissimus. Et non intelligit quoniam omnia videt oculus illius, quoniam expellit à se timorem Dei hujusmodi hominis timor, et oculi

il lui est impossible d'éviter, et la toute-science de Dieu, et sa justice. Il ne peut pécher que sous cet œil ouvert pour le contempler, et sous ce bras étendu pour le punir : et il a pour témoin nécessaire de ses désordres celui qui doit en être le vengeur.

Le maintien de la chasteté est pour tout fidèle, et surtout pour le prêtre, un devoir essentiel. Il n'y en a aucun, même des plus dissolus, qui ose le contester : mais en même temps il n'y en a aucun, même des plus pieux, qui n'éprouve la difficulté de le remplir. La vertu la plus importante à conserver est malheureusement la plus facile à perdre. Le trésor si précieux de l'innocence, c'est dans un vase fragile que nous le portons (1). Que

---

hominum timentes illum : Et non cognovit quoniam oculi Domini multò plus lucidiores sunt super solem, circumspicientes omnes vias hominum, et profundum abyssi et hominum corda intuentes in absconditas partes. Domino enim Deo antequam crearentur, omnia sunt agnita sic et post perfectum respicit omnia.. (Eccli. XXIII. 25 et seq.)

(1) Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus. (2 Cor. IV. 7.)

de soins nous sont nécessaires pour le tenir toujours dans son entier! que de précautions nous devons apporter pour le préserver de tout accident! que de combats nous avons à livrer pour le défendre contre l'ennemi qui s'efforce sans cesse de le briser! C'est particulièrement contre le vice impur que notre vie est une guerre continuelle (1). De tous les ennemis, le plus dangereux est celui qui attaque en séduisant; qui plaît en même temps qu'il ruine; qui, à la force joignant l'illusion, ôte jusqu'à la volonté de résiter. Combustibles au point où nous le sommes, nous devons redouter jusqu'à la moindre étincelle de ce feu si prompt à se propager. Si nous ne l'étouffons pas au moment où elle vient à nous toucher, elle sera bientôt devenue un incendie. C'est au premier instant où la tentation vient nous attaquer, qu'il faut la repousser. C'est la première idée que le démon présente à notre esprit, qu'il faut en bannir promptement, entièrement, et sans retour.

---

(1) Militia est vita hominis super terram. (Job. VII. 1.)

Telle est la séduction particulière à cette passion, qu'il est dangereux d'y penser, même pour la détester. Ne nous rassurons pas sur l'horreur que nous ressentons des fautes graves. Cette présomption est encore une des séductions de notre ennemi. Il nous dissimule le péril pour le rendre plus grand : et, nous conduisant à la chute par la haine même que nous en avons, il nous inspire la confiance, pour nous faire négliger la précaution. Le plus grand des dangers est de ne pas croire au danger. Si nous détestons effectivement le péché d'impureté, évitons donc avec une extrême vigilance tout ce qui pourroit, et qui ne manqueroit pas de nous y faire tomber.

Plus notre nature nous porte à cette détestable passion, plus nous devons travailler à nous en préserver. Plus les dangers d'y tomber sont grands, plus nous devons multiplier nos soins et nos efforts pour les éviter. Plus l'abîme est profond, et la pente qui y conduit rapide, plus nous devons nous en éloigner avec terreur. Pour nous garantir efficacement de ce vice plusieurs moyens nous sont

présentés; tous, non-seulement utiles, mais indispensablement nécessaires. Un seul négligé seroit immanquablement le principe d'une chute honteuse et funeste.

Une condition essentielle pour maintenir la chasteté, si nous avons le bonheur de la posséder, pour la recouvrer si nous sommes assez malheureux que de l'avoir perdue, celle qui nous fera saisir et employer tous les moyens d'y parvenir, c'est de respecter profondément, de chérir vivement, de désirer ardemment cette belle et précieuse vertu. Peut-on acquérir ce qu'on ne veut pas sincèrement? et ne finit-on pas toujours par atteindre le bien qu'on poursuit avec chaleur? Nos désirs sont la mesure de nos efforts : et nos efforts le principe de nos succès. Aimons de tout notre cœur cette si aimable pureté : et nous travaillerons de toutes nos forces à nous la procurer : et nous ne négligerons aucun des moyens de l'obtenir, et de la conserver.

Le premier de ces moyens, celui dont le sentiment de notre foiblesse nous montre presque à chaque moment la nécessité, est d'implorer le don de pureté

auprès de l'Auteur de tout don parfait (1). Trois vérités sont certaines, et font partie de la foi chrétienne : sans le secours de la grâce nous ne pouvons rien (2) : avec le secours de la grâce nous pouvons tout (3). Le secours de la grâce nous est assuré si nous le demandons (4). Salomon, il étoit encore dans les jours heureux de son innocence, et il en connoissoit tout le prix, Salomon reconnut la nécessité de recourir au Seigneur, pour obtenir le don de continence : et c'étoit un effet de sa sagesse prématurée de savoir de qui il pourroit le recevoir (5).

---

(1) Omne datum optimum, et omne donum perfectum desursùm est descendens à patre luminum. (Jac. I. 17.)

(2) Sine me nihil potestis facere. (Joan. xv. 5.

(3) Omnia possum in eo, qui me confortat. (Philip. IV. 13.)

(4) Fidelis autem Deus est qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere. (1) Cor x. 13.)

(5) Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, et hoc ipsum erat sapientiæ : scire cujus esset hoc donum : adii Dominum, et deprecatus sum illum. (Sap. VIII. 21).

Adressons-nous donc comme lui pour obtenir le même bienfait au Père des miséricordes. Deux remèdes, nous dit Jésus-Christ, sont efficaces contre les tentations; la vigilance, et la prière (1): la vigilance pour les prévenir, la prière pour y résister. Lors donc que nous nous sentons assaillis par des pensées capables d'altérer notre pureté, appelons à notre aide cet auxiliaire tout puissant. Fortifions-nous des profondes considérations qu'il nous suggère. A l'idée séduisante du plaisir criminel, opposons la pensée tutélaire de ses terribles suites; du jugement redoutable auquel il nous soumet; des éternels supplices auxquels il nous dévoue. Implorons aussi auprès de l'Auteur et du suprême Distributeur des grâces celle à l'intercession de laquelle il aime à les accorder. Elevons nos regards et nos vœux vers la Mère de pureté: et conjurons cette Vierge Sainte, à qui la pureté fut si chère, de protéger, et de conserver la nôtre.

---

(6) Vigilate, et orate ut non intretis in tentationem: (Matth. XXVI. 41.)

Pour obtenir cette grâce si nécessaire, il ne suffit pas de la solliciter : il faut de plus la mériter : et la manière de la mériter est d'y correspondre. Dieu daigne nous aider; mais à condition que nous agirons de notre côté. Il excite notre volonté : mais il ne la gêne pas. Il dirige notre liberté : mais il ne la détruit pas. Il soutient nos efforts : mais il nous ordonne d'en faire. Ainsi du haut du ciel il fait descendre sur la terre la rosée pénétrante, et la chaleur vivifiante qui la fécondent : mais il en attache les effets aux soins, et aux travaux assidus du cultivateur. Travaillons donc de tout notre pouvoir à faire fructifier en nous la grâce céleste : livrons-nous à ses salutaires impressions : suivons avec fidélité ses saintes inspirations. Il est spécialement contre l'impureté deux sortes de grâce : grâce de fuite, qui fait éviter les occasions : grâce de force qui en fait triompher.

Ainsi nous devons avant tout mettre à profit la grâce de fuite; évitant avec un soin assidu toutes les occasions où notre chasteté pourroit courir quelque risque. Dans la guerre contre les passions sédui-

santes,

santes, c'est par la fuite qu'on obtient la victoire. Le soldat peut-il espérer d'être soutenu par son général dans un combat entrepris malgré son ordre? Il a aimé le péril, dit l'Esprit Saint, il y périra (1). Est-ce un plaisir raisonnable que celui qui est voisin du danger? Peut-on innocemment rechercher les lieux où l'innocence court des risques? Doit-on se plaire où l'on peut périr? Les occasions sont, et qui de nous ne l'a pas éprouvé? les causes les plus naturelles, les plus ordinaires, les plus efficaces des chutes. Elles sont le souffle qui excite, qui entretient, qui propage le feu de la concupiscence. Et combien ne sont-elles pas fréquentes dans le monde où nous place notre ministère! Presque tout ce qu'on y voit, ce qu'on y entend, est contagieux pour la pureté. Eloignons-nous constamment des sociétés, non-seulement dissolues, mais trop légères; non-seulement où la pudeur est offensée, mais où la décence n'est

(1) Qui amat periculum, in illo peribit. (Eccli, III. 27.)

pas assez observée. Mettons entr'elles et nous un intervalle que nous ne nous permettions jamais de franchir. C'est surtout sur nous-mêmes que nous devons absolument veiller. Les sens sont les portes de l'âme : c'est par eux que lui parviennent presque toutes les idées, mais particulièrement les idées impures. Tenons-leur tous ces passages exactement fermés. C'est spécialement aux yeux que les objets séducteurs se présentent, pour pénétrer dans l'intérieur. C'est par cette ouverture que ces venimeux serpens se glissent le plus subtilement. Une légère curiosité est souvent devenue la cause de terribles désastres. Un regard jeté sur Bethsabée rendit celui qui avoit été jusque-là l'homme selon le cœur de Dieu, adultère et meurtrier. Que de malheureux pourroient répéter ce dont se lamentoit Jérémie : c'est mon œil qui a dévasté mon âme (1). Arrêtons donc fermement la tentation impure à ce premier pas. Détournons avec soin nos regards de tout ce qui pourroit

(2) Oculus meus deprædatus est animam meam. (Thren. III. 51.)

porter à notre imagination des pensées séductrices (1). Faisons avec nos yeux le pacte de Job : et défendons-leur de nous présenter jamais l'idée d'une vierge (2).

Un autre point essentiel de la conduite sacerdotale est une réserve entière sur les discours. Le ministre sacré ne doit s'en permettre aucun qui ait rapport à cette matière délicate. A plus forte raison, c'est dans lui un péché grave, un scandale formel, de tenir des propos, ou licencieux ou même libres (3).

---

(1) Averte oculos meos ne videant vanitatem : (Ps. CXVIII. 37.)

Ne respicias mulierem multivolam; ne fortè incidas in laqueos illius.... Virginem ne conspicias : ne fortè scandalizeris in decore illius... Averte faciem tuam à muliere comptâ, et ne circumspicias speciem alienam. Propter speciem mulieris multi perierunt : et ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit. (Eccli. IX. 3. 5. 8. 9.) Et alibi.

(2) Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. (Job. XXXI. 1.)

(3) Fornicatio autem, et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos. (Ephes. V. 3.)

Deponite ... turpem sermonem de ore vestro. (Coloss. III. 8.)

Il ne lui est pas même permis de les entendre : et si quelqu'un respectoit assez peu sa présence pour proférer devant lui de telles paroles, son état lui impose l'obligation de les réprimer autant qu'il le peut, et selon les circonstances; ou par une censure formelle, ou par des signes de déplaisance, ou tout au moins par un silence d'improbation. Il est cependant des occasions où son ministère même le met dans la nécessité de parler sur le vice impur. Quelquefois il est important qu'il le combatte dans la chaire évangélique. Plus souvent encore il se trouve dans l'obligation de le condamner, de le réprimer, de le prévenir, dans le saint tribunal. Mais c'est alors surtout qu'il doit user de la plus exacte circonspection. Ce sont ceux qui soignent les maladies contagieuses, qui doivent employer le plus de précautions pour n'en être pas atteints. Souvenons-nous, dans ce ministère délicat, que c'est de la parole du Seigneur que nous sommes porteurs; et que la parole du Seigneur est chaste (1). Craignons de présenter aux

(1) Eloquia Domini, eloquia casta : (Ps. XI. 7.)

innocens des connoissances funestes, aux pénitens des souvenirs dangereux, aux libertins des sujets d'une dérision criminelle.

Un aliment dangereux de l'impureté est encore l'intempérance, et surtout celle du vin : et c'est par ce motif que le divin Maître, et ensuite de sa part son grand apôtre, nous l'interdisent (2). Le moyen général de se fortifier est de diminuer les forces de l'ennemi. Affoiblissons notre chair par la mortification, et par le jeûne. Les tentations deviendront moins vives : et notre esprit devenu plus vigoureux sera bien plus capable de résister à ses attaques. Tel fut dans tous les temps le moyen employé par les saints pour soumettre à la raison leurs sens révoltés. Tel fut le motif de ces austérités

---

(2) Attendite autem vobis, ne fortè graventur corda vestra in crapulâ, et ebrietate, (Luc XXI. 34.)

Sicut in die honestè ambulemus; non in comessationibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudicitiis. (Rom. XIII. 13.)

Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria : (Ephes. V. 18,)

qui sont le sujet de notre étonnement, et de notre admiration. Pour maintenir la pureté, et même la dignité de son état, le ministre du Seigneur ne doit pas se contenter de fuir ces excès honteux qui ruinent la santé, et altèrent la raison; qui attirent la colère de Dieu, et le mépris des hommes. Il doit encore éviter de se montrer fréquemment aux tables des riches, soit pour ne pas risquer de passer les bornes de la tempérance, soit pour ne pas encourir la réputation de ces prêtres parasites, objets de la raillerie de ceux-mêmes qui les accueillent.

Mère de tous les vices, l'oisiveté (1) l'est surtout de l'incontinence. Notre imagination est un vase qui ne peut pas rester vide. Si nous ne la remplissons pas de choses honnêtes, elle se remplit bientôt de pensées deshonnêtes. L'esprit a un besoin continuel d'exercer son activité. S'il n'est pas dirigé vers des objets utiles, il s'en donnera promptement d'inutiles et même de dangereux. C'est le désœu-

---

(1) Multam malitiam docuit otiositas. (Eccli. XXXIII. 29.)

vrement du prêtre qui le conduit dans des sociétés opposées à la pureté de son état. Un travail utile fixera ses pensées, en contiendra les divagations, l'attachera à sa retraite, et l'éloignera des occasions séductrices. Il y trouvera le double avantage de bannir à la fois et l'ennui, et le vice.

De tous les dangers que peut courir l'innocence sacerdotale, le plus redoutable, de toutes les occasions qui font tomber dans le vice contraire, la plus commune, la plus séduisante, est incontestablement la fréquentation des personnes du sexe. L'Esprit Saint la proscrit absolument (1) et Jésus-Christ déclare qu'un seul regard de concupiscence jeté sur une femme est déjà un adultère dans le cœur (2). Tout est péril pour les prêtres auprès de ce sexe, qui est toujours sé-

---

(1) In medio mulierum noli commorari : de vestimentis enim procedit tinea, et à muliere iniquitas viri. (Eccli. XLII. 12. 13.)

(2) Ego autem dico vobis : quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. (Matth. V. 28.)

ducteur, lors même qu'il ne veut pas l'être. Les liaisons qui seroient innocentes dans le simple fidèle ne le sont pas pour eux. Au danger du vice, elles joignent le soupçon du vice. Quand ils resteroient purs dans le fait, ils cessent de l'être dans l'opinion. S'ils ne perdent pas leur chasteté, ils en perdent la réputation : et même en ne souillant pas leur ministère, ils le déshonorent. La réputation d'un prêtre est une chose tellement précieuse, et pour lui, et pour l'Eglise, qu'il doit la conserver, et la soigner, presque autant que sa vertu. Les calomnies sont pour lui à peu près autant à craindre que les médisances : elles avilissent de même sa personne, font de même décrier son état, ôtent de même tout respect, toute autorité à ses fonctions. Ainsi, et pour son honneur, et pour celui de son sacerdoce, il doit éviter avec un soin scrupuleux de donner aux propos publics, non-seulement du fondement, non-seulement de la probabilité, mais la plus légère apparence.

Ce n'est pas seulement leur réputation que les prêtres courent risque de perdre

dans la société des femmes. Se croiroient-ils donc, dit saint Jérôme, plus forts que Samson, plus saints que David, plus sages que Salomon? Combien, dit S. Augustin, n'a-t-on pas vu, dans ces dangereuses fréquentations, tomber de prêtres, dont on n'auroit pas soupçonné la chute plus que celles des Ambroise, et des Jérôme! Combien de fois une continuité de société a-t-elle triomphé de ceux que les plus vives tentations n'avoient pas pu vaincre! Dans ce commerce assidu le cœur s'amollit insensiblement, la piété se ralentit, l'imagination s'échauffe, les pensées dangereuses surviennent, les désirs vicieux les suivent : et on est déjà corrompu, avant même de s'être déjà rendu criminel. Peut-on imaginer, c'est le sage qui fait cette comparaison, qu'en mettant du feu dans son sein, ou en marchant sur des charbons ardens, on n'en sera pas brûlé? Il en est de même, ajoute-t-il, de la liaison avec les femmes (1). Le

(1) Numquid potest homo abscondere ignem in sinu suo, ut vestimenta illius non ardeant? Aut ambulare super prunas, ut non conbu-

feu impur qui couve au dedans de nous, et que nous avons tant de peine à comprimer, se ranime, et éclate à leur approche.

Il seroit, et nous le sentons, contraire, et à la justice, et à la piété, d'interdire aux ministres sacrés toute relation avec les personnes du sexe. Leurs âmes nous sont confiées ainsi que celles des hommes. Nous sommes redevables envers elles des mêmes fonctions, des mêmes secours spirituels et temporels. Ce ne sont donc pas précisément et strictement les visites à rendre aux femmes, qui nous sont défendues. C'est d'abord le motif des visites. La charité, les soins du ministère, la convenance, sont les seuls qui doivent nous y conduire. Elles ne seront pas dangereuses, quand nous y serons amenés par le devoir : elles le deviendront dès que ce sera par le goût. C'est ensuite la longueur, la fréquente répétition de ces visites qui nous sont interdites. Plus on se

---

rantur plantæ ejus ? Sic qui ingreditur ad mulierem proximi sui ,, non erit mundus cùm tetigerit eam. (Prov. VI. 27. 28. 29.)

tient dans le danger, plus il augmente. C'est enfin la conduite à tenir dans les visites qui nous est prescrite. Il est très-important d'y porter un ton plus grave, des manières plus imposantes; de bannir toute familiarité par la dignité de son maintien; d'éviter les discours trop affectueux, innocens peut-être d'abord, mais qui pourroient dégénérer en des sentimens funestes. Il est utile même, autant qu'on le peut, de se faire accompagner par des personnes graves, dont la présence empêche toute liberté, et prévienne tout soupçon.

Comme la liaison entre personnes de différens sexes est le moyen de séduction le plus puissant qu'ait le démon, il employe, pour le faire naître, et pour le maintenir, divers prétextes, tous frivoles, mais tous dangereux, et qui font illusion, parce que la passion leur donne de la consistance.

Aux uns il présente comme un motif de sûreté l'innocence du commerce, l'éclatante vertu de la personne. Oui le commerce est innocent dans son principe: le sera-t-il dans ses suites? Vous comptez

sur la vertu de la personne : Etes vous sûr de la vôtre? La présomption de ne pouvoir tomber est elle-même une cause de chute.

Aux autres le séducteur étale l'utilité dont est une femme par sa protection, par ses services. Ce qui est véritablement utile, ce qui est nécessaire, ce qui est la seule chose nécessaire, c'est de se sauver. Ce n'est pas un bien, c'est au contraire un dommage infini qu'un bienfait payé au prix de son âme.

A ceux-ci le démon présente les avantages de l'ordre religieux que procure la liaison, les aumônes qu'on en retire pour les pauvres. Comme si la charité pouvoit être l'excuse de la témérité.

A ceux-là le tentateur suggère le soin qu'ils doivent avoir de leur réputation, l'éclat que feroit une rupture. Cette raison fut-elle réelle la crainte de vains propos doit-elle balancer le danger du salut? Mais au contraire c'est la fréquentation qui a perdu la réputation : la rupture ne fera que la réparer.

Si le commerce même innocent avec les personnes du sexe compromet la vertu

et l'honneur des prêtres, à plus forte raison est-ce un grand péril, et pour l'une, et pour l'autre, d'avoir dans sa maison des femmes, et d'habiter avec elles. Une multitude de conciles le leur défendent. Celui de Nicée n'excepte que la mère, la tante, la sœur, ou celles qui pourroient être au-dessus de tout soupçon. Saint Augustin, au rapport de saint Grégoire ne permettoit pas même à sa sœur de demeurer avec lui : non qu'il craignît, ou le mal, ou le blâme : mais, disoit-il, les personnes qui sont avec ma sœur ne sont pas mes sœurs. Pourquoi rechercher un danger inutile ? Pourquoi se placer dans un lieu dans lequel il faut toujours, ou périr, ou vaincre? Il désire au fond de son cœur d'être vaincu celui qui volontairement introduit l'ennemi dans sa maison.

Un des plus grands dangers à ce sujet, et celui-là concerne principalement les pasteurs, est de tenir à leur service des domestiques de l'autre sexe. C'est une tentation constamment renouvelée : c'est l'occasion la plus fréquente de la raillerie des mondains. Il seroit à dé-

sirer que les curés ne fussent servis que par des hommes. Mais puisque la malheureuse modicité du revenu de la plupart d'entr'eux les met dans la nécessité d'avoir des femmes pour domestiques, ils doivent en faire l'objet principal de leur circonspection. D'abord ils ne doivent admettre dans leur maison aucune personne d'un âge au-dessous de celui que prescrivent soit les canons de l'Eglise, soit les statuts particuliers de leurs diocèses. Ensuite ils doivent se tenir devant elle dans la modestie et la gravité; s'en faire respecter autant par la dignité de leurs manières, que par celle de leur état : mettant toujours entr'eux et elle, comme une barrière sacrée, la présence de Dieu. Enfin c'est une obligation stricte de veiller avec une attention particulière sur sa conduite et sur ses mœurs; et, à la moindre faute contre la pureté, de l'éloigner de leur maison : afin qu'on ne puisse pas imaginer qu'ils partagent, ou qu'ils souffrent des désordres.

Science ecclésiastique.

Du moment où le Seigneur a institué un sacerdoce, il lui a intimé un précepte éternel de posséder la science; de savoir distinguer le saint et le profane; de discerner ce qui est souillé de ce qui est pur; et d'instruire son peuple de tous les points de la loi (1). Peuple, disoit-il aux enfans d'Israel, interrogez mes prêtres sur ma loi (2). Et vous prêtres, que vos lèvres soient dépositaires de la science. C'est de votre bouche qu'on viendra recevoir ma loi: parce que vous êtes les envoyés du Dieu des armées (3). Du sacerdoce lévi-

(1) Præceptum sempiternum est in generationes vestras, ut habeatis scientiam discernendi inter sanctum et profanum, inter pollutum et mundum: Docceatisque filios Israël omnia legitima mea. (Levit. x. 9. 10. 11.)

(2) Hæc dicit Dominus exercituum: Interroga sacerdotes legem, dicens: (Agg. II. 12.)

(3) Multos avertit ab iniquitate. Labia enim

tique cette obligation a passé toute entière dans celui de Jésus-Christ. Elle y est même devenue plus stricte encore, et plus imposante; soit à raison de la plus haute dignité du nouveau ministère; soit par la sainteté et la perfection plus éminentes de la loi chrétienne. C'est aux apôtres, et à toute la suite de leur ministère qu'il est donné, et par conséquent ordonné, de connoître le mystère du royaume de Dieu (1). Saint Paul rappelle souvent cet indispensable devoir au disciple qu'il avoit établi évêque d'Ephèse (2). Et faisant aux

---

sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus : quia angelus Domini exercituum est. (Malach. II. 6. 7.)

(1) Vobis datum est nosse mysterium regni Dei. (Luc VIII. 10.)

(2) Attende lectioni, exhortationi, et doctrinæ. (1 Timoth. IV. 13.)

Attende tibi, et doctrinæ : insta in illis. Hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt. (Ibid. 16.)

Tu verò permane in iis quæ didicisti, et credita sunt tibi ; sciens à quo didiceris. Et quia ab infantiâ sacras litteras nosti quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu. (2 Timoth. 14. 15.)

corinthiens l'énumération des divers ministères ecclésiastiques, il dit qu'il y a des pasteurs et docteurs (1). Il joint ensemble ces deux qualités, pour montrer leur intime connexion, leur inséparable association, leur essentielle union. De-là dans tout le cours des siècles chrétiens nous voyons une suite continuelle de canons des conciles, d'ordonnances des évêques, de décisions de tous les docteurs, qui enjoignent aux ecclésiastiques de se remplir de la science. Contentons-nous de citer le célèbre concile d'Aix-la-Chapelle. Comparant ensemble la sainteté de la vie, et la science, il dit que le docteur ecclésiastique doit briller par l'une comme par l'autre. Car la science sans piété fait l'arrogant : et la piété sans science rend inutile (2). En effet ces deux qualités sont également nécessaires : mais il y a cette

(1) Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos... alios autem pastores et doctores. (Ephes. IV. 11.)

(2) Tam doctrinâ quam vitâ clarere debet ecclesiasticus doctor. Nam doctrina sine vitâ arrogantem reddit : vita sine doctrinâ inutilem facit. (Conc. Aquisgranense an 836. can. 2.)

différence : le défaut de piété est plus criminel sans doute : le défaut de science est plus irréparable. Avec la grâce de Dieu on peut assez promptement changer de mœurs : mais pour acquérir la doctrine dont on est dépourvu, il faut un long temps, et de grands efforts.

Il n'y a pas d'état dans la vie qui n'impose des devoirs, qui ne donne des fonctions à remplir. Il n'y a pas de devoir, pas de fonction, qui n'exige des connoissances pour s'en acquitter dignement. Le sens naturel et l'expérience sont utiles sans doute, mais insuffisans. Ils appliquent les connoissances, mais ne les suppléent pas. Faute de la science propre à son état, le magistrat commet des injustices; le guerrier se fait battre; le médecin fait périr ses malades; le négociant se ruine. N'y auroit-il donc que l'état ecclésiastique, l'art des arts, ainsi que l'appelle saint Grégoire, qui fut excepté de la loi commune? N'y auroit-il que le ministère le plus important qui existe parmi les hommes, auquel toute science fut inutile? N'est-ce pas au contraire l'état dont les fonctions, et les occupations sont les plus

multipliées, les plus variées, qui exige les connoissances les plus étendues, et les plus profondes?

L'objet du sacerdoce, le but de son institution, est de conserver, de perpétuer, de propager, de défendre la religion. Il est le rempart de sa doctrine contre les erreurs qui l'attaquent; le gardien de sa morale contre les maximes corrompues qui l'altèrent (1). Comment le prêtre conservera-t-il ce double dépôt si précieux ne le connoissant pas (2)? Comment maintiendra-t-il l'intégrité des vérités saintes, la pureté des règles sacrées, s'il les ignore? Comment instruira celui qui n'est pas instruit? On ne peut donner que ce qu'on possède. Il faut avoir amassé en secret, avant de débiter en public. Il faut s'être rempli de ce qu'on doit répandre. Il faut être source pour devenir fleuve (3).

---

(1) Amplectentem eum, qui secundùm doctrinam est, fidelem sermonem : ut potens sit exhortari in doctrinâ sanâ, et eos qui contradicunt, arguere. (Tit. 1. 9.)

(2) Bonum depositum custodi. (1 Timoth. 1. 14.)

(3) Bibe aquam de cisternâ tuâ, et fluente putei tui. Deriventur fontes tui foras, et in plateis aquas tuas divide. (Prov. v. 15. 16.)

Qu'est-ce donc qu'un prêtre ignorant? L'objet du mépris et de la dérision publique. Quelle considération peuvent avoir les peuples pour un pasteur qu'ils voyent aussi peu instruit qu'eux? Quelle confiance peuvent-ils prendre dans des avis sans lumière, dans des décisions sans principes, dans des exhortations sans solidité? Voit-on l'aveugle, pour être conduit, se confier à un autre aveugle (1)?

Qu'est-ce encore qu'un prêtre ignorant? Le témoin passif, le fauteur, le principe de tous les désordres de sa paroisse. Dans la chaire impuissant à instruire, dans le tribunal incapable de diriger; il ne peut ni prévenir les péchés par l'enseignement, ni les réparer par la pénitence. Les malheureux peuples, faute de connoissance, tombent dans le vice sans scrupule; faute de correction, y persévèrent avec sécurité (2). Il les laisse s'endormir du sommeil

---

(1) Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. (Matth. xv. 14)

(2) Non est scientia Dei in terrâ. Maledictum, et mendacium, et homicidium, et furtum, et adulterium inundaverunt. (Osee iv. 1. 2.)

de la mort, et ne sait pas les en réveiller. Il est l'instrument dont se sert le démon pour retenir dans son filet les âmes, par les moyens même qui devroient les en délivrer.

Qu'est-ce enfin qu'un prêtre ignorant? Le fléau de l'Eglise entière. Qui peut calculer la propagation de désordres qu'a fait naître, et que favorise son enseignement, ou nul, ou vicieux? Peut-on connoître jusqu'où circuleront des erreurs qu'il ne réprime pas, des vices qu'il ne corrige pas? Si dans le seizième siècle l'hérésie fit de si rapides progrès, infecta une grande partie de l'Europe, arracha à la foi de Jésus-Christ un grand nombre de ses églises, ce fut à l'ignorance où croupissoit le clergé qu'elle dût ses déplorables succès. La digue qui devoit la contenir se trouvant foible et impuissante, cette terrible inondation étendit sans obstacles ses ravages de tous côtés. Elle entraîna même dans son cours funeste beaucoup de ces pierres sacrées, qui avoient été posées pour l'arrêter; et qui, manquant de soutien, cédèrent sans résistance à son effort.

Ils sont donc bien coupables, et devant

Dieu, et devant les hommes, ces prétendus docteurs de la loi, qui, chargés par le Seigneur de porter la clef de la science, non-seulement ne sont pas entrés dans ce sanctuaire, mais en ont même fermé la porte aux autres (1). Selon Isaïe, ils se sont tous égarés dans leurs voies ces pasteurs qui ignorent l'intelligence. Ce sont des sentinelles aveugles, des chiens muets qui ne savent pas aboyer (2). Jérémie déclare prévaricateurs les prêtres qui, dépositaires de la loi sainte, ignorent le Seigneur, et ne savent pas où on le trouve (3). L'ignorance répréhensible dans le simple fidèle est bien plus criminelle dans le prêtre; et à raison du principe, puisqu'il lui est positivement enjoint d'être

(1) Væ vobis legisperitis, quia tulistis clavem scientiæ, ipsi non introistis, et eos qui introibant, prohibuistis. (Luc. XI. 52.)

(2) Speculatores cæci omnes, nescierunt universi: canes muti non valentes latrare... Ipsi pastores ignoraverunt intelligentiam: omnes in viam suam declinaverunt. (Is. LVI. 10. 11.)

(5) Sacerdotes non dixerunt: Ubi est Dominus? et tenentes legem nescierunt me et pastores prævaricati sunt in me. (Jerem. II. 8.)

savant; et par ses effets, qui sont parmi le peuple confié à ses soins la privation de toute connoissance, la perte de toute vertu, l'accumulation de tout désordre; avec la ruine temporelle, et éternelle, qui en est la suite. Le laïc peut cependant encore quelquefois trouver dans son ignorance une excuse à ses fautes, et en rejeter le blâme sur son pasteur, qui, ou faute d'instruction l'a laissé s'égarer, ou par un faux enseignement l'a lui-même égaré. Mais le pasteur, quelle excuse pourra-t-il donner de sa criminelle ignorance? Ce qui peut faire la justification de l'un aggrave le tort et la punition de l'autre. Mon peuple s'est tu, dit le Seigneur, parce qu'il n'a pas eu la science. Et toi qui as repoussé loin de lui la science, je te repousserai loin de moi, pour que tu n'exerces plus mon sacerdoce (1). Envain le ministre de la loi sainte aura-t-il été pieux, chaste, sobre, humble, chari-

(1) Conticuit populus meus, eò quod non habuerit scientiam : quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi. (Osee IV. 6.)

table; toutes les vertus dont il aura été doué ne lui seront d'aucune utilité, s'il n'a pas eu la science nécessaire à son état. Son ignorance le suivra au tribunal suprême; et l'y fera condamner (1). L'arrêt est général, et positif: celui qui ignore sera ignoré (2). Ce n'est pas seulement le serviteur infidèle, c'est le serviteur inutile que Jésus-Christ ordonne de jeter dans les ténèbres extérieures, où sont les gémissemens et les grincemens de dents (3). Ce n'est pas l'arbre mort ou qui porte de mauvais fruits qu'il fait couper et jeter au feu: c'est celui qui n'en porte pas de bons (4). Le magistrat qui aura rendu un arrêt inique sera-t-il justifié devant la partie injustement condamnée, devant son souverain, devant Dieu, parce qu'il n'aura

(1) Nempe, etsi ignoravi, mecum erit ignorantia mea. (Job. XIX. 4.)

(2) Si quis ignorat, ignorabitur. (1 Cor. XIV. 38.)

(3) Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores: illic erit fletus, et stridor dentium (Matth. XXV. 30.)

(4) Omnis arbor, quæ non facit fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur. (Matth. VII. 19.)

pas

pas connu la loi d'après laquelle il devoit juger. Son ignorance ne sera-t-elle pas au contraire un tort de plus, un nouveau titre à sa condamnation ?

Puisque la science est nécessaire aux ecclésiastiques, l'étude leur est indispensable. On ne sait que ce qu'on a appris : on n'apprend qu'en étudiant. Les vérités saintes ne se devinent pas. Le ministère sacré exigeant impérieusement des connoissances très-étendues, très-variées, quelquefois très-abstraites, commande plus que tout autre état une étude profonde, et constamment soutenue. Dans toute science, si on n'avance pas on recule : on perd quand on n'acquiert pas : on oublie quand on ne continue pas d'apprendre. Le champ naturellement le plus fertile cesse de l'être si on cesse de le cultiver : il se couvre de ronces et d'épines : sa fécondité même lui en fait produire une plus grande abondance. Ministres du Seigneur, la science étant une de vos qualités les plus essentielles, l'étude est évidemment un de vos premiers devoirs. Et que d'avantages n'en retirez-vous pas pour vous-mêmes ! que d'inconvéniens l'oisiveté ne nous apporte-

t-elle pas ! L'application, qui suppose déjà un esprit solide, le rend plus solide encore. Elle en étend les bornes : elle en accroît les forces. L'habitude de la réflexion augmente sa justesse : l'usage de la méditation multiplie ses idées. Avec les connoissances toutes les facultés spirituelles s'aggrandissent, et se développent. Le prêtre inoccupé, n'approfondissant rien, reste toujours superficiel. Il pourra avoir quelques idées légères, et brillantes: mais, n'ayant pas l'usage de les rapprocher, il ne s'élevera jamais à la hauteur du raisonnement. Son esprit, ne recevant pas de nourriture, dépérira de jour en jour. Sa légèreté, son inconsistance iront sans cesse en croissant : et il parviendra à la vieillesse, étant encore dans l'enfance. Voyez la considération que s'attire l'ecclésiastique studieux. On le respecte d'autant plus qu'on le voit plus rarement. La retraite où le retiennent ses utiles travaux est elle-même une grande édification : et quand il en ressort, c'est avec l'air grave, digne, et recueilli, qu'il y a puisé, qu'il se présente aux regards du monde. Suivez d'un autre côté l'ecclésiastique oisif : voyez-

le sans cesse se répandre dans les sociétés les moins régulières, où il va chercher la dissipation qu'il y apporte ; trainant, et communiquant partout l'ennui qui le chasse de sa maison : et se rendant aussi à charge aux autres qu'il l'est à lui-même. En s'appliquant à l'étude, l'ecclésiastique laborieux s'y attache. Elle lui devient de plus en plus facile, et agréable : elle finit par lui être un besoin. Le prêtre inappliqué contracte de plus en plus le dégoût, et l'incapacité de l'application : elle finit par lui devenir insupportable, et impraticable. Voulez-vous aimer l'étude? étudiez. L'étude est utile à l'ecclésiastique, non-seulement pour étendre ses connoissances, et développer ses talens ; mais aussi pour former, accroître, et fortifier ses vertus. Il y puise de nouveaux principes, y découvre de nouveaux motifs, y acquiert de nouveaux moyens, en reçoit de nouveaux encouragemens pour sa bonne conduite. L'oisiveté au contraire, mère du vice (1) l'engendre et le nourrit dans le sein du

(1) Multam enim malitiam docuit otiositas ; (Eccli. XXXIII, 29.)

ministre qui en est infecté (1). Comment en effet le prêtre désœuvré pourra-t-il se maintenir dans l'extrême pureté qu'exige sa profession? Vide de pensées solides et religieuses, son esprit se remplira facilement d'idées impures, d'images déshonnêtes, de désirs criminels. Et quand à ces tentations intérieures, auxquelles il aura perdu le moyen de résister, se joindront les occasions que lui présentera le monde; ce monde corrupteur parce qu'il est corrompu; ce monde où l'aura jeté forcément son oisiveté; quand ses oreilles seront frappées de maximes licencieuses; quand ses regards tomberont sur des exemples de dissolution; quand son imagination sera agitée d'illusions flatteuses; quand son cœur sera attiré par des séductions engageantes; quand ses sens seront émus par des objets agréables; quelle défense, grand Dieu, pourra-t-il opposer à cette ligue formidable, réunie du dedans et du dehors contre son innocence? Le religieux a dans sa retraite un préservatif.

---

(2) Qui evitat discere, incidet in mala. (Prov. XVII. 16.)

Les murs de son cloître lui forment un rempart contre les occasions du monde. Cependant la solitude ne suffit pas pour le défendre contre toutes les tentations. Sans les saintes observances, et le travail, soit de l'esprit, soit du corps, qui occupent tous ses momens, il ne se croiroit, ni ne seroit en sûreté. L'occupation, voilà le moyen le plus salutaire, le plus efficace non-seulement pour repousser, mais pour prévenir les attaques de l'ennemi. L'étude des choses saintes, en fortifiant l'esprit pour l'avenir, le défend actuellement : elle étouffe le vice à sa naissance, et le tue avant qu'il arrive à la pensée. On n'a point d'idées criminelles, quand on est appliqué à des idées religieuses. Le prêtre studieux n'est jamais un prêtre dissolu. C'étoit le précepte que donnoit un des plus savans docteurs de l'Eglise, qui avoit lui-même été tourmenté des plus violentes tentations; et qui en avoit triomphé principalement par le moyen de ses profondes, et laborieuses études. Faites constamment, disoit saint Jérôme, quelque chose de bien; afin que le démon vous

trouve toujours occupé (1). Tant que David resta occupé il fut un saint. Ce fut dans son désœuvrement que les charmes de Bethsabé le rendirent adultère et homicide.

Et plut à Dieu encore que l'oisiveté du prêtre ne fut nuisible qu'à lui. Mais outre les vices qu'elle aura produits, et fomentés dans lui-même, il aura encore à répondre de tous ceux qu'elle aura laissé s'accumuler parmi le peuple qui lui est confié. Ils lui deviennent personnels, puisqu'ils sont l'effet de son insouciance. Fils de l'homme, dit le Seigneur à son prophète, prophétisez touchant les pasteurs d'Israel. Prophétisez, et dites aux pasteurs d'Israel. Malheur aux pasteurs d'Israel, qui se paissent eux-mêmes. Les pasteurs ne doivent-ils pas paître leurs brebis? Vous n'avez, ni fortifié celles qui étoient foibles; ni guéri celles qui étoient malades; ni bandé les plaies de celles qui étoient blessées; ni relevé celles qui étoient tombées; ni recherché celles qui étoient perdues.

(1) Facito aliquid boni operis; ut te semper diabolus inveniat occupatum. (S. Hyeronimus epist. IV. ad Rusticum.)

Ainsi mes brebis dispersées, parce qu'elles n'avoient point de pasteurs, sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages (1). Qu'importe au maître du troupeau que ce soit par la négligence ou par l'infidélité de son berger que ses brebis périssent ; qu'il les laisse mourir, ou qu'il les égorge lui-même. Le démon sait fort bien qu'en faisant succomber le pasteur à la tentation d'oisiveté, il assure le succès de toutes ses tentations parmi les ouailles. Il commence par les priver de leur défenseur, pour les attaquer ensuite avec succès. C'est tandis que les serviteurs du père de famille sont plongés dans le sommeil, que l'homme ennemi vient semer l'ivraie

---

(1) Fili hominis propheta de pastoribus Israël : propheta et dices pastoribus : Hæc dicit Dominus Deus : Væ pastoribus Israël, qui pascebant semetipsos : nonne greges à pastoribus pascuntur? . . . . Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis, quod confractum est non alligastis, et quod abjectum est non reduxistis . . . . Et dispersæ sunt oves meæ, eò quòd non esset pastor : et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt. (Ezech. XXXIV. 2. 4. 5.)

qui étouffera un jour le bon grain (1). Dalila endort Samson, pour le livrer aux philistins, et leur donner l'avantage sur Israel. Que devient la paroisse abandonnée à un pasteur, qui lui-même s'abandonne au désœuvrement? Le sage nous en donne l'idée. J'ai passé, dit-il, par le champ du paresseux : je l'ai trouvé rempli d'orties : les épines en avoient couvert toute la superficie (2). Image sensible, et bien fidèle, de l'état où laisse sa paroisse le ministre inoccupé. Où il ne cultive pas avec un soin assidu le froment, les plantes pernicieuses se multiplient. Où il ne fait pas le bien, le mal se fait, s'accroît, s'enracine promptement, et de lui-même. L'incendie s'étend quand on ne s'oppose pas à ses progrès. L'épidémie se propage, si on ne travaille pas à la guérir.

(1) Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit. (Matth. XIII. 25.)

(2) Per agrum hominis pigri transivi, et per vineam viri stulti : et ecce totum repleverant urticæ, et operuerant superficiem ejus spinæ. (Prov. XXIV. 30. 31.)

Les études d'un ecclésiastique doivent se rapporter à deux points ; à sa qualité de chrétien, à son état d'ecclésiastique. Elles doivent avoir deux objets ; celui pour lequel Dieu l'a mis dans le monde, sa propre sanctification ; celui pour lequel Dieu l'a admis dans son sanctuaire, la sanctification du prochain. Tout autre objet ne mérite pas qu'il s'y applique sérieusement. Les sciences spéculatives et curieuses sont indignes de ses travaux. Elles sont propres tout au plus à amuser ses loisirs. Qu'il y emploie, à la bonne heure, les momens qu'il destine à ses récréations : ce délassement de ses utiles occupations ne lui est pas interdit. Mais ses travaux, ainsi que sa personne, appartiennent à son ministère : ils doivent être, comme lui-même, consacrés à Dieu. Il se rend coupable envers l'Eglise à qui il les doit, quand il les détourne à des objets étrangers. Il devient un Nadab, un Abiu, mettant un feu profane dans l'encensoir qui doit toujours élever vers le Seigneur une vapeur pure. L'oisiveté du prêtre consiste, non-seulement à ne rien faire, mais aussi à faire ce qu'il ne doit pas.

De quelle utilité sont, ou pour lui, ou pour son peuple, toutes ces connoissances indifférentes à son état. Ne deviennent-elles pas même nuisibles à l'un et à l'autre, si elles absorbent le temps consacré à des études commandées; si elles prennent la place d'instructions nécessaires ? Et quand au tribunal suprême le compte lui sera demandé de l'emploi des jours qui lui furent accordés, répondra-t-il pour sa justification qu'il fut profondément versé dans les sciences physiques ?

Les études de l'ecclésiastique devant être entièrement dirigées vers son ministère, on peut en conséquence les rapporter à deux points principaux ; à la doctrine, et à la morale.

Quand nous disons que le prêtre doit étudier, et connoître les dogmes sacrés, nous ne prétendons pas que tout ministre du Seigneur soit obligé d'approfondir ce que la science ecclésiastique a de plus sublime ; de s'enfoncer dans l'étude de tout ce que les hérétiques ont avancé d'erroné pour combattre la doctrine sainte ; de tout ce que les saints Pères ont établi de solide et de lumineux pour la défendre.

Ces connoissances très-étendues, et de l'ordre le plus relevé sont spécialement réservées à ceux d'entr'eux que Dieu suscite au secours de la foi. Mais tout prêtre est strictement tenu à connoître parfaitement tous les points de la doctrine chrétienne; à posséder les principes sur lesquels ils sont fondés; à distinguer dans les questions théologiques le dogme de l'opinion; ce que l'Eglise définit, ce qu'elle condamne, ce qu'elle permet de soutenir. Il doit, selon le précepte du prince des apôtres, être toujours prêt à rendre à quiconque le consulte un compte satisfaisant de la foi qui est au-dedans de lui (1). Cette connoissance nette, juste, précise, de la doctrine catholique est nécessaire pour lui-même, afin de ne pas tomber dans l'erreur; pour les autres, afin de ne pas les y entraîner. L'exactitude dogmatique est la première, et la plus essentielle qualité des instructions chrétiennes : et pour l'obtenir, il est néces-

---

(1) Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de eâ, quæ in vobis est, spe. (1 Petr. III. 15.)

saire de conserver dans son intégrité, dans sa pureté, la forme antique, précieuse, et sacrée, des saines paroles, telles que nous l'ont transmise nos Pères dans la foi (1).

L'objet le plus ordinaire des exhortations d'un pasteur, l'objet principal de son ministère, étant de faire observer à ses paroissiens les préceptes divins, c'est l'étude de la morale chrétienne qui doit par-dessus tout l'occuper. S'il n'a pas une connoissance entière et parfaite des saintes règles, comment pourra-t-il les enseigner dans leur exactitude, sans les affoiblir, ni les exagérer? Ses instructions tomberont indubitablement, ou dans le relâchement qui égare, ou dans le rigorisme qui rebute. Ou il entretiendra les âmes dans une sécurité funeste, ou il les jettera dans un désespoir accablant. De même, s'il ose s'asseoir sur le tribunal sacré, sans connoissance des règles de la pénitence, sans discernement entre les péchés, sans me-

---

(1) Formam habe sanorum verborum, quæ à me audisti in fide et in dilectione in Christo Jesu. (2 Timoth. 1. 13.)

sure dans les satisfactions, aulieu de ramener à Dieu les pécheurs, il les retiendra sous le joug du démon. Tantôt son excessive indulgence les aveuglera sur leurs fautes: tantôt sa sévérité outrée, en les décourageant, les y fera persévérer. Il remettra les péchés sans raison, et les retiendra sans justice. L'ignorance et l'excès marchent constamment ensemble. Il faut des connoissances, et par conséquent de l'étude, pour se tenir dans le juste milieu où réside la vérité. Incapable de suivre la ligne droite l'aveugle va se heurtant sans cesse, soit d'un côté, soit de l'autre.

Toutes les lectures que l'on peut faire se réduisent à deux genres, les profanes, et les religieuses.

D'abord tous les livres contraires à la sainte vertu de pureté sont positivement, absolument, et sans exception, interdits à tout ecclésiastique. Aucune raison, aucun prétexte, ne peut l'autoriser à les lire. Il lui suffit de savoir que ce sont des ouvrages déshonnêtes, pour qu'il en détourne ses regards avec horreur. Les anciens croyoient qu'il existe un animal dont la vue seule donne la mort. Tel est

l'écrit obscène. Sa lecture est un premier coup mortel porté à l'âme, lequel sera infailliblement suivi de beaucoup d'autres. Arrêtez, ô vous qui avez ce funeste livre entre les mains. Prêt à l'ouvrir et à le lire, arrêtez. Si vous avez eu le bonheur de rester jusqu'à présent innocent, vous allez cesser de l'être. Si vous vous êtes déjà rendu coupable, vous allez vous enfoncer dans la perdition; consommer votre corruption; élever contre votre retour à la vertu un puissant obstacle.

Les ouvrages opposés à notre sainte religion, soit des incrédules contre le christianisme, soit des hérétiques contre l'Eglise, sont défendus de même, mais non pas aussi absolument, aussi indéfiniment. Cette interdiction souffre des exceptions: et il en est de deux espèces; les unes générales introduites par l'Eglise en faveur de certaines classes d'ecclésiastiques; les autres particulières, qui sont des permissions accordées par les supérieurs à des individus. Mais nul ecclésiastique, de même que nul laïc ne peut se permettre à lui-même ces sortes de lectures. Aucun ne doit s'y ingérer, à moins qu'il

ne soit autorisé de l'une ou de l'autre de ces deux manières. Une autre condition nécessaire pour lire légitimement les ouvrages irréligieux est l'intention qu'on y apporte. Ce doit être dans la vue de les réfuter ; d'en connoître, et d'en faire connoître aux autres le vice et la foiblesse. Les bons soldats de Jésus-Christ ne connoissent ses ennemis que pour les combattre. Enfin un dernier devoir de ceux à qui la lecture de ces livres est permise, est de n'y procéder qu'avec une prudente circonspection ; en demandant à Dieu la grâce de n'en pas être corrompus ; et en travaillant à ne pas l'être. Combien de malheureux, en sondant imprudemment cet abîme, y sont tombés ! Combien de téméraires ont péri dans ce combat, pour ne s'être pas suffisamment armés ! Voyez que de précautions emploient ceux qui des poisons composent les remèdes, afin de n'en être pas infectés.

Les ouvrages profanes d'histoire ou de littérature, qui ne sont souillés ni d'obscénité, ni d'irréligion, non-seulement ne sont pas interdits aux ecclésiastiques, mais peuvent leur devenir utiles. Salomon

décore avec l'or des nations le temple du Seigneur : et Judas Machabée y suspend les dépouilles des infidèles vaincus. L'histoire civile des empires a un rapport intime avec l'histoire sacrée de la religion. Elles traversent ensemble, et en se touchant sur tous les points l'étendue des siècles. On ne peut possèder l'une pleinement, si on n'est pas instruit de l'autre. Il est aussi très-utile au ministre de la parole sainte d'être versé dans la littérature même profane. Ce fut dans les grands modèles de la Grèce et de Rome que nos savans docteurs, les Cyprien, les Ambroise, les Bazile, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostome, les Augustin, les Léon, et tant d'autres puisèrent l'art de composer ces éloquentes et pieuses homélies écoutées de leurs temps avec transport, lues avec admiration des siècles qui les ont suivis. Sur les traces de ces grands personnages, que le prêtre descende dans ces mines fécondes : qu'il s'enrichisse des trésors qu'elles renferment, pour venir ensuite les répandre. Mais en se chargeant de ces précieuses richesses deux considérations doivent se fixer dans son esprit. D'abord

ce n'est pas pour lui-même, pour paroître avec éclat dans le monde qu'il les amasse. Qu'il laisse cette futile vanité aux élégans du siècle. Tout ce qu'il a acquis il le redoit à l'Eglise : ce n'est que pour elle qu'il a dû thésauriser. Sa richesse étoit profane : l'emploi doit la rendre religieuse. En lui appartenant, elle est devenue sacrée. Le prêtre doit considérer de plus que ses acquisitions littéraires, quelque abondantes qu'elles puissent être, ne sont pas sa véritable fortune. Que penseroit-il d'un propriétaire qui regarderoit comme sa principale possession les fleurs qui parent son jardin, de préférence aux moissons qui remplissent ses greniers ? Non-seulement l'ecclésiastique ne doit pas cultiver les lettres au préjudice de la science propre à son état : il ne doit les cultiver que relativement à cette science ; que pour lui servir, pour l'orner et l'embellir, pour la rendre agréable, pour la faire recevoir et goûter. La littérature est aux connoissances ecclésiastiques ce que le vernis est aux couleurs : il ne sert qu'à les relever, et à leur donner de l'éclat. En faire l'objet capital de ses occupations,

c'est préférer la forme au fonds: c'est sacrifier le principal à l'accessoire : c'est abandonner le nécessaire pour courir après l'agréable. Estime-t-on l'architecte qui, s'occupant uniquement de la décoration, néglige la solidité? Fait-on cas des haillons qui sont chargés d'une riche broderie?

Des études ecclésiastiques, les seules absolument nécessaires aux prêtres, la plus nécessaire sans aucune comparaison est celle de la sainte écriture. Elle est le trésor où sont renfermées toutes les richesses de la science céleste; la source d'où découlent avec abondance toutes les connoissances ecclésiastiques; le fondement le plus solide, le seul solide, de l'édifice de l'instruction chrétienne. Ne vous contentez pas, dirons-nous avec Jésus-Christ, de lire les saintes écritures : approfondissez-les (1). C'est là que vous trouverez tout ce qui vous est nécessaire, et pour vous, et pour les autres. Ce sont les livres saints qui forment les saints.

(1) Scrutamini scripturas. (Joan. v. 39.)

Quand nous prions, nous parlons à Dieu : quand nous lisons ses sacrés oracles, c'est lui qui nous parle. Cette parole admirable se met à la portée de tous les esprits. L'homme peu instruit y goûte sa simplicité : le savant en admire la vaste profondeur. Elle est, nous dit son plus illustre ministre ; vivante et efficace : elle perce plus qu'un glaive à deux tranchans : elle entre et pénètre jusques dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusques dans les jointures et dans les moëlles : elle démêle les pensées et les mouvemens du cœur (1). Etudiez l'écriture : son enseignement fixera votre foi. Etudiez l'écriture : ses maximes vous inspireront la piété. Etudiez l'écriture : ses préceptes vous feront pratiquer les bonnes œuvres. Etudiez l'écriture : ses règles réprimeront vos passions. Etudiez l'écriture : ses principes vous fortifieront contre les tentations.

Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti : et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritûs, compagum quoque ac medullarum et discretor cogitationum et intentionum cordis. (Hebr. IV. 12.)

Etudiez l'écriture : ses promesses encourageront vos efforts. Etudiez l'écriture : ses menaces vous préserveront du péché. C'est dans l'écriture que l'Eglise puise les dogmes qu'elle définit, la morale qu'elle enseigne, le culte qu'elle prescrit, la discipline qu'elle règle. C'est dans l'écriture que le pasteur trouvera tous les renseignemens, toutes les exhortations, tous les encouragemens, toutes les réprimandes qu'il doit à son peuple (1). Nourries, pénétrées, soutenues, animées du suc des livres saints, ses instructions seront pleines de la solidité qui persuade, de l'onction qui touche, de la force qui entraîne. Dénuées de cette substance qui leur est nécessaire, elles ne seront plus qu'un vain son qui frappera, agréablement peut-être, mais inutilement les airs.

A l'étude des saintes écritures il convient d'ajouter celle de la tradition, qui

---

(1) Omnis scriptura divinitùs inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia : Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus. (2 Timoth. III. 16. 17.)

les commente, les explique, les développe, en fixe le sens, en applique les principes, en déduit les conséquences. Les écrits des saints Pères offrent une vaste et utile matière aux lectures, et aux méditations de l'ecclésiastique. Il y verra traités avec étendue et profondeur tous les points de la doctrine, et de la morale chrétienne. Il y admirera des modèles de l'éloquence chrétienne. Il y trouvera des préceptes, et des exemples de tout ce qu'il doit être, et de tout ce qu'il doit faire. Il s'y formera aux fonctions qu'il est chargé d'exercer. Mais il ne faut pas qu'il se perde dans l'étude beaucoup trop étendue pour un seul esprit de tous les volumineux écrits de nos saints docteurs. Il doit y rechercher, en choisir, en méditer, ce qui est particulièrement utile pour régler sa conduite; ce qui est spécialement adapté aux sujets qu'il doit traiter. Il en est de même des saints canons. De l'immense collection des conciles il doit extraire ce qui pourra servir à diriger sa vie privée et publique; ses actions personnelles, et son ministère. Ceux qui creusent les entrailles de la terre n'en retirent pas indistinctement

tout ce qu'elles renferment. Ils se contentent de rechercher, de séparer, et de rapporter les métaux utiles à nos usages. Il faut enfin étudier les ouvrages des théologiens, et spécialement des moralistes : en choisissant les plus estimés et les plus exacts; et lire les exhortations des prédicateurs les plus solides, et les plus éloquens; pour y puiser la manière de présenter avec succès la parole sainte.

Pour acquérir la science l'étude est nécessaire : mais elle n'est pas suffisante. Dieu n'accorde les connoissances ecclésiastiques qu'à l'application : mais c'est lui qui les accorde. C'est de ce Soleil de vérité qu'émanent toutes les clartés. C'est de l'Auteur de tout don parfait, du Père des lumières, que descendent toutes celles que nous pouvons avoir (1). Pour les acquérir, il faut les obtenir de lui. Pénétré de cette essentielle vérité son ministre, aux travaux assidus, joindra des prières ferventes. Il ne commencera aucune étude

---

(1) Omne datum optimum, et omne donum perfectum, desursum est; Descendéns à Patre luminum. (Jac. 1. 17.)

qu'après en avoir imploré le succès. Le docteur angélique, dont les écrits si nombreux, si érudits, si profonds, sont la lumière de l'Eglise, reconnoissoit avoir acquis plus de connoissances aux pieds du crucifix que dans ses livres. Le docteur des nations déclare qu'il n'a pas d'autre science que Jésus crucifié (1). Ainsi le prêtre, s'il plaît à Dieu de bénir son travail, lui en rapportera toute la gloire : et il se gardera bien de s'en attribuer le succès. Il se regardera comme le manœuvre qui plante et qui arrose, mais qui est incapable de donner l'accroissement. Hélas! telle est la malheureuse corruption de notre esprit : il n'y a aucun bien dont nous n'abusions, et dont nous n'ayons le funeste talent de nous faire un mal. La science si nécessaire aux ecclésiastiques, si importante pour leur ministère devient elle-même pour beaucoup d'entr'eux un piège, et une cause de ruine. Le grand apôtre le déploroit déjà de son temps : la

(1) Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. (1 Cor. II. 2.)

science enfle le cœur (1). C'est la vanité qui d'abord la fait acquérir ; et qui s'accroît ensuite de ce qu'elle l'a acquise. Ainsi, en travaillant à sauver les autres, le prêtre travaille souvent à sa propre perdition (2). En creusant les fondemens de l'édifice qu'il doit élever, il s'y enterre lui-même.

Qu'ils reconnoissent donc leur erreur et leur faute les ecclésiastiques malheureusement beaucoup trop nombreux, qui se croient dispensés de toute étude, lorsque, sortis des saintes retraites où on instruisoit leur jeunesse, ils commencent à être admis dans le saint ministère, mettant ainsi un terme à leurs travaux, au moment où ils leur sont devenus le plus nécessaires. Que penseroient-ils d'un juge qui regarderoit comme inutile l'étude des lois, parce qu'il siège sur le tribunal pour en être l'organe? N'ayant plus de compte à rendre de leur application, et de leurs progrès à des supérieurs, ils comptent pour rien, et l'opinion de leurs inférieurs qui

(1) Scientia inflat. (1 Cor. VIII. 1.)

(2) Ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar. (1 Cor. IX, 27.)

blâment

blâment leur oisiveté, et le jugement de Dieu qui la punira. Ces premières études trop courtes, trop légères pour les instruire à fond, ne sont que la préparation à des études plus profondes et continuelles. Ce qu'ils ont dû principalement y apprendre, c'est la nécessité, et la manière d'apprendre.

Et quels sont donc les motifs qui les détournent de ce devoir si important, et si sacré? L'un allègue le défaut de temps absorbé par ses fonctions. Qu'il emploie à l'étude le temps qu'il perd dans des frivolités : et il en trouvera abondamment. Etoient-ils donc moins occupés que lui ces grands docteurs, les Augustin, les Chrysostome, les Athanase, les Grégoire, qui, au milieu des fonctions multipliées de leur épiscopat, trouvoient le temps de composer leurs nombreux et savans écrits? L'autre prétend avoir besoin de récréation à la suite de ses occupations ministérielles. Oui sans doute elle est nécessaire : mais c'est au laborieux, et non à l'oisif. Pour jouir du repos il faut en avoir acquis le droit par le travail. Pour le prêtre vertueux, la variété même des occupations

en est le délassement. L'étude repose le corps du travail des fonctions : et les fonctions remettent l'esprit des fatigues de l'étude. Celui-là se rejète sur son incapacité, qui est au contraire une raison de plus pour qu'il la répare par la continuité de son application. Cet autre se plaint du défaut de livres, que la modicité de son revenu ne lui permet pas d'acquérir. Comme si la multiplicité des livres étoit nécessaire. Celui qui possède l'amour de l'étude trouve toujours dans le plus mince revenu les moyens de le satisfaire : et, au défaut de moyens personnels, il sait emprunter les livres qui lui manquent. Pour sentir la futilité, et la nullité de tous ces prétextes, il n'y a qu'à considérer quels sont ceux qui les proposent. Les entend-on sortir de la bouche des pasteurs édifians, zélés, objets du respect de leurs peuples, modèles de leurs confrères? Non : vous ne les entendrez mettre en avant qu'aux ministres mondains, étrangers à l'esprit de leur état, dénués de piété, indifférens au bien de leurs paroisses. Telle est, et l'expérience constante le démontre, l'association des vices : le désœuvrement et la

dissipation, la paresse et l'oubli des devoirs, l'ignorance et le scandale, marchent toujours ensemble.

Instruction du peuple.

Je vous donnerai, disoit le Seigneur par son prophète, des pasteurs selon mon cœur, qui vous nourriront de la science, et de la doctrine (1). Cette promesse si avantageuse à l'humanité entière, Jésus-Christ l'a accomplie dans sa loi nouvelle par l'institution du ministère sacré dont nous avons l'honneur d'être revêtus. C'est nous qui sommes ces pasteurs annoncés par Jérémie; nous qui, devons être selon le cœur de Dieu; nous qui, pour être tels, sommes strictement obligés de nourrir de la science, et de la doctrine chrétienne le troupeau qu'il nous a confié. Car, comme nous l'apprend le divin Sauveur, l'homme vit, non-seulement du pain,

---

(1) Et dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientiâ et doctrinâ. (Jerem. III. 15.)

mais de la parole qui procède de la bouche de Dieu (1). Le pain matériel est la nourriture du corps : mais la parole sainte est la nourriture de l'âme. Pasteurs des âmes, quand Jésus-Christ nous a honoré de cette haute dignité, il nous a imposé l'obligation de leur distribuer cette nourriture salutaire qu'il leur a préparée; et qu'il leur a apportée du ciel. C'est donc pour nous, non pas une convenance, non pas un conseil, non pas un point de perfection, mais une obligation positive, absolue, indispensable, intimement attachée à notre ministère, découlant de sa nature même, de distribuer au peuple fidèle ce pain céleste de la parole évangélique. En effet, cette suite de raisonnement est de saint Paul, comment invoqueront le Seigneur ceux qui ne croient pas en lui? Comment croiront en lui ceux qui n'en entendent pas parler? Comment entendront parler de Dieu ceux à qui on ne le prêche pas? Comment seront-ils prê-

(1) Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei. (Matth. IV, 4.)

chés, si ceux qui sont envoyés pour cette fonction manquent à la remplir (1)? Or quels sont ceux à qui est confiée cette importante mission? Le même apôtre répond encore à cette question: nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ; comme si Dieu lui-même exhortoit par notre bouche (2).

Remontons à l'origine de cette mission sacrée. Nous en trouverons le principe dans celle que Jésus-Christ avoit reçue de son Père, et qu'il nous a communiquée. C'étoit, comme il le disoit lui-même, pour évangéliser le royaume de Dieu qu'il avoit été envoyé (3). Isaïe, dans un avenir lointain, avoit vu l'Esprit du Seigneur descendre sur le divin Rédempteur; et

---

(1) Quomodo ergo invocabunt, in quem non crediderunt? Aut quomodo credent ei, quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante? Quomodo verò prædicabunt nisi mittantur? (Rom. x. 14, 15.)

(2) Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. (2 Cor. v. 20.)

(3) Quibus ille ait: Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei: quia ideò missus sum. (Luc iv. 43.)

répandre sur lui son onction, pour l'envoyer prêcher les miséricordes, et les justices de Dieu, et la rémission des péchés aux cœurs contrits (1). Nous voyons Jésus-Christ commencer sa carrière évangélique en s'appliquant cet oracle (2) et, pendant les trois années qu'elle dure, l'accomplir constamment, et sans relâche. Toute sa vie mortelle est une prédication non-interrompue, qui ne doit pas même cesser à son retour dans les cieux. Il quitte la terre : mais il ne l'abandonne pas. Il

(1) Spiritus Domini super me : eò quod unxerit Dominus me : ad annuntiandum mansuetis misit me, ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam, et clausis apertionem : ut prædicarem annum placabilem Domino, et diem ultionis Deo nostro : ut consolarer omnes lugentes. (Is. 61. 1.)

(2) Ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat : Spiritus Domini super me : propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde, prædicare captivis remissionem, et cæcis visum, dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, et diem retributionis . . . Cœpit autem dicere ad illos : Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris. (Luc IV. 17. 18. 19. 21.)

continue de l'instruire par le ministère qu'il y établit. La même mission qu'il avoit reçue de son Père il la transporte à ses apôtres (1). Au moment où il va se séparer d'eux, ses dernières paroles sont pour leur donner le pouvoir, et leur imposer le devoir de remplir le ministère qu'il laisse vacant. Il rappelle à lui toute la puissance qui lui a été donnée dans le ciel et sur la terre, pour la leur conférer. Il leur commande d'aller à toute les nations, leur enseigner sa doctrine, les instruire à observer ses préceptes, leur administrer ses sacremens : et il leur promet son assistance continue jusqu'à la consommation du siècle (2). Elle retentira dans tous les siècles cette magnifique

---

(1) Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. (Joan. xx. 21.)

(2) Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo, et in terrâ. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti : Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. (Matth. xxviii. 18. 19. 20.)

parole. Tant qu'il existera des nations, un ministère indestructible subsistera parmi elles, chargé de leur enseigner les vérités saintes. Toutes les instructions qu'il donnera en tout temps, et en tout pays, seront données en vertu de cette auguste mission.

Fidèles à l'ordre de leur divin Maître ses apôtres se répandent sur toute la terre ; et vont porter en tous lieux la doctrine qu'il leur a enseignée. Les miracles qu'ils opèrent en son nom, et comme lui, n'ont pour objet que d'attester, de confirmer, de rendre certaine et indubitable la vérité de leur prédication (1). Ils mettent le devoir de l'enseignement à la tête de tous leurs autres devoirs. Ils s'abstiendront de leurs autres fonctions, plutôt que d'interrompre celle-là. Les offices même de la charité ne seront qu'en seconde ligne dans l'ordre de leurs obligations : et, s'ils deviennent incompatibles avec le ministère de la

(1) Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmante, sequentibus signis. (Marc. XVI. 20.)

parole, ils les confieront à d'autres; afin de se réserver tout entiers à leur objet principal. Les soins des pauvres absorbent trop de temps : ils déclarent qu'il n'est pas juste que le service des tables leur fasse abandonner l'enseignement (1). L'Église acquiert un nouvel ordre de ministres : le diaconat est établi : et les apôtres restent entièrement occupés de la prière, et de la prédication (2). Ce n'est pas pour baptiser, disoit S. Paul, c'est pour évangéliser que Jésus-Christ m'a envoyé (3). Une grâce insigne, dit-il encore avec son humilité ordinaire, m'a été accordée, à moi le plus petit des fidèles : c'est de publier parmi les nations les ineffables richesses de Jésus-Christ (4). Cette mission qu'il avoit reçue, il la trans-

(1) Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis. (Act. VI. 2.)

(2) Nos verò orationi, et ministerio verbi instantes erimus. (Act. VI. 4.)

(3) Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare : (1 Cor. I. 17.)

(4) Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc. In Gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi. (Ephes. III. 8.)

mettoit aux ministres qu'il établissoit; et leur en prescrivoit positivement l'exercice. Ecrivant au disciple qu'il avoit établi évêque d'Ephèse, il commence par prendre à témoin Dieu et Jésus-Christ du précepte qu'il va lui donner; et par annoncer le jugement qui sera rendu sur son observation. Prêchez, poursuit-il, la parole: insistez à temps, à contre-temps, reprenez, reprochez, suppliez en toute patience, et dans la science (1): et dans la même épître il lui recommande de communiquer à d'autres la mission qu'il lui confère; et de confier l'enseignement qu'il lui a donné à des ministres fidèles capables de remplir le devoir de l'instruction (2). Ainsi s'est perpétuée sur la terre cette mission pour laquelle Jésus-Christ y étoit des-

---

(1) Testificor coram Deo, et Jesu Christo, qui judicaturus est vivos, et mortuos, per adventum ipsius, et regnum ejus: Prædica verbum, insta opportunè, importunè, argue, obsecra, increpa in omni patientiâ, et doctrinâ. (2 Tim. IV. 1. 2.)

(2) Et quæ audisti à me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt et alios docere. (2 Timoth. II. 2.)

cendu. Après l'avoir reçue de lui, ses apôtres l'ont transmise à leurs successeurs, qui de génération en génération se la sont successivement passée. Le ministère de l'Eglise catholique est un canal sacré, par lequel la source pure de l'enseignement divin découle sans interruption, sans altération, à travers la suite des siècles, et va arroser et féconder toutes les régions de l'univers. Aussi depuis que cette Eglise subsiste, et tant qu'elle subsistera, elle n'a jamais cessé, elle ne cessera jamais de recommander, et de prescrire à ses ministres ce devoir essentiel. Les canons de ses conciles, les écrits de ses saints docteurs, sont pleins de ce précepte constamment, et perpétuellement renouvelé; et des peines infligées à ceux qui le transgressent. Malheur à moi s'écrioit le docteur des nations, si je n'évangélise pas (3). Mais non, je suis innocent du sang de vous tous : car je n'ai jamais manqué de vous annoncer les volontés

(3) Væ enim mihi est, si non evangelizavero. (1 Cor. IX. 16.)

divines (1). Fils de l'homme, disoit le Seigneur à un de ses prophètes, et dans lui à tous ceux qui devoient devenir les pasteurs de son troupeau, je t'ai établi pour veiller sur la maison d'Israel. Tu recevras donc de ma bouche la parole que tu iras leur annoncer de ma part. Si, quand j'aurai dit à l'impie, tu mourras, tu ne le lui as pas répété, pour le détourner de sa voie criminelle, il mourra dans son iniquité : et je te redemanderai son sang. Mais si, quand tu l'auras exhorté à se retirer de ses voies, il refuse de se convertir, il mourra de même dans son iniquité : mais tu auras délivré ton âme (2).

---

(1) Mundus sum à sanguine omnium. Non enim subterfugi, quò minùs annuntiarem omne consilium Dei vobis. (Act. xx. 26. 27.)

(2) Et tu fili hominis, speculatorem dedi te domui Israël : audiens ergo ex ore meo sermonem, annuntiabis eis ex me. Si me dicente ad impium : Impie morte morieris : non fueris locutus ut se custodiat impius à viâ suâ : ipse impius in iniquitate suâ morietur, sanguinem autem ejus de manu tuâ requiram. Si autem annuntiante te ad impium ut à viis suis convertatur, non

Et pourquoi donc a-t-il été nécessaire de porter une loi aussi sévère, de la munir de peines aussi rigoureuses, pour faire remplir une obligation si naturelle, et à laquelle la seule sensibilité du cœur devroit nous porter? Pour peu qu'un pasteur ait de tendresse, de miséricorde, de charité, peut-il consentir à laisser, faute d'instruction, se perdre le troupeau qui lui est confié (1)? Peut-il laisser languir dans l'ignorance, croupir dans le vice, tant d'âmes qu'il est chargé d'en retirer? Peut-il, sans être ému d'une vive compassion, voir périr sous ses yeux, et en quelque sorte entre ses bras, tant de malheureux dont il est le père? Peut-il d'un œil sec et d'un cœur froid les voir courir à l'enfer, quand ses leçons, ses prières, ses instances, peuvent les arrêter? Ainsi qu'autrefois la voix d'Elie ouvrit le ciel, et en fit descendre sur la terre d'Israel la pluie désirée depuis

---

fuerit conversus à viâ suâ : ipse in iniquitate suâ morietur : porrò tu animam tuam liberasti. (Ezech. XXXIII. 7. 8. 9.)

(1) Qui misericordiam habet, docet, et erudit quasi pastor gregem suum. (Eccli. XVIII, 13.)

trois ans, ainsi, à la voix d'un pasteur zélé toutes les vertus descendent du ciel sur la paroisse qu'il instruit. La parole de Dieu annoncée par lui est une rosée céleste, qui, tombant sur des terres desséchées, compactes, arides, les pénètre, les amollit, les féconde, y fait germer les semences de vie, leur fait porter des fruits abondans et salutaires (1). Et n'est-ce pas pour lui-même une bien touchante satisfaction de voir les âmes dont il est chargé ramenées au devoir, à la vertu, à la piété; de sentir que c'est à lui, à ses soins, à ses sollicitations, à ses travaux, qu'elles doivent leur bonheur; de les présenter avec confiance au Seigneur, comme ses enfans qu'il a engendrés à la religion; d'avoir assuré sòn salut en opérant le leur; et, en les remettant sur la voie du ciel, de s'en être ouvert les portes? Quel retour de

(1) Et ipse tanquam imbres mittet eloquia sapientiæ suæ. (Eccli. XXXIX. 9.)

Et quomodo descendit imber et nix de cœlo, et illuc ultrà non revertitur, sed inebriat terram, et infundit eam, et germinare eam facit, et dat semen serenti, et panem comedenti : Sic erit verbum meum. (Is. LV. 10. 11.)

considération, de respect, de tendresse, de reconnoissance, n'éprouve-t-il pas de leur part ? Avec quelle entière confiance ils s'abandonnent à lui ; à ses conseils, qui les ont si sagement dirigés ; à ses instructions, qui les ont si saintement éclairés ; à ses exhortations, qui les ont si puissamment excités ! Plus ils sont vertueux, plus ils chérissent celui à qui ils le doivent : et réciproquement leur amour pour la vertu s'augmente de celui qu'ils portent au pasteur qui la leur a procurée. Ils s'attachent d'autant plus tendrement au bienfaiteur, qu'ils ressentent plus vivement le prix du bienfait.

O vous donc, conclurons-nous avec la libératrice d'Israel, vous qui avez été établis prêtres parmi le peuple de Dieu, vous de qui dépendent les âmes de vos frères, élevez par vos saintes instructions leurs cœurs à la connoissance, et à la pratique de la loi sainte (1).

---

(1) Et nunc fratres, quoniam vos estis Presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite. (Judith. VIII. 21.)

L'enseignement religieux considéré relativement aux personnes qu'il concerne peut se diviser en deux classes; l'instruction adressée aux personnes d'un âge mûr, et celle qui est donnée aux enfans.

Il n'y a point dans Dieu d'acception de personnes (1). Il ne doit point y en avoir dans ceux qui le représentent. La Providence céleste fait luire son soleil, et répand ses pluies indistinctement sur tous les hommes. Telle doit être la providence terrestre, son ministre, et son image. Elle doit, à son exemple, faire briller à tous les yeux la lumière de la vérité; faire couler dans tous les cœurs la rosée salutaire de la grâce. L'instruction est une dette, qu'en entrant dans le ministère, nous avons contractée, non envers quelques personnes, mais envers l'Eglise, envers le genre humain entier. Le grand apôtre, qui acquittoit si pleinement cette dette sacrée, se reconnoissoit débiteur aux grecs et aux barbares, aux sages et aux insensés (2).

---

(1) Non enim est acceptio personarum apud Deum. (Rom. II. 11.)

(2) Græcis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum. (Rom. I. 14.)

Il ne connoissoit dans l'exercice de ses fonctions, ni juif, ni grec, ni libre, ni esclave, ni homme, ni femme. Il les voyoit tous ne faisant qu'un en Jésus-Christ (1).

Ils sont hors de l'esprit de leur état, ils manquent au devoir de leur ministère, les pasteurs qui, négligeant le reste de leur troupeau, se concentrent dans la direction de quelques ouailles plus dévotes que les autres. C'est un attrait de piété qui les attire, mais un attrait trompeur, qui les égare. Ils trouvent dans leurs entretiens avec les âmes pieuses moins de fatigue, et plus de consolations : mais ils doivent savoir que le sacerdoce est un état, non de consolation, mais de fatigue. Ils doivent regarder comme l'objet principal de leurs fonctions, non ceux qui sont attachés à Dieu, pour les lui attacher davantage, mais ceux qui ont le malheur de s'être éloignés de lui, pour les lui ramener : à l'exemple du Prince des pas-

---

(1) Non est Judæus, neque Græcus : non est servus, neque liber : non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. (Galat. III. 28.)

teurs, qui est descendu sur la terre, pour appeler, non les justes, mais les pécheurs (1).

Une autre faute plus grave, et plus répréhensible contre l'impartialité du ministère est celle de certains pasteurs, qui, dans l'exercice de leurs fonctions distinguent les riches des pauvres; et accordent à ceux-là des préférences sur ceux-ci. Que dans les choses de l'ordre civil ils aient pour la dignité de l'état les égards qui lui appartiennent, c'est un devoir, non-seulement social, mais aussi religieux. Le grand apôtre recommande de rendre honneur à qui il est dû (2). Mais devant les fonctions divines les considérations humaines disparoissent. Celui qui agit comme le représentant de Dieu ne voit plus que des hommes, tous égaux en sa présence, comme dans celle de l'Etre suprême. Que sont toutes les grandeurs des royaumes de ce monde devant le ministère du royaume

---

(1) Non veni vocare justos, sed peccatores. (Math. IX. 13.)

(2) Reddite ergo omnibus debita... cui honorem, honorem. (Rom. XIII. 7.)

de Dieu? Tout au plus comme ces collines qui couvrent la face de la terre comparées à l'élévation des cieux. L'acception de personnes ravale, dégrade, avilit le sacerdoce de Jésus-Christ, et le rabaisse au-dessous des vanités mondaines. Et, dans l'ordre de la religion, quelle autre différence entre les hommes, que celle de leurs vertus? N'ont-ils pas tous le même Père qui est dans les cieux, et sur la terre la même mère qui est l'Eglise? Ne sont-ils pas tous régénérés dans la même piscine sacrée? Ne participent-ils pas tous aux mêmes sacremens? Ne sont-ils pas tous soumis à la même loi, astreins aux mêmes devoirs? N'ont-ils pas tous le même paradis, le même enfer? La société, pour se maintenir a besoin de distinctions : l'égalité est la loi religieuse. Non-seulement le ministère ecclésiastique ne doit dans les fonctions aucune préférence aux grands de la terre; mais, s'il est dans le cas d'en accorder, c'est plutôt aux petits selon le monde : non par une prédilection partiale, mais à raison du plus grand besoin qu'ils ont de ses bienfaits. C'étoit spécialement pour porter l'évangile aux

pauvres que Jésus-Christ avoit été envoyé.

Une autre faute dont quelquefois nous voyons avec douleur des ecclésiastiques se rendre coupables, dont saint Paul se plaignoit déjà de son temps, et dont il rejetoit loin de lui le soupçon, est d'affoiblir vis-à-vis des grands la sévérité des saintes règles (1). Aux pauvres ils prêchent l'évangile dans toute son exactitude : mais, soit par une crainte basse, soit par un intérêt également vil, devant l'homme puissant ils adoucissent ce que la loi a de plus gênant pour lui. Plus occupés de flatter ses passions que de les combattre, ils travaillent à faire plier, non sa volonté aux immuables principes, mais les principes sacrés à ses désirs. Comme s'il y avoit deux évangiles, l'un pour les riches, l'autre pour les pauvres. Comme si la voie étroite du ciel devoit s'élargir pour donner passage aux grands de la terre. Tel n'est pas le ministre fidèle. Quels que soient ceux

---

(1) Non enim sumus sicut plurimi adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur. (2 Cor. II. 17.)

à qui il s'adresse, quelque puissans, quelque hautains, quelque emportés, quelque méchans, qu'ils puissent être, c'est toujours la saine doctrine qui devant eux sort de sa bouche (1). C'est la parole de vérité dans toute sa rectitude (2). Aux souverains même de la terre il présentera, sans être confondu par l'aspect de leur majesté, la loi à laquelle ils sont soumis, comme les derniers de leurs sujets (3). Il ne craindra pas de leur porter au nom du Roi des rois la parole que fit entendre Jean-Baptiste à un prince incestueux et cruel : il ne vous est pas permis (4).

Pour annoncer avec solidité et avec fruit les vérités saintes, il est nécessaire de s'y préparer. On voit des pasteurs qui instruisent leur peuple de l'abondance de leurs pensées, et sans avoir écrit ce qu'ils doivent

---

(1) Loquere quæ decent sanam doctrinam. (Tit. II. 1.)

(2) Rectè tractantem verbum veritatis. (2 Timoth. II. 15.)

(3) Et loquebar in testimoniis tuis in conspectu regum : et non confundebar. (Ps. CXVIII. 46.)

(4) Dicebat enim illi Joannes : Non licet tibi habere eam. (Matth. XIV. 4.)

dire. Mais cette méthode même, qui a ses avantages, exige de la préparation. Il faut avoir profondément étudié, médité, disposé son sujet, pour le traiter ainsi. Sans ce soin préalable, on prêchera sans ordre, sans méthode, sans clarté, sans précision, peut-être sans exactitude. Cette préparation, indispensable pour tous les genres de prédication, est de deux espèces. La première est la prière au Père des lumières, à celui de qui descend tout don parfait, pour qu'il daigne donner à nos discours la force qui persuade, et l'onction qui touche. Apprenons de lui ce que nous devons dire en son nom: et, puisque c'est sa parole que nous devons porter, conjurons-le de la mettre dans notre bouche (1). La seconde préparation nécessaire au prédicateur évangélique est l'étude de la loi sainte qu'il doit annoncer. Comment en-

(1) Perge igitur, et ego ero in ore tuo: doceboque te quid loquaris. (Exod. IV. 12.)

Dixit Dominus ad me: Ecce dedi verba mea in ore tuo. (Jerem. I. 9.)

Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus patris vestri, qui loquitur in vobis. (Matth. X. 20.

seignera-t-il ce qu'il ignore? C'est surtout dans la méditation des saintes écritures qu'il puisera la doctrine sacrée dont il ira instruire son peuple. Quand il se sera rempli de la parole de Dieu, il pourra ensuite la répandre et la communiquer aux autres : c'est de la terre fortement imprégnée de la rosée céleste que sortent les sources qui fécondent les campagnes. C'est le bois pénétré par le feu qui répand la chaleur vivifiante.

La disposition la plus essentielle du ministre évangélique est la pureté de son intention. Ils sont bien indignes de ce saint ministère ceux qui y recherchent, non la gloire de Dieu, mais la leur propre, qui travaillent, non au salut du prochain, mais à leur réputation personnelle. Il ne s'agit pas de plaire : il faut convertir. Ce n'est pas aux hommes, c'est à Dieu qu'il faut se rendre agréable (1). Si les apôtres ont réussi à soumettre le monde à la foi, ils nous en disent la raison : c'est qu'ils

---

(1) Ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo qui probat corda nostra. (1 Thes. II. 4.)

prêchoient, non pas eux-mêmes, mais Jésus-Christ (1). Le vrai succès d'un prédicateur de l'évangile, le seul qui soit digne de lui, le seul qu'il lui soit permis d'ambitionner, c'est de produire des fruits de salut; c'est de confirmer les justes dans le bien; c'est d'y amener les pécheurs. A-t-il obtenu cet objet de ses vœux, sachant que ce n'est pas à lui qu'en appartient la gloire, il la rapporte toute entière à celui qui a daigné donner l'accroissement aux plantes qu'il a arrosées. Sentant que ce n'est pas l'outil mais l'ouvrier qui est digne de louange, il se borne à rendre grâces à l'Auteur de tout bien d'avoir fait de lui l'instrument de sa bienfaisance. Quant à ceux qui dans leurs prédications recherchent les éloges humains, ils ne méritent point, ils n'obtiendront point l'honneur de conquérir des âmes à Dieu. Leurs discours recherchés, fleuris, éloquens peut-être, ne seront qu'un airain raisonnant, des cymbales retentissantes, dont le bruit, s'il est harmonieux pourra flatter les

(1) Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum. (2 Cor. IV. 5.)

oreilles,

oreilles, mais ne pénétrera jamais au cœur. Cette frivole gloire du monde qu'ils auront ambitionnée, Dieu la leur accordera peut-être : mais ce sera pour leur ruine. L'orgueil qui inspira leur prédication s'enflera encore des éloges qu'ils en recueilleront : et leur perte se consommera de ce qui auroit dû faire leur salut.

Il ne faut pas croire cependant que ce soit un crime pour l'orateur évangélique de donner à ses discours la grâce et la force qui naissent de l'éloquence. Ce qui lui est interdit, c'est de rechercher sa propre gloire de préférence à ce qui doit être son but unique, à l'avantage de ses auditeurs. Qu'il emprunte donc pour les convaincre, pour les toucher, pour les émouvoir, les tours heureux, les traits saillans, les images vives, les sentimens tendres, les mouvemens véhémens, qui concilient au discours l'attention, la satisfaction, la persuasion, la soumission. Mais qu'il ne fasse usage de ces ressources de l'art oratoire que quand elles seront utiles. Que sa prédication soit toujours adaptée aux lieux où il prêche, propor-

tionnée à l'intelligence de ceux qu'il instruit, réglée sur leurs besoins. S'il annonce la parole divine dans les villes, ou dans les cours, son ton doit être élevé sans enflure, son style fleuri sans affectation, son discours animé sans emportement. Est-ce dans les campagnes qu'il exerce le ministère évangélique? Ses instructions doivent être simples, comme ceux à qui il parle; accommodées à leur capacité; mesurées sur leur portée. Ainsi, pour animer des enfans du souffle de vie, Elie, et Elisée se rapetissent à leur mesure. Ainsi le grand apôtre donne à ses disciples de Corinthe encore foibles dans la foi, seulement le lait de la parole; et non des alimens trop solides pour eux, qui les surchargeroient aulieu de les nourrir (1).

Pour se soustraire au devoir essentiel

Et ego fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tanquam parvulis in Christo, lac vobis potum dedi, non escam : nondum enim poteratis : sed nec quidem potestis : adhuc enim carnales estis. (1 Corinth. III. 1. 2.)

et fondamental de la prédication, les pasteurs tièdes et négligens allèguent divers prétextes, tous également frivoles. Peu d'auditeurs viennent entendre la parole divine : ceux qui y assistent n'y apportent aucune attention : on ne voit résulter de ses soins aucun fruit. Ministres lâches et indifférens, ces reproches que vous faites à vos paroissiens, n'est-ce pas bien plutôt sur vous qu'ils tombent? Ce qui les éloigne de vos instructions, n'est-ce pas la manière dont vous les donnez? Cette paresse qui maintenant vous les fait cesser, ne vous empêchoit-elle pas de les préparer avec le soin que mérite une œuvre aussi importante? Comment pouvez-vous exiger qu'on les écoute avec une attention que vous n'avez pas mise à les composer? Vous n'êtes point en droit de vous plaindre de ne pas voir des fruits que vous n'avez pas travaillé à produire. Il seroit étonnant que des discours composés à la hâte ne fussent pas devenus ennuyeux, dégoûtans, peut-être ridicules. De ce qu'il y a peu d'auditeurs qui reçoivent vos exhortations, ce n'est pas une raison pour ne pas les donner à ce petit

nombre. Le hérault public s'abstient-il de publier les lois du prince, parce que peu de personnes les entendent? Et quand vos prédications n'auroient acquis à Dieu qu'une seule âme, vous auriez encore fait une œuvre grande, et souverainement méritoire. Vous ne voyez pas le succès de vos travaux. D'où savez-vous qu'ils n'en ont aucun? La semence sainte germe peut-être dans l'intérieur : elle se produira au dehors dans son temps. Moins vous voyez l'effet de vos travaux, plus vous devez les redoubler. C'est en labourant assidûment la terre stérile, qu'on parvient à lui rendre la fertilité. Ce sont les rosées fréquentes qui, en la pénétrant, la fécondent. Les apôtres sont découragés d'avoir en vain pêché toute la nuit. Un mot de leur divin Maître les ranime. Ils jètent de nouveau le filet : et une multitude miraculeuse de poissons vient le remplir. Et quand il seroit certain que vos instructions n'auroient produit aucun fruit, vous ne devriez pas pour cela les interrompre. Dieu vous ordonne de planter, d'arroser : il se réserve de donner l'accroissement. Faites de votre part ce qu'il a prescrit : et

laissez-lui le soin d'effectuer ce qu'il a résolu.

Ce n'est pas seulement la prédication que le pasteur doit à son troupeau : c'est l'instruction. Il ne satisfait pas entièrement à ce devoir par des prônes faits de temps en temps, ou même tous les dimanches. Combien de ses paroissiens ne participent pas à ses leçons, ou par la difficulté d'y assister, ou par le défaut d'intelligence, ou par le manque d'attention. Il est cependant chargé de ces âmes-là comme des autres : il est également tenu de les instruire. En vain, pour se soustraire au compte qu'il en doit dira-t-il : J'ai prêché : que ne venoient-ils? Il lui sera répondu : Sans doute leur devoir étoit d'aller à vous : mais s'ils ne l'ont pas, ou pu, ou voulu, votre devoir étoit d'aller à eux. Le père de famille ne se contente pas d'inviter les pauvres à son festin : il envoye son serviteur les chercher, et les presser. Le bon pasteur ne rappelle pas la brebis qui s'égare : il court après elle, et la rapporte sur ses épaules. Jésus-Christ lui-même ne s'est pas borné à nous attirer du haut du ciel : il en est descendu vers

nous pour nous y conduire, nous y traîner, nous y porter. Il n'a pas chargé ses apôtres, et dans eux leurs successeurs, seulement d'enseigner : il leur a dit : Allez et enseignez. En conséquence de son précepte ils prêchoient leur divin Maître, et publioient son évangile, en tout lieu comme en tout temps; non-seulement dans le temple, mais dans les maisons (1). Vous le savez, disoit l'un d'eux, si j'ai jamais négligé ce qui vous étoit utile; si j'ai manqué de vous instruire, de vous exhorter, et en public, et dans vos maisons (2). Pasteurs des âmes, tels furent les prédécesseurs de votre sacerdoce : tels doivent être les modèles de votre zèle. Vous n'êtes pas ministres de la parole évangélique seulement dans la chaire : votre ministère vous suit partout. Allez à l'exemple de vos maîtres l'exercer dans

(1) Omni autem die non cessabant, in templo et circa domos docentes, et evangelizantes Christum Jesum. (Act. v. 42.)

(2) Vos scitis... quomodò nihil subtraxerim utilium, quò minus annuntiarem vobis, et docerem vos publicè, et per domos (ibid. xx. 20.)

les maisons de vos paroissiens. Allez dans les cabanes éloignées, dans les forêts qu'ils habitent, voir si vos instructions y sont connues, si elles y sont pratiquées; si les époux sont unis, les parens vigilans, les enfans dociles, les filles sages, les jeunes gens laborieux. Semez de tous les côtés l'enseignement évangélique. Donnez, ici une instruction, là une exhortation, plus loin un bon conseil, ailleurs un encouragement, dans un autre endroit une réprimande. Multipliez, variez vos soins paternels, comme les besoins que vous trouverez; comme le Dieu que vous représentez varie et multiplie les grâces dont il vous rend les dispensateurs.

Un objet bien important du ministère pastoral est l'instruction des enfans. Leur âme est un dépôt sacré que Dieu a mis entre nos mains. Nous avons arrosé ces jeunes plantes de l'eau baptismale : nous devons les cultiver et les faire croître dans le champ du Seigneur. Les ayant engendrées à la foi, nous leur devons une tendresse paternelle. Leurs pères selon la chair sont tenus de leur donner le pain matériel : nous, leurs pères dans l'ordre

de la grâce, nous avons l'obligation de leur distribuer le pain spirituel de la parole. Travaillons à conserver, et à rendre inaltérable par nos instructions cette précieuse innocence que nous leur avons rendue sur les fonts sacrés. Imprimons dans cette cire tendre l'image du Seigneur. N'attendons pas que cette terre encore molle et fléxible se soit endurcie, pour en faire des vases d'honneur et de sanctification. O combien ils méconnoissent la grandeur de leur ministère les prêtres orgueilleux, qui méprisent, comme indigne de leurs talens, l'instruction des enfans ; et qui l'abandonnent, comme un soin subalterne, à des ministres inférieurs ! Qu'ils considèrent les plus saints, les plus savans évêques, les docteurs de l'Eglise, s'honorans d'une fonction, dont ils ont la petitesse de s'humilier. Qu'ils lèvent les yeux vers le Prince des pasteurs appelant à lui les enfans, et déclarant que c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux. Quelle idée auroient ceux que possède cette minutieuse et absurbe vanité, du jardinier qui ne cultiveroit que les arbres dont il retire actuellement du fruit, et qui négligeroit,

comme étant au-dessous de sa sollicitude, les jeunes plantes qui doivent lui en rapporter un jour. Regardons des yeux de la foi, considérons comme Dieu la regarde lui-même cette sainte fonction. Loin qu'elle nous paroisse petite et méprisable, nous la trouverons une des plus dignes de la sublimité de notre ministère. Comme de la semence dépend la moisson, ainsi la sanctification, de la première instruction. De ces enfans élevés et formés à la piété va naître un peuple de saints. Vos instructions, non-seulement opèrent le bien, mais l'assurent; non-seulement le procurent actuellement, mais le prolongent dans la suite du temps. Tout le fruit à venir de votre ministère, tout celui que pourront recueillir vos successeurs, est renfermé, comme dans son germe, dans l'enseignement que vous donnez à ces enfans. Ils partiront des écoles où vous les instruisez pour remplir les emplois de l'Eglise et de la société · ils y porteront les lumières dont vous les aurez éclairés, la foi dont vous les aurez pénétrés, la charité dont vous les aurez embrasés, toutes les vertus dont vous les aurez ornés. Mais

hélas! combien de paroisses auxquelles on pourroit appliquer ce qui causoit la profonde douleur de Jérémie : Les petits ont demandé le pain de la parole: et il ne s'est trouvé personne pour le leur rompre (1). Croupissans dans une honteuse et mortelle ignorance, les enfans ont tout au plus une légère idée du Dieu qu'on leur dit d'adorer. Ils ne connoissent de lui, de ses perfections, de ses mystères, de ses sacremens, de ses commandemens, que ce qu'a pu leur apprendre la grossièreté de leurs parens, souvent aussi peu instruits qu'eux-mêmes. Pasteurs qui négligez cette partie essentielle de vos fonctions, que de maux vous accumulez sur ces enfans, sur la société, sur vous! Les instructions que vous aurez refusées au jeune âge, l'âge plus avancé pourra-t-il les acquérir? Quand les besoins de la vie, et les travaux forcés et continus absorberont tous les momens, quel temps trouvera-t-on pour l'enseignement sacré? Quand les passions fermenteront dans les cœurs, voudra-t-on

(1) Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis. (Thren. IV. 4.)

le recevoir? Ainsi, libre du seul frein qui pût la retenir, la licence s'emportera avec impétuosité. La digue seule capable de contenir le torrent des vices ne leur étant pas opposée, ils se déborderont, et étendront de tous côtés leurs terribles ravages. Que pourront être des paroisses, des peuples entiers, sans foi, sans religion, sans morale, sans aucune teinture du christianisme? Quels péchés, quels crimes devront se refuser ceux qui ignoreront, et la loi qui les leur défend, et les peines auxquelles ils les exposent? Et comment le pasteur fidèle qui vous remplacera pourra-t-il ramener toutes les générations corrompues sous votre administration aux vertus chrétiennes, que vous leur aurez laissé ignorer et mépriser. Cette vigne du Seigneur que vous étiez chargé de cultiver, c'est vous-même qui l'avez perdue. Vous êtes le sanglier de la forêt qui l'avez dévastée, la bête féroce qui l'avez dévorée (1). Elles périront ces âmes malheureuses qu'il étoit de votre

(1) Exterminavit eam aper de sylvâ : et singularis ferus depastus est eam. (Ps. LXXIX. 14.)

devoir de sauver : elles périront, et vous entraîneront dans leur perte. Du fond des abîmes enflammés où les aura plongé votre négligence, elles demanderont et obtiendront vengeance contre vous : et leurs reproches éternels seront, dans le séjour des douleurs et du désespoir un de vos plus affreux supplices.

Ce n'est pas ici le lieu de tracer en détail les règles à suivre dans l'enseignement des enfans. Contentons-nous de présenter quelques principes généraux. Le pasteur doit se proposer trois objets principaux : se faire pleinement comprendre par sa clarté ; se faire respecter par sa gravité ; se faire chérir par son aménité. L'instruction doit être simple, mais sans bassesse ; digne et noble, mais sans enflure et sans pédanterie ; donnée avec douceur, mais sans foiblesse pour ceux qui se comporteroient mal ; fréquente, mais non pas longue, afin de ne pas rebuter l'attention de cet âge léger ; entremêlée d'interrogations auxquelles les enfans répondent de mémoire, et d'explications qui leur développent ce qu'ils ont appris. Ce ne sont pas précisément les mots du catéchisme

qu'il faut leur apprendre ; ce sont surtout les choses qui y sont contenues. Qu'importe qu'ils sachent répéter comme des échos, ou comme des oiseaux des paroles qu'ils ne comprennent point? Il faut qu'ils connoissent les vérités saintes, pour les croire, les préceptes sacrés pour les observer. Il faut graver profondément la loi divine, non-seulement dans leur mémoire, mais dans leur intelligence, et par-dessus tout dans leur cœur.

Désintéressement.

C'est un principe fondé sur la justice, et dicté par la raison, c'est un principe fondamental de la société, que tout ouvrier a droit à tirer sa subsistance de son travail. Il est donc juste, raisonnable, utile, que celui qui dessert l'autel vive de l'autel. Il est même d'autant plus nécessaire qu'il trouve dans son ministère un entretien suffisant, qu'il lui est impossible de le tirer d'ailleurs. Les fonctions de son état l'absorbant tout entier, et occupant tous

ses momens, il faut bien que son état lui assure une existence, qu'il ne peut pas se procurer par d'autres travaux. Cette vérité est d'autant plus certaine, qu'elle a été consacrée par la bouche du divin Maître. Envoyant ses disciples annoncer sa venue aux villes de la Judée, il les autorise à demeurer dans les maisons où ils seront reçus ; et à y manger ce qui leur sera présenté : d'après le principe que tout ouvrier est digne de son salaire (1). Son grand apôtre développe cette doctrine : il établit en plusieurs endroits le droit qu'il auroit à recevoir le prix de ses travaux apostoliques : mais en même temps il déclare qu'il ne veut pas en user. Pour ne pas être à charge à ses frères, aux pénibles fatigues de son apostolat, il joint un travail assidu, dont il tire sa subsistance. Sa rétribution, c'est de prêcher l'évangile sans rétribution (2). Ainsi cet admirable

(1) In eâdem autem domo manete edentes et bibentes quæ apud illos sunt : dignus est enim operarius mercede suâ. (Luc. x. 7.)

(2) Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus? Si

prédicateur de Jésus-Christ, en même temps qu'il est notre docteur, se fait notre modèle. Ses écrits établissent notre droit : et sa conduite nous montre le meilleur

---

alii potestatis vestræ participes sunt, quare non potius nos? sed non usi sumus hac potestate: sed omnia sustinemus ne quod offendiculum demus Evangelio Christi. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt, edunt : et qui altari deserviunt, cum altari participant? Ita et Dominus ordinavit iis qui Evangelium annuntiant de Evangelio vivere. Ego autem nullo horum usus sum .... Quæ est ergo merces mea? Ut Evangelium prædicans, sine sumptu ponam Evangelium, ut non abutar potestate meâ in Evangelio. (1 Cor. IX. 11. 18.)

Cùm possemus vobis oneri esse ut Christi Apostoli : sed facti sumus parvuli in medio vestrûm, tanquam si nutrix foveat filios suos... Memores enim estis fratres laboris nostri, et fatigationis : nocte ac die operantes, ne quem vestrûm gravaremus, prædicavimus in vobis Evangelium Dei. (1 Thessal. II. 7. 9.)

Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrûm gravaremus : Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos (2 Thessal. III 8. 9.)

Et alibi passim.

usage que nous puissions en faire. Ne séparons pas ce qu'il a si sagement uni ; ce qu'il permet, et ce qu'il recommande ; ce que nous pouvons strictement exiger, et ce qu'il est louable de ne pas réclamer. De ces principes deux conséquences découlent naturellement. La première est que le revenu ecclésiastique est un salaire : donc il n'appartient qu'à l'ouvrier ecclésiastique. Le prêtre qui ne travaille pas n'y a aucun droit. En se l'appropriant, il viole le pacte de la fondation : il associe les récompenses du travail aux douceurs de la fainéantise : il usurpe la place, il dévore la substance d'un ministre laborieux et utile : il est sur l'arbre de vie une de ces branches parasites, qui, non-seulement ne portent pas de fruit, mais qui absorbent la sève qui devroit en produire ; et que le maître retranche, et jète au feu.

La seconde conséquence, et c'est celle qui doit nous occuper ici, est l'esprit dans lequel nous devons posséder les biens que l'Eglise nous confie, et l'usage que nous devons en faire.

Si vous abondez en richesses, disoit le roi prophète, gardez-vous d'y attacher

votre cœur (1). Si au contraire vous vous trouvez dans l'indigence, Jésus-Christ vous instruit à ne pas vous en affliger. Il vous présente la plus puissante des consolations. Heureux, vous dit-il, ceux qui possèdent l'esprit de pauvreté : c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux (2). Tous les fidèles doivent l'entendre cette maxime essentielle, pour y conformer leur conduite. Combien plus strictement sont tenus de l'observer ceux qui sont chargés de la publier ! L'avarice est, selon l'apôtre, le service des idoles (3). Le ministre du vrai Dieu n'est-il pas plus criminel qu'un autre, quand il s'y livre? L'amour de la richesse, c'est le même apôtre qui le dit à son disciple l'évêque d'Ephèse, est l'occasion de beaucoup de tentations, le germe d'une multitude de désirs inutiles et pernicieux,

---

(Divitiæ si affluant, nolite cor apponere. (Ps. LXI. 11.)

(Beati pauperes spiritu : quoniam ipsorum est regnum cœlorum. (Matth. v. 3.)

(3) Avarus, quod est idolorum servitus, (Ephes. v. 5.)

Avaritiam, quæ est simulacrorum servitus. (Coloss. III. 5.)

la cause féconde de la mort et de la perdition, la racine de tous les maux, l'origine de grandes erreurs, le principe de vives douleurs. Mais vous, ô homme de Dieu, lui ajoute-t-il, et d'après lui nous le répétons à tous ceux qui sont consacrés au même ministère, vous tous, ô hommes de Dieu, fuyez ce vice si dangereux (1); si dangereux dans son origine, si dangereux à raison de son progrès, si dangereux par sa perpétuité.

Dans son origine la passion de la richesse n'est d'abord qu'une semence imperceptible qui s'insinue dans le cœur, s'y enracine, y prend avec le temps de dangereux accroissemens, et produit des fruits empoisonnés. Dans son commencement ce n'est qu'une idée si petite qu'elle se laisse à peine apercevoir. Elle semble même

---

(1) Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia, et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem. Radix enim omnium malorum est cupiditas : quam quidam appetentes, erraverunt à fide, et inseruerunt se doloribus multis. Tu autem, ô homo Dei, hæc fuge : (1 Timoth. VI. 9. 10. 11.)

légitime. On la justifie facilement, et aux autres, et à soi-même, sous le titre raisonnable, et spécieux d'une prudente économie. Avec quelle attention il faut veiller sur nos cœurs, pour l'arrêter à ce premier pas ! Reçu dans notre sein le serpent ne tardera pas à y croître, et à le dévorer.

Dans son progrès l'amour de l'argent ne connoît, ni obstacle, ni borne. Il n'y a pas de bassesse à laquelle il ne descende; pas de dégoût qu'il ne dévore; pas de bienséance qu'il ne foule aux pieds; pas de dureté qu'il ne fasse supporter; pas de fraude qu'il ne se permette; pas d'injustice dont il ne se rende coupable. Comme ses désirs n'ont pas de limite, ses iniquités n'ont pas de mesure. Pour l'homme avide tout est vénal, tout jusqu'à son âme (1). L'Esprit Saint compare son inépuisable insatiabilité à l'enfer, qui engloutit sans cesse, et ne se remplit jamais (2).

---

(1) Nihil est iniquius quàm amare pecuniam hic enim et animam suam venalem habet : (Eccli. x. 10.)

(2) Infernus et perditio nunquam implentur similiter et oculi hominum insatiabiles. (Prov. xxvii. 20.)

Dans sa perpétuité ce dangereux attachement ne s'arrête jamais: semblable aux bêtes féroces qui, ayant une fois goûté le sang, ne peuvent plus s'empêcher de le poursuivre. Les autres passions s'amortissent par l'âge. Elles s'usent avec les sens qui les alimentent. Quand l'amour de l'argent a atteint un homme, il le suit, s'accroissant toujours, jusqu'à la décrépitude. On s'attache d'autant plus à ce bien frivole, qu'on est plus près de le perdre. Cette passion obstinée se fortifie de l'affoiblissement même de son sujet. Elle se réchauffe sous les glaces de la vieillesse. C'est un feu qui devient plus actif à mesure que son aliment se dessèche, et dépérit.

Et ce qui rend ce vice honteux, plus déplorable encore, c'est qu'il ne respecte pas même l'enceinte sacrée du sanctuaire. Il se glisse sous les barrières que lui opposent les saintes lois de l'Eglise: et va, jusqu'au pied de l'autel infecter ceux qui le desservent. Dès les temps de l'ancienne loi l'insatiable avidité des pasteurs étoit un des maux que les prophètes déploroient le plus amèrement (1). Et n'osa-t-elle pas

(1) Et canes impudentissimi nescierunt satu

même pénétrer dans la compagnie de Jésus-Christ ? N'eut-elle pas l'audace d'aller jusques sous ses yeux corrompre le cœur d'un de ses apôtres ; et la force de faire commettre le plus abominable des crimes à celui que le divin Sauveur venoit d'honorer du sacerdoce. Ne soyons donc pas étonnés, mais gémissons douloureusement, de voir ce vice, l'un des plus monstrueux dans des personnages consacrés à Dieu, être cependant parmi eux un des plus communs ; et ce qui est un opprobre dans de simples fidèles être devenu comme une malédiction attachée à la tribu sainte. O contradiction honteuse et lamentable entre les discours et les actions, entre les fonctions du ministère et la conduite du ministre ! Des hommes, qui dans la chaire de vérité tonnent contre l'amour des richesses, sont eux-mêmes dévorés de la plus ardente passion des richesses. La même bouche qui vient d'exhorter à ne pas amasser des trésors sur la terre, solli-

---

ritatem : ipsi pastores ignoraverunt intelligentiam : omnes in viam suam declinaverunt, unusquisque ad avaritiam suam, (Is. LVI. 11.)

cite, stipule, exige de quoi en accumuler. Celui que le peuple a entendu publiant la maxime sacrée qu'il est impossible de servir Dieu et l'argent, il le voit le moment d'après se partager entre l'un et l'autre; et passer des œuvres de la piété aux négociations de l'avarice.

Si, à raison de la haute sainteté à laquelle Jésus-Christ nous appelle, il nous disoit comme au jeune homme de l'évangile: Veux-tu atteindre la perfection que réclame ton ministère? Vends tout ce que tu possèdes, et va le distribuer aux pauvres (1); ce ne seroit assurément pas un précepte exagéré. Notre devoir seroit de nous-y soumettre, trop heureux d'acquérir à un prix aussi léger la perfection de notre état. Mais ce Maître indulgent ne nous impose pas un tel sacrifice. Ce n'est pas le renoncement aux biens terrestres, c'est le détachement qu'il nous commande. Ce n'est pas la pauvreté absolue qu'il nous prescrit: c'est l'esprit de pauvreté qu'il nous

---

(1) Ait illi Jesus: Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, (Matth. XIX. 21.)

inspire. Telle est, entre les biens spirituels, et les biens temporels l'opposition formelle : nous ne pouvons les chérir tous en même temps : le dégoût des uns est toujours dans la même proportion que le goût pour les autres : nous méprisons ceux-là autant que nous estimons ceux-ci : et l'ardeur d'acquérir les premiers nous fait dédaigner de posséder les seconds. Distributeurs des trésors célestes, chargés d'élever vers eux les pensées du peuple, de lui en donner l'amour, de lui en inspirer le désir, de lui en procurer la jouissance, nous ravalerons-nous nous-mêmes à la vile passion des trésors de la terre? Chérirons-nous ce que nous devons faire haïr? Rechercherons-nous avidemment ce que nous devons faire négliger? Ferons-nous naître dans les cœurs par nos exemples un amour que nous devons en bannir par nos exhortations? Et où nous conduiroit donc cette ardeur, quand nous serions parvenus à la satisfaire? Moins nous serons chargés des biens de la terre, plus nous serons libres de courir vers ceux du ciel. Moins il nous en aura été accordé, moins il nous sera redemandé. Une plus

ample possession impose des devoirs plus étendus; soumet à une responsabilité plus onéreuse. Songeons au compte que nous aurons à rendre de ces richesses qui nous auront été, non données, mais confiées; et que la Providence nous aura départies pour être placées à intérêt; non pas sur la terre, mais dans le ciel, où, avec notre cœur, doit être notre trésor (1).

Cet esprit de pauvreté qui doit nous pénétrer, nous animer, nous régler, nous diriger, nous sanctifier, se manifeste en nous par deux sortes d'actes, les uns intérieurs, les autres extérieurs. Les premiers consistent spécialement, à respecter, à honorer, à priser la pauvreté; à ne pas désirer les biens dont on est privé; à ne pas estimer ceux dont on jouit. Les seconds sont principalement de ne pas

(2) Nolite thesaurizare vobis thesauros in terrâ: ubi ærugo, et tinea demolitur: et ubi fures effodiunt, et furantur. Thesaurizate autem vobis thesauros in cœlo: ubi neque ærugo, neque tinea demolitur; et ubi fures non effodiunt, nec furantur. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. (Matth. VI. 19. 20. 21.)

courir

courir après les richesses; de s'en servir, si on les possède, comme ne s'en servant pas; de savoir se priver volontairement de beaucoup des douceurs qu'elles procurent; de faire passer dans le sein de Dieu par les mains des pauvres tout ce qui excède les besoins. Contentons-nous, dit l'apôtre à Timothée d'avoir la nourriture et le vêtement. En entrant dans le monde nous n'y apportâmes rien : à notre sortie nous ne pourrons en rien emporter (1). C'est en vivant selon ces principes, c'est en sachant ainsi réprimer nos affections, borner nos désirs, arrêter nos poursuites, que nous posséderons cette vertu sacerdotale; qu'au milieu même des richesses nous conserverons l'esprit de pauvreté; que nous nous rendrons semblables au Prince des pasteurs, au divin Modèle, que ses ministres ne doivent jamais perdre de vue, pour marcher constamment sur ses traces, et pour lui ressembler autant que la foi-

(1) Nihil enim habuimus in hunc mundum : haud dubium quòd nec auferre quid possumus. Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti sumus. (1 Timoth. VI. 7. 8.)

blesse humaine le permet. Considérez l'état dans lequel cet Auteur de notre ministère a coulé les jours de sa vie mortelle. Né dans une vile étable, élevé dans la maison d'un pauvre artisan, il a passé tout le temps de sa carrière évangélique dans des privations de tout genre. Sans le secours de quelques femmes pieuses qui pourvoyoient à sa subsistance, il auroit continuellement manqué du plus absolu nécessaire. Les renards, disoit-il, ont des tanières, les oiseaux ont des nids, et le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête (1). Le Créateur, le Dominateur suprême de tout ce qui existe, le Maître absolu, le seul vrai Propriétaire de tous les trésors de l'univers se tient dans la pauvreté. Et quelle est donc le motif qui l'engage à s'y soumettre? Son apôtre nous l'apprend: c'est pour nous enrichir de son indigence (2).

---

(1) Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos: filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. (Matth. VIII. 20.)

(2) Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cùm esset dives, ut illius inopiâ vos divites essetis. (2 Cor. VIII. 9.)

Il nous enseigne, par son dénûment volontaire de toutes les richesses de la terre, à nous en passer, pour acquérir les richesses du ciel. Et nous, qu'il a substitués à son ministère, nous qu'il a chargés de continuer l'œuvre qu'il étoit venu faire parmi les hommes, nous ambitionnerions ce qu'il a dédaigné: et nous souillerions des fonctions qui nous sont communes avec lui par un vil esprit d'intérêt, qu'il a proscrit par son exemple, comme par ses préceptes? Si, trouvant ce Modèle trop élevé au-dessus de nous pour que notre foiblesse puisse y atteindre, nous en désirons d'autres plus voisins de nous, absolument semblables à nous, jetons les yeux sur les saints personnages, soit de notre état, soit même des conditions séculières, qui nous ont précédé dans la voie du ciel. Ce n'est que par l'esprit de pauvreté qu'ils y sont parvenus. Les uns, placés dans l'état d'indigence, se sont sauvés en n'aspirant pas à en sortir. Les autres, nés dans l'opulence, s'en sont fait par leur détachement un moyen de sanctification. Leur pauvreté au sein de l'abondance a été un de leurs principaux titres à la récompense éternelle.

Cette vertu de pauvreté est tellement propre à notre état, que nous l'avons professée hautement, lorsque nous y avons été admis. Sous la main du pontife qui nous initioit à la milice sainte, au pied de l'autel que nous nous engagions à desservir nous déclarâmes que nous prenions le Seigneur pour notre héritage (1). Ainsi, dans l'ancienne loi, la tribu de Lévi n'étoit point entrée en partage de la terre donnée à Israel. Dieu avoit annoncé que lui-même vouloit être son partage (2). Répandue parmi les autres tribus, elle avoit pour sa subsistance ce qui étoit offert au Seigneur; les dîmes, les oblations, et une part des victimes. Combien sont contraires à cet esprit ecclésiastique ceux qui, destinés à être pauvres dans le monde, viennent dans le sanctuaire avec l'amour des richesses. Malheur,

---

(1) Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei : tu es, qui restitues hæreditatem meam mihi. (Ps. xv. 5.)

(2) Dixitque Dominus ad Aaron : In terrâ eorum nihil possidebitis, nec habebitis partem inter eos : ego pars et hæreditas tua in medio filiorum Iraël. (Num. xviii. 20.)

dit le Très-Haut par son prophète, malheur aux pasteurs qui se paissent eux-mêmes. Les pasteurs ne sont-ils pas établis pour paître les brebis (1) ? Malheur dans la vie future : le royaume des cieux n'est pas fait pour eux (2). Leur or criera contre eux au dernier jour. Les pauvres, qu'ils eussent pu faire leurs puissans intercesseurs, seront devant le tribunal suprême leurs terribles accusateurs. Malheur dès la vie présente : l'opprobre qui va s'attacher à leurs personnes sera leur premier châtiment. Les railleries des mondains les suivront partout : et ils subiront le mépris continuel de ceux dont ils devoient se concilier les respects. Oui, fût-il doué d'ailleurs de toutes les vertus, eût-il la piété, la chasteté, la sobriété, l'humilité, la science, qui décorent les prêtres les plus saints, le prêtre attaché à l'argent tombe par cela même dans l'avilissement : et, ce qui est sou-

---

(1) Væ pastoribus Israël, qui pascebant semetipsos : nonne greges à pastoribus pascuntur ? (Ezech. XXXIV. 2.)

(2) Avari . . . regnum Dei non possidebunt. (I Cor. VI. 10.)

verainement injuste, mais souverainement funeste, par cette basse passion, il décrie non-seulement sa personne, mais son ministère même : il fait calomnier jusqu'à la religion.

Le désintéressement nécessaire aux ministres sacrés doit éclater surtout à l'égard des rétributions attribuées aux diverses fonctions du ministère, que l'on appelle vulgairement le casuel.

Il seroit à désirer que la grande maxime de Jésus-Christ, donnez gratuitement, comme vous avez reçu (1), pût être strictement et universellement observée par tous ses ministres. Mais leur modique revenu, l'indiscrète importunité qui souvent exigeroit d'eux des fonctions de surérogation préjudiciables à leurs occupations essentielles, ont forcé l'Eglise à autoriser la perception d'honoraires particuliers pour divers actes du ministère. En profitant, puisqu'il leur est permis, de cette condescendance, deux considérations doivent constamment rester devant leurs yeux,

(1) Gratis accepistis, gratis date. (Matth. x. 8.

l'esprit dans lequel ils sont tenus d'en jouir, l'usage qu'il leur est ordonné d'en faire.

En premier lieu, aucune vue d'intérêt ne doit souiller l'auguste exercice du ministère sacerdotal. Il est indigne d'un ministre du Très-Haut, non-seulement de se proposer pour prix de ses fonctions un gain sordide (1), mais même de se laisser soupçonner d'être mû par ce vil motif. Quelle proportion en effet, quel terme de comparaison peut-il y avoir entre des fonctions sacrées, et tous les biens temporels? Et cependant par une interversion de principes bien funeste, mais trop commune, on voit des prêtres qui ne reçoivent pas la rétribution pour les fonctions, mais qui n'exercent les fonctions que pour la rétribution; qui ne les estiment que selon le prix honteux qu'ils en retirent; en faisant un criminel trafic; et prêts à les quitter, si le salaire qu'ils en espéroient vient à leur manquer (2).

(1) Non turpis lucri cupidum : (Tit. I. 7.)

(2) Sacerdotes ejus in mercede docebant, et prophetæ ejus in pecuniâ divinabant : (Mich. III. 11.)

En second lieu, ce n'est pas assez d'apporter à la perception du casuel une intention pure : il faut le recevoir dans des mains pures : ce qui bannit, et l'âpreté qui court après avidement, et la dureté qui l'exige impérieusement, et la cupidité qui le réclame excessivement. Des pauvres, le pasteur vertueux se défend de rien recevoir. Il seroit douloureux pour lui de prendre sur le nécessaire de ceux qu'il se plaît à assister ; et d'augmenter une misère que son bonheur, comme son devoir, est de soulager. Quant aux riches, il ne leur demande que ce qui lui est rigoureusement dû. Il se renferme strictement dans le taux fixé par les règlemens : ne se permettant de recevoir au-delà que ce qui lui est volontairement et librement offert.

Vie dans le monde.

HAÏR le monde et le servir, vivre dans le monde et le fuir, tels sont les devoirs que notre état nous oblige de remplir, et de concilier. C'est ici un des points les plus délicats de notre ministère. Nous

devons craindre de ne pas faire assez pour le monde, puisque nous sommes établis pour le sanctifier : nous devons craindre de trop faire pour lui, puisque sa communication peut nous corrompre. Entre ces deux extrémités cherchons où est placée la ligne sur laquelle il nous faut marcher, pour ne tomber, ni dans l'un, ni dans l'autre excès.

Notre ministère nous place essentiellement au milieu du monde. Nous ne sommes pas des solitaires retirés dans de saints asiles loin des regards publics. Mêlés avec les autres hommes, comme la tribu de Lévi l'étoit avec les autres tribus, nous avons avec nos frères de l'ordre séculier des relations, et comme hommes, et comme prêtres. Nous avons envers eux des devoirs, et de société, et de ministère. Nous en avons même avec les pécheurs. Si nous voulions nous isoler absolument d'eux, il faudroit, dit l'apôtre, sortir de ce monde : (1) nous

(1) Ne commisceamini fornicariis. Non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus : alioquin debueratis de hoc mundo exiisse. (1 Cor. v. 9. 10.)

ne serions plus dans notre état. Et n'est-ce pas pour rappeler à lui ces malheureuses âmes égarées, que le Prince, et le Modèle des pasteurs est descendu sur la terre? (1) N'est-ce pas après la brebis perdue dans le désert qu'il envoie le bon pasteur? Pour nous former des idées précises de ce qu'à cet égard nous ordonne et nous défend notre ministère, il y a plusieurs distinctions à faire. Il faut distinguer entre monde et monde, celui qui est pécheur et celui qui ne l'est pas; entre devoirs et devoirs, ceux de charité et ceux de bienséance; entre communication et communication, les égards sociaux, la liaison, l'amitié.

Un prêtre, et surtout un pasteur, doit éviter d'être en opposition avec qui que ce soit. C'est à lui spécialement qu'il est recommandé de conserver, autant qu'il lui est possible la paix avec tous les hommes: puisqu'il est chargé de procurer leur bien, non-seulement de l'ordre spirituel, mais aussi du genre temporel. (1) L'expres-

---

(1) Non veni vocare justos, sed peccatores. (Matth. IX. 13.)

sion est générale : elle n'excepte personne : elle comprend même les plus scandaleux pécheurs. Nous ne devons pas élever entre eux et nous un mur de séparation. Mais la liaison particulière avec eux nous est interdite. Elle pourroit devenir funeste à notre vertu : elle le seroit certainement à notre réputation : et, quand même elle ne nous feroit pas commettre le mal, elle nous en feroit soupçonner. Notre devoir est donc de nous tenir vis-à-vis d'eux à une distance, qui ne soit pas un éloignement ; et qui soit tellement ménagée, que nous ne soyons pas infectés de leur communication ; mais qu'à chaque moment nous puissions nous rapprocher d'eux ; soit pour leur donner dans les temps opportuns les avertissemens d'un zèle prudent, soit pour leur rendre les services d'une tendre charité.

Telle est donc la haine du monde qui nous est prescrite. D'abord elle ne porte

---

(1) Providentes bona non tantùm coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus. Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes : (Rom. XII. 17. 18.)

que sur le monde criminel que Jésus-Christ et ses apôtres appellent simplement le monde. Ensuite elle n'exclut pas la charité : elle n'interdit que l'amitié. Nous sommes redevables à tous nos frères de la charité : mais l'amitié du monde pécheur, dit l'apôtre saint Jean est contraire à la charité. Il nous défend en conséquence de l'aimer, ainsi que tout ce que l'on voit dans ce monde, qui n'est que concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie. (1) L'apôtre S. Jacques nous déclare que l'amitié de ce monde est l'inimitié de Dieu; et que quiconque se rend l'ami de ce siècle pervers se constitue par là même l'ennemi du Seigneur. (2) Et

---

(1) Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas in eo : Quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ : quæ non est ex Patre, sed ex mundo est. (1 Joan. II. 15. 16.)

(2) Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur. (Jac. IV. 4.)

comment pourrions-nous avoir de l'affection pour un monde qui hait Jésus-Christ ; qui nous hait nous-mêmes : parce que nous sommes ses ministres, séparés du monde par lui, quoique par lui envoyés pour vivre dans le monde ? (1) Notre ministère nous met dans une opposition continuelle avec le monde. Les dogmes que nous annonçons, le monde les nie : les maximes que nous publions, le monde les méprise : la piété à laquelle nous exhortons, le monde la raille : les vertus que nous demandons, le monde les décrie : la morale que nous prêchons, le monde la viole : les menaces divines que nous présentons, le monde les brave. Pouvons-nous être attachés à ce que nous sommes chargés de combattre ? Le prêtre mondain est un déserteur, qui a quitté les étendards du Seigneur sous lesquels il s'étoit engagé, pour passer dans les camps

---

(1) Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit. Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus. (Joan. xv, 18. 19.)

de son ennemi. Criminel comme homme, il l'est bien plus comme prêtre. Il trahit et les engagemens de son baptême, et ceux de son ordination. Il enfreint, et la loi générale de tout chrétien, et la loi spéciale de son état, et ses propres promesses.

Partout où la réligion n'est pas respectée, où la décence n'est pas observée, où la piété n'est pas estimée, où la vertu n'est pas pratiquée, le ministre de Jésus-Christ est déplacé. Et quel rôle prétendroit-il y jouer? Aura-t-il l'air de consentir aux propos légers que l'on y tient, aux maximes antichrétiennes qu'on y débite, à tous les vices qu'on y étale, ou qu'on y excuse? S'élevera-t-il contre ces scandales, et censurera-t-il les principes et les actions qu'on y applaudit? Ridicule dans le premier cas, importun dans l'autre; il avilit son ministère, ou il le fait haïr. Le premier, le grand témoignage d'improbation qu'il doit donner, c'est son absence. Celui-là lui conserve toute sa dignité; et lui concilie le respect de ceux même qui sentent que son éloignement est leur censure.

Et peut-il même, vivant au milieu des désordres du monde, être sûr de s'en garantir constamment, d'en rester toujours spectateur indifférent? Restera-t-il au milieu de cette peste sans en être infecté ? L'habitude de voir les dissolutions mondaines affoiblira l'horreur qu'il en avoit ; lui en fera insensiblement prendre le goût ; et lui en aura bientôt inspiré le désir. Le premier pas dans cette funeste voie est presque toujours suivi du dernier. Israel contracte avec les chananéens les liaisons interdites par sa loi : il ne tarde pas à prendre leurs mœurs, à imiter leur idolâtrie.

L'esprit du monde, et l'esprit ecclésiastique, sont diamétralement, et essentiellement opposés. Vouloir les concilier est une idée chimérique. C'est dans le fait vouloir être entièrement au monde, et nullement à son état. Tous ceux qui tentent cette impraticable entreprise en sont la déplorable preuve. Les prêtres qui veulent acquérir l'esprit ecclésiastique, et quel est celui qui ne doive pas en avoir le désir? sont donc dans l'obligation de se défaire entièrement de l'esprit du

monde. Pour atteindre le double objet de se pénétrer de l'un et de se détacher de l'autre, une qualité importante, et même nécessaire, est l'amour de la retraite. Le monde est un tourbillon qu'on ne peut bien connoître, que lors qu'on n'en est pas entraîné. On ne le voit clairement, on ne le juge sainement que de loin. Du fond de sa solitude l'esprit dégagé des dissipations qui le distrayoient, des divertissemens qui le séduisoient, des illusions qui le fascinoient, contemple avec tranquillité ce qu'au milieu du monde il n'avoit connu que par ses émotions. N'en éprouvant plus l'agitation, il en reconnoît la frivolité, il en perd le goût. En même temps que dans la solitude l'esprit du monde se dissipe, l'esprit ecclésiastique se forme. Il consiste principalement en deux choses : il est un esprit de prière et de piété, un esprit d'étude et de science. Or, sous l'un et l'autre rapport, la retraite est souverainement utile.

La prière est un fruit de la piété, et réciproquement elle l'alimente. Pour bien prier il faut être pieux : et en priant

on devient plus pieux encore. Mais la prière ne peut être faite convenablement que par un esprit calme, pur, dégagé de toutes pensées profanes, entièrement occupé de Dieu. Sera-t-il bien préparé à se recueillir aux pieds de Jésus-Christ, le prêtre qui y viendra avec une imagination échauffée de pensées mondaines? Portera-t-il à l'autel des dispositions saintes et utiles, ayant la tête remplie, et le cœur agité des intrigues, des désirs, des intérêts, des passions du monde? C'est dans la retraite, loin du bruit et du trouble, que l'âme se recueille. Là les distractions mondaines ne viennent point l'atteindre. Vide des choses de la terre, elle s'élève au ciel. Le monde qu'elle a quitté a disparu à ses yeux. N'étant plus qu'avec Dieu, elle est toute à lui.

C'est aussi dans la retraite que se contracte le goût de l'application et que s'acquiert la science. En vain prétend-on allier les commerces mondains avec les études ecclésiastiques; et partager son temps entre le travail et les sociétés légères du monde. On ne tient pas longtemps la balance égale entre ce qui plaît

et ce qui applique; entre ce qui est séduisant et ce qui est laborieux. L'ecclésiastique dissipé n'est jamais l'ecclésiastique studieux. Le goût du plaisir va croissant de jour en jour ; et celui qu'on pouvoit ressentir pour le travail diminue continuellement dans la même proportion. Ce n'est que dans la profondeur de la retraite, dans le silence de la méditation, dans le recueillement de l'oraison, que le ministre sacré s'instruit et se pénètre des vérités saintes qu'il va, sortant delà, répandre parmi les peuples. C'est en descendant de la nuée qui l'enfermoit sur le mont sacré, c'est au sortir de ses entretiens avec Dieu, que Moyse vient apporter à Israel les tables de la loi que le Seigneur lui a remises; et briser le veau d'or qu'adoroit ce peuple volage et ingrat.

C'est l'amour de la retraite que nous recommandons aux ecclésiastiques, c'est une retraite fréquente et non pas une retraite absolue. Quelque utile qu'elle leur soit, elle ne peut pas être leur état continuel. C'est la vie des solitaires qui se sont dévoués entièrement à la contem plation des choses saintes : ce ne peut pas

être celle des prêtres qui ont été consacrés à la sanctification du prochain. Ils doivent s'éloigner beaucoup du monde : ils ne peuvent pas s'en séquestrer entièrement. Entre l'isolement absolu qui les rendroit inutiles, et la fréquentation qui leur seroit nuisible, ils doivent se tenir dans un juste milieu. Les règles qui dirigent ce point délicat et important de leur conduite peuvent se rapporter à trois chefs principaux; aux motifs qui les conduisent dans les sociétés, aux sociétés dans lesquelles ils se présentent, à la manière dont ils s'y comportent.

Les motifs du prêtre pour aller dans le monde peuvent être de deux sortes : les uns le lui ordonnent, les autres le lui permettent. Où la charité l'appelle, il doit voler : où il y a quelque bien à faire, il ne doit pas hésiter à s'y rendre. Ainsi il est convenable et utile qu'il visite quelquefois les personnes d'un état considérable. Sa présence contribuera à porter dans ces maisons, dont l'exemple est plus imposant, le ton de la régularité, et de l'édification. Il pourra s'y procurer des ressources pour les indigens. Il y obtiendra

pour la religion, et pour les bonnes mœurs une faveur, une protection, très-utiles dans beaucoup d'occasions. Mais dans ses ménagemens pour les grands il ne doit jamais avoir en vue son propre bien : il ne doit considérer que le leur, et celui du public sur lequel ils ont une grande influence. Il doit, non jouir de leur confiance, mais en user au profit des âmes qui lui sont confiées.

Un autre motif légitime autorise les ecclésiastiques, à rechercher quelquefois la société. L'esprit ne peut pas toujours être tendu. Plus notre ministère nous impose le devoir de l'application, plus il nous donne le besoin du délassement. Après le travail il est nécessaire de réparer ses forces, et utile d'aller en reprendre de nouvelles dans d'honnêtes récréations. Puisque notre nature les exige, notre loi ne nous les défend pas. Les visites à des personnes d'une société agréable, et convenables à notre état, ne nous sont donc pas interdites. Elles peuvent même devenir utiles, par l'édification que nous y donnons, et que nous y recevons.

Mais souvenons-nous toujours que

c'est pour nous rendre plus propres à nos fonctions que nous les suspendons. Ce n'est pas l'oisiveté, c'est l'amour même du travail qui nous le fait interrompre. Il est donc très-important de ne pas fréquenter les sociétés qui pourroient nous entraîner à de trop vives dissipations. C'est un devoir plus strict encore de fuir celles qui ne conviennent pas à notre état. Distinguons les sociétés du monde des sociétés mondaines. Nous devons à notre caractère, et à notre honneur, de n'être, et ne paroître liés qu'avec des personnes d'une probité et d'une régularité reconnues. C'est dans les sociétés pieuses que l'ecclésiastique pieux aime à se trouver. Il évite, non-seulement celles qui sont criminelles, impies, ou libertines, mais aussi celles que le monde appelle beaucoup trop facilement vertueuses; où le ton n'est pas indécent, mais est trop léger; où les propos ne sont pas licencieux, mais sont quelquefois libres; où le vice n'est pas applaudi, mais est souvent excusé; où les mœurs ne sont pas dissolues, mais sont trop faciles; où la réputation du prochain n'est pas

entièrement déchirée, mais est effleurée; où la religion n'est pas outragée, mais est légèrement traitée; où jamais on n'est occupé de rien de sérieux, mais où règne une gaieté, sinon absolument coupable, au moins trop continue et trop pétulante. Ne devant pas se mettre au ton de ces compagnies, le prêtre ne doit pas les rechercher. Il risqueroit d'en prendre, d'abord les manières qui sont si peu analogues à la gravité de son état, et ensuite l'esprit qui est si différent de celui qu'il doit avoir.

Il n'est pas convenable non plus à un ecclésiastique de se produire sans de puissans motifs dans les grandes assemblées, dans les festins nombreux qui présentent un air de fête. La joie qui y règne n'est pas celle qu'il doit avoir. Il y trouveroit toujours au moins de la dissipation: et il ne lui convient pas de la partager. Si quelquefois le hasard l'y fait rencontrer, si des raisons de bienséance ou de devoir l'y attirent, il y conservera un ton de réserve, un air de modestie : et quand il verra la gaieté devenir trop vive, et tendre à la licence, il se retirera, s'il le

peut sans offenser, et sans scandaliser personne.

Pour juger si les motifs qui l'ont porté à chercher dans le monde sa récréation sont légitimes ou blâmables, si les sociétés où il s'est trouvé lui sont utiles ou dangéreuses, le prêtre a un moyen facile et certain : c'est de s'examiner quand il en sort ; et de voir s'il s'y est dissipé, ou s'il s'y est seulement délassé. En revient-il plus disposé à reprendre ses occupations ordinaires et obligées ? Sent-il son goût pour la prière et pour l'étude ranimé ? ou au contraire ne reporte-t-il pas dans sa maison un esprit plein d'idées étrangères qui le découragent, le dégoûtent de ses devoirs, et les lui rendent insipides ? Cet examen fait avec impartialité, et dans le calme de la réflexion, servira à diriger sa conduite future ; et lui montrera jusqu'à quel point il doit rechercher ou éviter les mêmes compagnies, les fréquenter ou s'en éloigner.

Ce n'est pas assez pour l'ecclésiastique de ne se montrer dans le monde que par des motifs convenables à son état, et de ne rechercher que celles des sociétés qui sont

dignes de le recevoir. Un autre devoir principal, et un objet essentiel de son attention est la manière de s'y comporter.

Une première considération doit être de ne pas rendre ses visites dans le monde trop fréquentes. Anges terrestres, il seroit à désirer que nos apparitions pussent être aussi rares que l'étoient autrefois celles des esprits célestes députés de loin à loin pour le salut des hommes; et que la vue d'un prêtre frappât les peuples, comme un spectacle nouveau. Mais astreints à des devoirs d'état, et de bienséance, forcés par la foiblesse de notre nature de chercher au dehors des délassemens, nous ne pouvons nous empêcher de nous produire de temps en temps au milieu du monde. Tout ce qui nous est praticable, et ce qui nous est souverainement utile, est de ne nous montrer dans le monde qu'autant que ces nécessités nous y contraignent. Ne pouvant supprimer nos communications sociales avec nos frères, rendons-les aussi rares que nous le pourrons. Le soin de notre considération l'exige. On respecte moins ce que l'on voit plus souvent. L'habitude engendre

la

la familiarité, et la familiarité le mépris. Nous avons nos foiblesses et nos défauts, qu'il importe, et à nous, et à notre ministère, de ne pas laisser apercevoir. De loin on nous voit ce que nous devons être, et de près ce que nous sommes. Dans l'éloignement on ne découvre que l'éclat de notre ministère : dans le rapprochement on aperçoit les taches qui le ternissent. La mesure dans laquelle il convient de nous tenir, est de nous faire désirer ; et de nous faire remarquer plus par l'absence que par la présence.

Ce n'est pas seulement dans nos fonctions sacrées que nous sommes les ministres de Jésus-Christ. Notre ministère a une bien plus grande étendue : il nous suit partout : dans toutes nos actions nous devons sans cesse l'avoir devant les yeux, et le présenter aux autres. Les devoirs qu'il nous impose varient selon les circonstances : mais le principe est constamment le même. Agissans diversement, c'est toujours en prêtres que nous agissons. C'est en prêtres qu'à l'autel nous offrons le saint sacrifice ; que dans le sacré tribunal nous remettons les péchés ; que dans

la chaire évangélique nous annonçons les vérités saintes. Descendus de ces augustes fonctions, c'est encore en prêtres que dans le monde nous conversons avec nos frères : c'est-à-dire, c'est avec la gravité, la dignité, la sainteté sacerdotales. Nos actions personnelles, même les plus indifférentes, ne font qu'un tout et un ensemble avec celles qui sont propres à notre ministère. Les uns et les autres tendent pareillement, et coopèrent conjointement à la sanctification de nos frères. (1) N'oublions jamais que nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ (2). Lors même que nous n'en faisons pas directement la fonction, conservons-en le noble caractère. Si notre bouche ne le prêche

---

(1) Dignè Evangelio Christi conversamini. (Philipp. I. 27.)

Secundùm eum, qui vocavit vos, sanctum; et ipsi in omni conversatione sancti sitis. (1 Petr. I. 15.)

Quis sapiens, et disciplinatus inter vos ? Ostendat ex bonâ conversatione operationem suam. (Jac. III. 13.)

(2) Pro Christo ergo legatione fungimur, (2 Cor. v. 20)

pas actuellement que notre air, notre ton, nos manières l'annonçent. Le grand prêtre de l'ancienne loi portoit gravés sur son front les mots doctrine et vérité. Que les fidèles les lisent imprimés sur les nôtres : que notre présence soit, même au défaut de nos paroles, une instruction, et une exhortation. Que notre vue seule leur trace leur conduite (1). Et ne sommes-nous pas dans le monde, ainsi que dans le temple, le sel de la terre, qui s'il vient à s'affadir est foulé aux pieds? (2) Ne devons-nous pas, selon la maxime du grand apôtre, porter avec nous, et répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ? Ne devenons-nous pas pour nos frères, selon la manière dont nous nous approchons d'eux, une odeur de vie, ou une odeur de mort. (3) Autant nos conversations

---

(1) Sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, (1 Timoth. IV. 12.)

(2) Vos estis sal terræ. Quòd si sal evanuerit, in quo salietur? ad nihilum valet ultrà, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus. (Matth. v. 13.)

(3) Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui

religieuses et édifiantes ont de pouvoir pour leur inspirer la sainteté, autant celles qui sont peu convenables les en détournent. Elles produisent sur eux de deux mauvais effets l'un, quelquefois même tous les deux. Elles leur font mépriser le saint ministère, ou elles leur persuadent qu'ils peuvent ce que leurs pasteurs se permettent. Ainsi, soit qu'ils les blâment, soit qu'ils les approuvent, elles leur sont toujours dangereuses. Et il ne s'agit pas ici seulement des conversations criminelles de leur nature, qui sont des scandales même dans les laïcs, de ces propos audacieux qui attaquent la foi, de ces propos indécens qui offensent la pureté, de ces propos méchans qui déchirent le prochain, de ces propos railleurs qui le blessent, de ces propos hautains qui l'humilient, de ces propos mensongers qui altèrent la vérité (1).

---

salvi fiunt, et in iis qui pereunt : Aliis quidem odor mortis in mortem ; aliis autem odor vitæ in vitam. (2 Cor. II. 15. 16.)

(1) Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat : sed si quis bonus ad ædificationem

Loin que ces coupables paroles sortent de la bouche du prêtre, il ne doit jamais les entendre sans les repousser, au moins par un silence d'improbation. Mais son caractère sacré l'oblige encore à ne se permettre dans ses conversations rien qui ressente la légèreté, la frivolité, la pétulance (1). Il doit y être un levain de bénédiction qui sanctifie la masse; un baume de vertu qui parfume tout ce qu'il touche. Il doit conserver la dignité de son état jusque dans les épanchemens de sa gaieté.

Car il ne faut pas croire qu'une joie

---

fidei : ut det gratiam audientibus. (Ephes. IV. 29.)

Fornicatio autem, et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos; aut turpitudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet; sed magis gratiarum actio. (Ibid. V. 3. 4.)

Nunc autem deponite et vos omnia; iram, indignationem, malitiam, blasphemiam turpem sermonem de ore vestro. (Coloss. III. 8.)

Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam. (Philipp. II. 3.)

(1) Profana autem, et vaniloquia devita : multùm enim proficiunt ad impietatem: (2 Timoth. II. 16.)

innocente lui soit interdite. Il ne lui est point ordonné de montrer dans les sociétés un front sévère, une humeur chagrine, un ton amer (1). Il n'est pas chargé d'y porter la tristesse. Il réserve l'austérité pour sa vie privée, et n'apporte dans le public que sa douce indulgence. Loin que sa présence censure les amusemens honnêtes, il les partage, il les anime même du sel d'une plaisanterie toujours douce, jamais offensante, adaptée aux choses, et proportionnée aux personnes (2); qui, en le rendant aimable (3) ne le rend que plus respectable. Car sa gaieté est une gaieté sacerdotale, qui ne lui fait pas perdre de vue la sainteté de son état.

---

(1) Non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius, sed lætitiam et gaudium. (Sap. VIII. 16.)

(2) Sermo vester semper in gratiâ sale sit conditus; ut sciatis quomodò oporteat vos unicuique respondere. (Coloss. IV. 6.)

(Verbum dulce multiplicat amicos, et mitigat inimicos : et lingua eucharis in bono homine abundat. (Eccli. VI. 5.)

Sapiens in verbis seipsum amabilem facit : (Ibid. XX. 13.)

Elle est soutenue d'une sorte de dignité, et accompagnée d'une modestie, d'une réserve, qui le retiennent dans la décence, et qui empêchent les autres d'en passer les bornes. L'enjouement de sa conversation fait chérir la vertu, que l'exemple de sa piété fait révérer. Non seulement les plaisirs dans lesquels il se trouve n'altèrent pas sa régularité; au contraire il les sanctifie, par la manière dont il y participe, et dont il y fait participer les assistans. Il est le même homme à l'autel, et dans les compagnies, quoique de manières différentes : parce qu'il y est toujours l'homme de Dieu. Le sérieux de la conversation n'est pas le recueillement du saint sacrifice : mais l'un et l'autre part du même principe, tend au même but, produit le même effet.

La société que les ecclésiastiques doivent spécialement rechercher est celle des ecclésiastiques. C'est dans leur réunion mutuelle que les pasteurs vertueux trouvent le délassement le plus doux, comme le plus utile de leurs travaux. Aux rapports qui les unissent ils joignent les liens d'une vertueuse amitié. Plus libres

dans leurs entretiens, ils ne craignent pas que leurs paroles soient observées par la malveillance, interprétées par la malignité, dénoncées par la calomnie, jugées par l'irréligion. Leur gaieté n'étant point contrainte devient plus vive, sans cesser d'être aussi pure. Leur réserve est moins sévère, quoique toujours modeste. Des hommes de même état s'entretiennent naturellement, et avec plaisir, des choses de leur état; de leurs études, de leurs devoirs de leurs fonctions. Tous profitent dans cette société de ce qu'y apportent les autres. Tous donnent et reçoivent l'instruction et l'édification : et ils font ainsi servir à leurs progrès dans la science, et dans la piété, jusqu'aux momens destinés à leurs récréations. C'est particulièrement aux confrères les plus recommandables par leur expérience, par leurs lumières, par leur prudence, par leur piété, que les jeunes ecclésiastiques doivent s'attacher. C'est là l'école la plus utile pour acquérir les connoissances, et se pénétrer des vertus de leur état. C'est là qu'ils trouveront des leçons et des exemples, qui les formeront à devenir un jour à

leur tour des maîtres (1). Quant à ceux des ecclésiastiques qui, oubliant la sainteté de leur vocation, manquent aux devoirs qu'elle leur impose, les prêtres réguliers s'interdisent avec eux la liaison particulière; évitent les assiduités, et les fréquentations. Nous pensons cependant que, tout indignes que sont les ministres prévaricateurs de la société de leurs confrères, il ne faut pas les en exclure entièrement. Ce seroit désespérer d'eux, et les faire désespérer d'eux-mêmes. On leur ôteroit, et un grand intérêt, et un puissant moyen de revenir à la vertu. A moins qu'ils ne se soient rendus coupables de fautes si graves, ou qu'ils ne soient entachés de vices tellement incorrigibles qu'il ne reste plus aucun espoir de retour, il est bon de conserver avec eux quelque commu-

---

(1) In multitudine presbyterorum prudentium sta, et sapientiæ illorum ex corde conjungere, ut omnem narrationem Dei possis audire, et proverbia laudis non effugiant à te. (Eccli. VI. 35)

Ne despicias narrationem presbyterorum sapientium, et in proverbiis eorum conversare. Ab ipsis enim disces sapientiam, et doctrinam intellectûs. (Ibid. VIII. 9. 10.)

nication. Ce sont particulièrement ceux des ministres sacrés à qui l'âge, la gravité, la vertu donnent une plus grande considération, à qui il convient de ne pas rompre entièrement avec ces malheureux ecclésiastiques; d'être pour eux sur la terre ce qu'est dans le ciel la divine miséricorde; de les suivre de l'œil dans leurs égaremens; de se tenir constamment à portée de les en ramener, par leurs douces insinuations, par leurs vives exhortations; et de profiter de tous les précieux momens de la grâce.

En traitant de la pureté nécessaire aux ecclésiastiques, nous avons montré la manière dont il leur convient de se comporter relativement à la société des femmes : et nous avons fait voir le danger d'avoir avec elles des liaisons habituelles.

Ce n'est pas non plus dans la classe du peuple que les pasteurs doivent chercher leur société. La familiarité avec les personnes de l'état inférieur les expose à beaucoup d'inconvéniens. Elle les avilit aux yeux des personnes plus considérables, qui les confondent facilement avec ceux auxquels ils se mêlent. Elle

leur ôte même la considération de ce peuple qu'ils fréquentent ; qui s'accoutume à les regarder comme ses égaux ; et qui ne tarde pas à les traiter comme tels. Elle leur fait perdre ce ton d'urbanité et de politesse qui leur est nécessaire ; et leur fait contracter les manières grossières, et le ton rustique de ceux avec qui ils vivent. On se met naturellement à l'unisson des personnes avec qui on converse. Le vin le plus doux, si on le mêle à d'autre vin dur et âcre, en prend aussitôt l'âpreté.

Mais quoi ! seroit-il interdit à un pasteur d'aller chez ceux de ses paroissiens qui sont de la dernière classe de la société ? A Dieu ne plaise que nous l'engagions à une chose aussi contraire à ses devoirs. C'est à ces hommes qu'il doit ses soins de préférence : parce que ce sont ceux à qui ils sont le plus nécessaires. Qu'il soit toujours prêt à aller visiter les plus pauvres de ses paroissiens, dès qu'il peut leur être de quelque utilité. Ce ne sont pas les visites, c'est la fréquentation qu'il doit éviter. Ce n'est pas l'affection, c'est la familiarité qu'il doit retrancher. Ce n'est pas pour sa récréation, c'est pour

leur bien qu'il doit aller à eux. Il doit leur apparoître comme un ange de bienfaisance. Il le doit aussi souvent que sa présence leur est utile. Mais il n'est plus cela dans leurs sociétés. Sa place est à un degré d'élévation où ils le considèrent avec respect; et dont il descend quelquefois pour leur apporter ses secours.

Il est à cet égard une pratique qui caractérise le vrai pasteur, et qu'on ne peut trop recommander. C'est la visite faite de temps en temps, et dans des intervalles à peu près réglés de toutes les maisons de sa paroisse (1). C'est là qu'avec une dignité sans hauteur, et une cordialité sans familiarité, un curé s'insinue dans les cœurs de ses paroissiens : il apprend d'eux mêmes tous les biens à faire, tous les abus à réformer. Il voit si les époux sont unis, les parens occupés d'élever leurs enfans, les enfans dociles. Il réconcilie les ennemis, consonle les affligés, soulage les infirmes, verse des

(1) Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera : (Prov. XXVII. 23.)

aumônes

aumônes dans le sein des pauvres, distribue à chaque infortuné des secours adaptés aux besoins. C'est dans la pratique de ces œuvres, les plus touchantes de son ministère, qu'il en acquiert le prix le plus précieux qu'il puisse avoir sur la terre ; la confiance de ses paroissiens, et leurs bénédictions qui s'attachent à tous ses pas, et qui le suivent jusque dans l'éternité.

TABLE DES CONSIDERATIONS SUR L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

Fin de la Table.